SEPTEMBRE 2017

pour parler profession

LA REVUE DE L'ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO

MIEUX RÉAGIR À L'INTIMIDATION

NOTRE NOUVELLE RECOMMANDATION PROFESSIONNELLE DONNE DES CONSEILS SUR LA MANIÈRE DE CONTRER L'INTIMIDATION p. 31

TOUT SUR LES ÉLECTIONS p. 39

vennge MD memberperks

Linda

Des économies substantielles sur mon assurance auto et habitation. C'est parfait! Un bel allègement pour mes finances personnelles.

the co-operators®
Group Auto and Home Insurance

Obtenez deux billets de cinéma Cineplex lorsque vous appelez pour une soumission aujourd'hui.

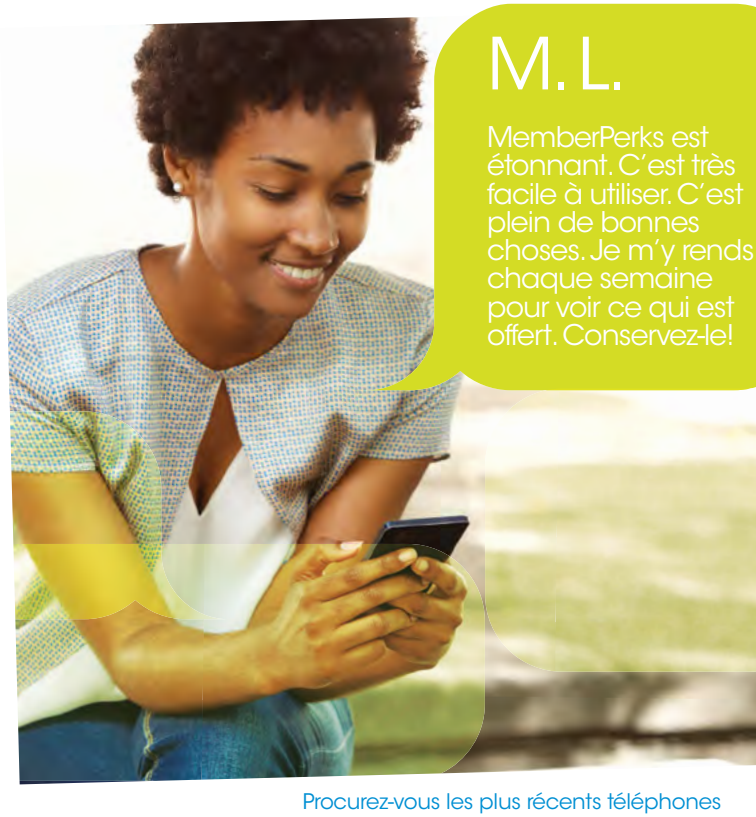

M. L.

MemberPerks est étonnant. C'est très facile à utiliser. C'est plein de bonnes choses. Je m'y rends chaque semaine pour voir ce qui est offert. Conservez-le!

TELUS®

Procurez-vous les plus récents téléphones intelligents à partir de 0 $ avec une entente d
2 ans et économisez jusqu'à 30 % sur certain
forfaits avec ententes de 2 ans*.

Rabais exclusifs. Accédez à votre compte **gratuit** dè

http://enseignantsontario.venn

MDTous droits réservés Venngo Inc. 2017. MemberPerksMD est une marque déposée de Venngo Inc. *Conditions s'appliquent. Toutes les autres marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs. Les perks et les rabais peuvent être différents de ceux présentés et peuvent être modifiés sans préavis.

les enseignants de l'Ontario

MD pour

S. P.

J'ai utilisé mes perks pour louer des voitures chez Budget à plusieurs reprises! C'est parfait pour quelqu'un qui ne possède pas de véhicule.

Budget®

Économisez jusqu'à 25 % et profitez d'une journée gratuite le week-end.

J. M.

J'ai acheté un nouvel ordinateur portable Dell en janvier et j'ai obtenu un rabais grâce à MemberPerks. Merci!

DELL

Profitez d'une offre promotionnelle et d'un rabais pour les membres sur la gamme complète d'ordinateurs PC, tablettes, matériels électroniques et accessoires Dell!

es aujourd'hui.

ngo.com

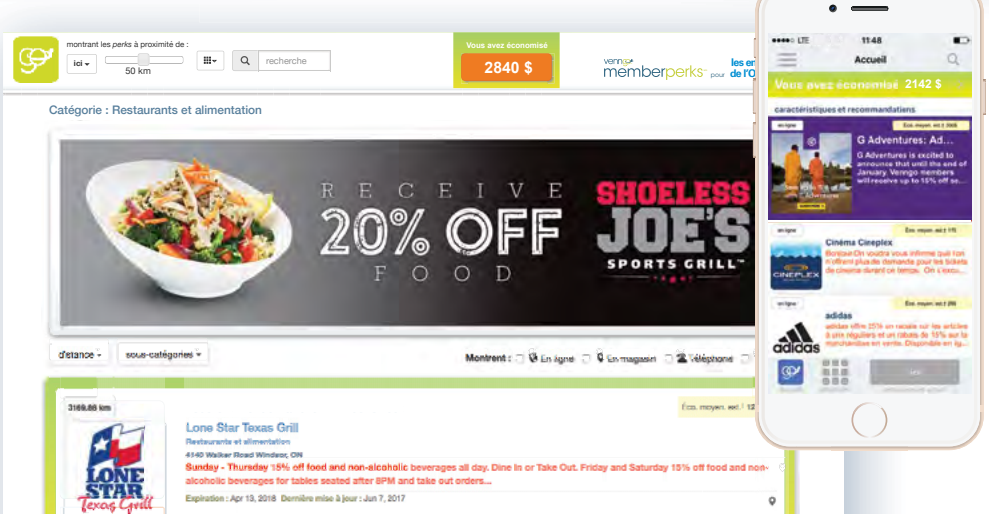

Publireportage

5 façons simples de se préparer à la retraite

par Jim Grieve, directeur général, ERO/RTO

@JimAwesomeYears

Planifier sa retraite est une étape importante. À la suite de discussions avec des préretraités, voici cinq façons simples de se préparer pour la retraite.

1. Soyez intrépide

Nous rêvons tous à la retraite, mais nous ne sommes pas nécessairement désireux de vieillir. Par conséquent, nous négligeons de planifier même si notre vie de retraité pourrait être plus longue que celle sur le marché du travail. ERO/RTO dispose de nombreuses ressources pour vous aider à commencer du bon pied.

2. Profitez de l'expérience acquise

Beaucoup de membres d'ERO/RTO regrettent de n'avoir pas commencé à planifier plus tôt. Si tel est le cas, sachez que nos membres à la retraite peuvent vous fournir des conseils précieux - entrez en contact avec eux pour connaître leur perspective sur la retraite.

3. La retraite : j'aime un peu, beaucoup, énormément...

L'éducation est un travail difficile, mais c'est aussi une « passion ». Il est donc important de prendre sa retraite vers quelque chose, et non seulement de quelque chose. Vos projets pour la prochaine étape de votre vie vous fourniront l'occasion d'explorer de nouvelles passions sans laisser tomber les anciennes et sans vous ruiner pour vous y consacrer.

4. L'argent, c'est important

Plusieurs se demandent combien d'argent sera nécessaire à la retraite. Renseignez-vous sur le revenu à la retraite et les options de style de vie et discutez individuellement avec des experts lors des ateliers de préparation de la retraite d'ERO/RTO.

5. Joignez-vous à ERO/RTO pour faciliter la transition

En joignant ERO/RTO quelques années avant la retraite, vous aurez l'occasion de développer de nouveaux contacts, ce qui assurera une transition harmonieuse lorsque vous serez prêt pour la prochaine étape de votre vie.

Inscrivez-vous à un atelier de préparation de la retraite près de chez nous

www.rto-ero.org/fr/ateliers-de-planification-de-la-retraite

Depuis 1968 ERO RTO Since 1968

ERO/RTO est un organisme bilingue et reconnu, visant à permettre à ses membres retraités du secteur de l'éducation de mener une vie active et en santé. Les programmes d'assurance d'ERO/RTO sont conçus par les membres, pour les membres. ERO/RTO accueille tous ceux et celles qui œuvrent dans le secteur de l'éducation dont le personnel enseignant, la direction et le personnel administratif et de soutien des écoles et des conseils scolaires.

linkedin.com/in/jimgrieve **rto_ero** **facebook.com/rto.ero** **1-800-361-9888**

PHOTO : RODOLPHE BEAULIEU POULIN; ILLUSTRATION : BRUCE BEARDY

RUBRIQUES

5 **À L'ORDRE**

7 **MOT DE LA PRÉSIDENTE**

9 **MOT DU REGISTRAIRE**

10 **COURRIER DES LECTEURS**

11 **RÉSEAUTAGE**
Votre profession; Votre classe; Outils pratiques – Faites passer vos plans de leçon à la vitesse grand V.

CHRONIQUES

18 **PRATIQUES EXEMPLAIRES**
Pierre Riopel ne voulait pas être enseignant. Le destin en a décidé autrement.

22 **ENSEIGNANTES REMARQUABLES**
L'humoriste et comédienne franco-ontarienne Katherine Levac se souvient.

68 **EXAMEN FINAL**
La chanteuse de jazz primée Diana Panton parle de son parcours scolaire.

RESSOURCES

33 **LU, VU, ENTENDU**
Nanuktalva / Mission Katy Cosmik / En route vers les étoiles / J'ai peur de savoir lire / Activités différenciées en français / Un voyage palpitant sur la colline du Parlement / Papillons de l'ombre / Le sel de nos larmes / À pas de géant

37 **CYBERESPACE**
Mieux vaut prévenir

38 **TECHNO LOGIQUE**
Écouter lire le monde

AUTORÉGLEMENTATION

55 Rapport annuel 2016 / Nouvelles de l'Ordre / 20e anniversaire de l'Ordre / Assemblée annuelle des membres 2017 / Réunions du conseil / Étude de cas du comité d'enquête / Audiences

ARTICLES

26 **NOUVEAUX DÉBUTS**
Cultures, langues, connaissances et perspectives autochtones au curriculum

31 **MIEUX RÉAGIR À L'INTIMIDATION**
Recommandation professionnelle pour mieux aborder l'intimidation

AVIS D'ÉLECTION

39 Votre guide de mise en candidature pour l'élection du 8e conseil de l'Ordre

Y A-T-IL PLUS D'UN ENSEIGNANT CHEZ VOUS?

Il arrive que deux membres de l'Ordre vivent sous le même toit.

Si vous et votre conjoint ou colocataire préférez recevoir un seul exemplaire par numéro de *Pour parler profession*, dites-le-nous!

Envoyez votre demande par courriel à **liaison@oeeo.ca**, en précisant :

- le nom des deux membres à la même adresse
- vos numéros de membre
- votre adresse actuelle.

Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Fixer la norme pour un enseignement de qualité

VOUS PRENEZ VOTRE RETRAITE?

Si vous prenez votre retraite cette année et ne prévoyez pas enseigner dans les écoles financées par la province, vous pouvez changer votre statut de membre dans le tableau public.

Rendez-vous à **oeeo.ca** ➔ membres ➔ formulaires et renvoyez-nous cet avis par télécopieur ou par la poste. Votre nom sera suivi du statut «à la retraite» dans le tableau au lieu de «suspendu pour non-paiement de la cotisation».

Téléphonez au 416-961-8800 ou sans frais en Ontario au 1-888-534-2222, pour recevoir le formulaire par la poste.

Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Fixer la norme pour un enseignement de qualité

SEPTEMBRE 2017

pour parler profession

Comité de rédaction
Jean-Luc Bernard, EAO; Tim Gernstein, EAO; Godwin Ifedi; Myreille Loubert, EAO (présidente); Anthony Samchek, EAO (vice-président)

Éditeur
Richard Lewko

Rédacteur en chef
William Powell

Directrice de la rédaction
Kristin Doucet

Version française
Thomas Brouard/Julie Fournel/ Loïc Magnier/Véronique Ponce, traduction et révision; Lori Hall, coordonnatrice de la production

Rédactrice principale
Leata Lekushoff

Responsable des critiques de livres
Rochelle Pomerance

Collaboratrices/Collaborateurs
Gabrielle Barkany, EAO; Angela De Palma, EAO; Mélissa Dufour; Luci English; Jack Henry; Brian Jamieson; Joanne Knight; Pamela Lipson; Eleanor Paul; Wyley Powell; Michael Salvatori, EAO; Francine Tardif; Stéphanie Tétreault; Olivia Yu

Distribution
Kerry Walford

Direction artistique, conception et production
Studio 141 Inc. : Dave Curcio (président et directeur de conception); Hannah Browne (directrice artistique adjointe); Trevor T. Stewart (graphiste); Joanna Wood (graphiste); Jennifer Shaw (responsable de studio)

Couverture
Clare Nicholas/New Division

Pour parler profession est la publication trimestrielle de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Elle informe ses membres de ses activités et de ses décisions. La revue permet la discussion sur des questions d'intérêt concernant l'enseignement, l'apprentissage, le perfectionnement professionnel et les normes d'exercice.

Le point de vue exprimé dans un article n'engage que son auteur et ne représente pas nécessairement la position officielle de l'Ordre.

Nous vous incitons à reproduire, en tout ou en partie, les articles du présent numéro. Nous vous demandons cependant de bien vouloir indiquer que le texte provient du numéro de septembre 2017 de la revue *Pour parler profession* de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.

Nous vous invitons à nous écrire et à nous envoyer des articles sur la profession. Nous ne retournons pas les manuscrits non sollicités.

ISSN 1206-8799
Envoi de publications canadiennes – Convention de vente nº 40064343

Veuillez retourner les envois non distribuables au Canada à :
Pour parler profession, Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario
101, rue Bloor Ouest, Toronto (Ontario) M5S 0A1
revue@oeeo.ca ou **abonnements@oeeo.ca**

Abonnement
Les membres de l'Ordre reçoivent automatiquement la revue. Pour vous abonner, voir l'annonce ci-contre.

MIXTE
Papier issu de sources responsables
FSC® C011825
www.fsc.org

Publicité
Dovetail Communications, tél. : 905-886-6640; téléc. : 905-886-6615; courriel : **psadvertising@dvtail.com**. L'Ordre n'endosse pas les publicités des produits et services figurant dans *Pour parler profession*, y compris les cours de perfectionnement professionnel offerts par les commanditaires.

Impression
Imprimé avec de l'encre végétale sur du papier certifié FSC[MD] par Transcontinental Printing, Owen Sound (Ontario).

Pour parler profession est aussi inscrit au Programme de recyclage «boîtes bleues» financé par l'industrie : Stewardship Ontario

Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Fixer la norme pour un enseignement de qualité

L'Ordre est l'organisme d'autoréglementation de la profession enseignante en Ontario. Toute personne qualifiée pour enseigner dans la province peut en devenir membre; c'est d'ailleurs une exigence pour qui veut conserver l'autorisation d'enseigner.

L'Ordre réglemente la profession enseignante en fixant les normes d'exercice et en agréant les programmes de formation à l'enseignement.

L'Ordre établit les conditions d'entrée dans la profession, fait enquête sur les plaintes déposées contre ses membres et prend les mesures disciplinaires appropriées.

CONSEIL DE L'ORDRE

Présidente
Angela De Palma, EAO

Vice-présidente
Myreille Loubert, EAO

Membres
Pier-Olivier Arsenault, EAO; Brian Beal, EAO; Jean-Luc Bernard, EAO; Marie-Louise Chartrand; Ann Ciaschini, EAO; Elizabeth Edgar-Webkamigad, EAO; Susan E. Elliott-Johns, EAO; Robert Gagné; Tim Gernstein, EAO; Marie-Thérèse Hokayem; Godwin Ifedi; Jane Ishibashi; Jacqueline Karsemeyer, EAO; Matthew Kavanagh, EAO; James Knopp; Colleen Landers; Shanlee Linton, EAO; Shannon Marcus, EAO; Richard Michaud, EAO; Sara Nouini, EAO; Claudia Patenaude-Daniels, EAO; Bill Petrie; Brigitte (Bidal) Piquette, EAO; Thomas Potter; Robert Ryan, EAO; Anthony Samchek, EAO; Vicki Shannon, EAO; Jennifer Stewart, EAO; Stéphane Vallée, EAO; Nicole van Woudenberg, EAO; Ravi Vethamany, EAO; Wes Vickers, EAO; Ronna Warsh; Marie-Claude Yaacov

Registraire et chef de la direction
Michael Salvatori, EAO

Registraire adjoint
Joe Jamieson, EAO

Directrices/Directeurs
Chantal Bélisle, EAO; Enquêtes et audiences
Roch Gallien, EAO; Normes d'exercice et agrément
Richard Lewko; Services généraux et soutien au conseil
Linda Zaks-Walker, EAO; Services aux membres

VOUS CONNAISSEZ QUELQU'UN QUI S'INTÉRESSE À L'ENSEIGNEMENT?

Pourquoi ne pas l'abonner à *Pour parler profession*? Cette personne pourra ainsi lire des articles intéressants sur la profession enseignante et connaître les nouveautés en Ontario.

Quatre numéros par an :
10 $ au Canada ou 20 $ à l'étranger

POUR L'ABONNER, RENDEZ-VOUS À
oeeo.ca → Services en ligne

Le coût de la revue pour les membres de l'Ordre est inclus dans la cotisation annuelle. Pour en savoir plus sur l'abonnement, envoyez un courriel à **abonnements@oeeo.ca** ou composez le 416-961-8800 (sans frais en Ontario : 1-888-534-2222), poste 401.

Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Fixer la norme pour un enseignement de qualité

MONTRER NOTRE FIERTÉ

En juin, nous avons rencontré des membres du public à Fierté Toronto afin de les renseigner sur la façon dont nous fixons la norme pour un enseignement de qualité en Ontario.

LIENS DE COLLABORATION

Des membres d'organismes de réglementation de partout au Canada se sont réunis au congrès régional de Toronto du Council on Licensure, Enforcement & Regulation (CLEAR). Les leaders de l'Ordre y ont parlé de l'anticipation et de l'atténuation des risques.

GOLFER POUR UNE BONNE CAUSE

En juillet, des partenaires en éducation ont participé à notre tournoi de golf de bienfaisance annuel. Les recettes sont versées à notre programme de bourses, qui offre un appui financier à des étudiantes et étudiants en enseignement exemplaires.

PHOTOS : ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO; DENNI RUSSEL, DENNI RUSSEL PHOTOGRAPHY

Commander le **nouvelle** brochure de

ÉCOLE SECONDAIRE

étudiant à **oncat.ca**

Collège? Université? Les deux?

Visitez ONTransfer.ca

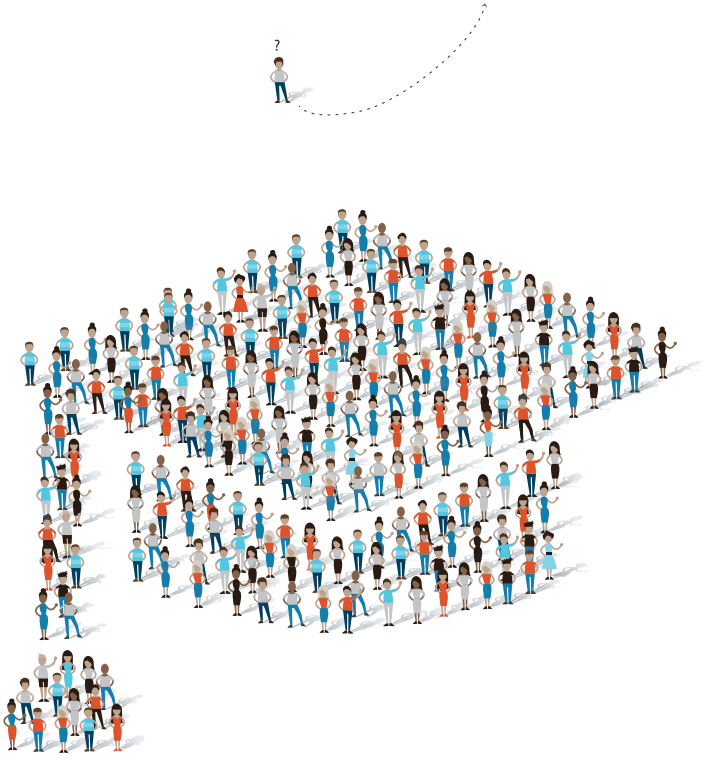

Aidez les étudiants à apprendre à faire reconnaître leurs cours
et programmes parmi les collèges et universités publics de l'Ontario

@ONTransfer

ONTransfer.ca est un service fourni par le Conseil pour l'articulation et le transfert - Ontario (CATON)
et financé par le gouvernement de l'Ontario. This information is also available in English.

ontransfer.ca
par caton

SIÉGEZ AU CONSEIL DE L'ORDRE

Envisagez de contribuer à l'avenir de l'éducation.

D'ANGELA DE PALMA, EAO

Mon dernier cours de maîtrise en leadership catholique examinait comment le personnel enseignant assure un accompagnement pastoral dans l'exercice de ses fonctions. Les enseignantes et enseignants savent que les élèves doivent se sentir bien pour participer activement à leur apprentissage : ils répondent régulièrement à ce besoin, souvent de façon instinctive. Comme le bien-être des enseignants est tout aussi important, les membres du personnel des systèmes scolaires s'entraident.

Parmi mes collègues inscrits à ce cours, il y avait des membres de l'Ordre occupant toute une gamme de postes à l'élémentaire et au secondaire : conseillère ou conseiller d'orientation, enseignante ou enseignant, direction d'école, spécialiste en éducation de l'enfance en difficulté, enseignante ou enseignant itinérant. Le service est au cœur de la profession enseignante et constitue tant l'un de ses défis que l'une de ses nombreuses récompenses.

La relation entre le fait d'être membre de l'Ordre et servir la profession va au-delà des structures scolaires. Ce sont les notions d'aide et d'enrichissement qui m'ont motivée à poser ma candidature à un poste au conseil.

Même si cela fait 20 ans que l'Ordre réglemente la profession enseignante en Ontario, je ne me suis familiarisée avec l'organisme qu'à un stade bien avancé de ma carrière. Quand je donne des présentations à des étudiantes et étudiants dans des facultés d'éducation, je leur dis que j'aurais aimé avoir découvert l'Ordre plus tôt. Je me considère comme un membre engagé qui, à l'instar de ses collègues portant le titre EAO, cherche des moyens d'enrichir son apprentissage. Mais ce n'est que récemment que l'Ordre est passé sous mon radar professionnel.

Avec du recul, je réalise que mon travail au conseil s'est avéré être l'une de mes expériences les plus enrichissantes et qu'il compte parmi mes dix plus grandes réussites professionnelles.

Au cours de mes deux mandats au conseil, j'ai fait équipe avec des collègues de divers horizons pour aborder des questions essentielles pour la profession. En débattant d'enjeux multiples et en formulant des recommandations politiques, nous comprenons mieux ce que signifie régir la profession et servir l'intérêt du public.

Le conseil veille à ce que les programmes de formation à l'enseignement de l'Ontario préparent adéquatement les pédagogues de demain. Il examine le budget de l'Ordre pour qu'il réponde à ses besoins opérationnels, comme la révision de cours menant à une qualification additionnelle. Il collabore avec le personnel afin que les activités de l'Ordre reposent sur son énoncé de mission, sa vision, ses valeurs et ses priorités stratégiques.

Le septième conseil a contribué fièrement au rayonnement de la profession et à son leadership à l'échelle provinciale. C'est le huitième conseil qui aura bientôt ce privilège.

Le présent numéro fait le point sur tout ce que vous devez savoir afin de poser votre candidature à l'un des 23 postes élus au conseil, dont le mandat est de trois ans. Je vous invite à le consulter si vous envisagez d'apporter votre contribution unique et précieuse au secteur de l'éducation. En outre, une vidéo (**oct-oeeo.ca/election2018**) vous explique le processus de mise en candidature. Regardez-la, réfléchissez, présentez-vous, et servez votre profession. ■

Angela De Palma

PHOTOS : MATTHEW PLEXMAN

Littér@tout
interactif

Découvrez notre
nouvelle plateforme
d'activités interactives

Des activités interactives pour développer les habiletés en lecture et en écriture, entièrement conformes aux attentes du programme-cadre de français du MÉO.

Pour tous les détails:

www.litteratout.ca

Comptes élèves

Activités ludifiées

Attribution d'activités

Suivi de la progression en temps réel

Utilisation multi-plateformes

Ressources diverses

Vos élèves seront bientôt en âge de voter. Commencez à susciter leur intérêt dès maintenant!

2018 est une année électorale en Ontario. Élections Ontario dispose d'outils gratuits qui vous aideront à transposer le processus démocratique de l'Ontario dans votre salle de classe!

- Procurez-vous le matériel gratuit pour aider les élèves de votre classe âgés de 16 et de 17 ans à s'informer sur le nouveau Registre ontarien des futurs votants. Ils pourront notamment apprendre comment ajouter leur nom à la liste.
- Procurez-vous un exemplaire gratuit de *Voter, c'est fort!*, une trousse destinée au personnel enseignant basée sur le curriculum qui propose des activités et des plans de leçon intéressants adaptés aux classes de 5e année en études sociales et à celles de 10e année en civisme.

Vous pouvez télécharger le matériel directement sur **elections.on.ca/fr**
Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez envoyer un courriel à **outreach@elections.on.ca** ou composer le **1-888-246-3335.**

Elections Ontario

ENCADRONS NOS HISTOIRES

Où le maître du suspense et le pouvoir des enseignants se confrontent.

DE MICHAEL SALVATORI, EAO

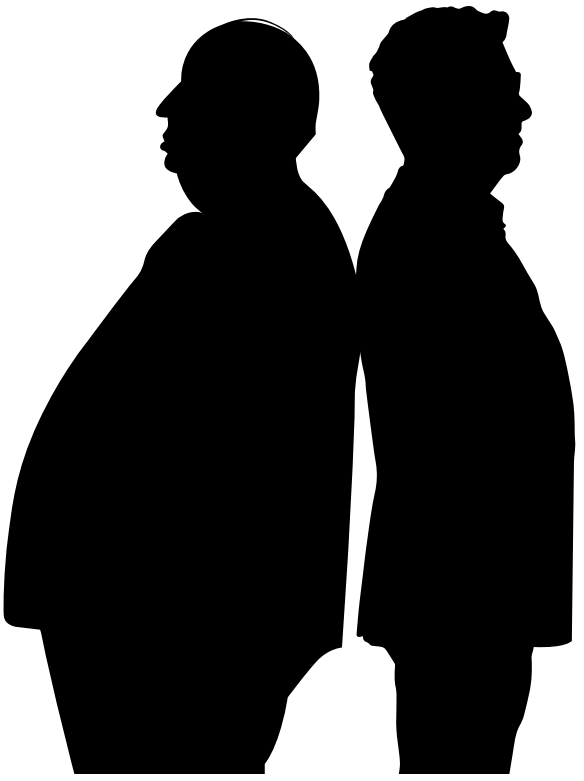

Le printemps dernier, on m'a demandé de faire un discours liminaire sur le pouvoir des enseignantes et enseignants, à l'occasion d'un évènement universitaire regroupant anciens étudiants et amis. Mon premier défi a été de rétrécir ce vaste thème et de choisir un sujet. J'ai fini par me fixer sur trois notions comme le titre de la présentation l'indique : *Mémoire, rigueur et le maître du suspense* (*Recall, Rigour and the Master of Suspense*). Mon objectif était de tisser les trois notions pour illustrer la force du pouvoir que les enseignants exercent sur la société en général et les élèves en particulier.

Je vais commencer par mettre fin au suspense en révélant que ce fameux «maître du suspense» n'est autre qu'Alfred Hitchcock, un titre que ce grand cinéaste classique mérite bien. J'admire ses films tels que *Fenêtre sur cour* et *L'homme qui en savait trop* depuis longtemps. Bien que je connaisse ses films, je ne savais pas qu'il fournissait deux scénarios à ses acteurs : un bleu et un vert.

Récemment, durant un séminaire sur les communications, un présentateur a expliqué que le scénario bleu d'Hitchcock était prévisible : les textes des acteurs, la direction artistique, la description des décors, etc. Le scénario vert, en revanche, était plus intéressant et nuancé. Il décrivait les sentiments que la scène devait générer chez les spectateurs.

Dans ce scénario, Hitchcock télégraphiait les sentiments qu'il voulait provoquer. En réfléchissant à cette approche, j'ai pensé au travail que nous faisons afin de préparer les élèves pour demain et pour le rôle qu'ils vont jouer dans notre société. À quoi cela ressemblerait-il si on demandait aux jeunes les *qualités* qu'ils veulent posséder au lieu du *métier* qu'ils veulent exercer?

Collaborateur. Innovateur. Créatif. Honnête. Respectueux. Plutôt que…

Ingénieur. Enseignante. Fabriquant. Architecte.

C'est notre scénario vert qui nous permet d'aider les élèves à développer les aptitudes et attributs dont ils auront besoin pour préparer leur avenir et résoudre les problèmes qui se poseront à eux. Souvent, pour les aider à se mettre en scène, nous partageons notre expérience avec eux.

La *mémoire*, une autre notion de ma présentation, nous permet de nous rappeler des histoires et anecdotes afin de mieux nous brancher sur les élèves et les encourager à se brancher eux-mêmes sur leur propre vécu dans leur apprentissage.

Je vous invite à réfléchir aux normes d'exercice et de déontologie de votre profession en tant que cadre dans lequel vous pouvez partager vos propres histoires, et ce, pour susciter la discussion avec les élèves. Pour vous inspirer, les histoires d'autres membres de l'Ordre sont disponibles à **oeeo.ca**. Elles visent à renforcer les normes que nous avons en commun et à offrir un moyen d'explorer les façons d'incorporer l'empathie, la confiance, le respect et l'intégrité au cœur de notre pratique professionnelle. Cela a un impact considérable sur nos élèves.

En tant que cadre narratif ou comme moyen d'inculquer des valeurs à nos élèves, les normes de déontologie servent de fondation solide pour notre travail.

Hélas, le manque de place m'empêche de vous parler de la troisième notion : la *rigueur*. Je vais devoir faire durer le suspense jusqu'à une prochaine fois! Comme le fameux cinéaste l'a dit : «Il faut toujours faire souffrir l'audience le plus possible.» ■

M. Salvatori

ILLUSTRATION : STUDIO 141 / ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSIGNANTS DE L'ONTARIO

courrier des lecteurs

Pour parler profession *vous invite à écrire des lettres et des articles sur des domaines d'intérêt pour la profession. Nous nous réservons le droit d'abréger vos textes. Pour être considérée aux fins de publication, une lettre doit comporter le numéro de téléphone de jour de son auteur. Envoyez votre texte à* **revue@oeeo.ca** *ou à Rédaction,* Pour parler profession, *101, rue Bloor Ouest, Toronto (Ontario) M5S 0A1.*

Un déclin décourageant

Je trouve inquiétant que le nombre d'hommes dans la profession aille en diminuant depuis ces 20 dernières années, comme vous l'avez fait remarquer dans la rubrique «En chiffres» du numéro de juin. Ce chiffre est passé de 31 % à 26 %, alors que le nombre d'enseignants masculins, dans la section «Audiences» des pages d'autoréglementation, continue d'être surreprésenté (12 des 13 cas présentés sont des hommes).

Est-ce vraiment parce que les hommes ont moins de contrôle de soi et sont en général plus violents? Ou est-ce parce que leur comportement est passé à la loupe plus souvent que celui de leurs consœurs?

En tout cas, moi qui pensais que la profession d'enseignant pourrait être une possibilité pour mon fils dans la vingtaine, je suis en train de changer d'idée : je crois qu'il est trop sociable et amical et qu'il se retrouverait dans les pages d'audiences pour avoir touché l'épaule d'un ou d'une élève.

Et c'est bien dommage car, dans nos écoles, les garçons décrochent en plus grand nombre que les filles et ont besoin de modèles de réussite masculins en éducation.

Comme le dit Donna Marie Kennedy à la page 25 : «Je crois qu'une profession peut être trop réglementée.» Et je me demande parfois, en lisant ces pages d'audiences, si l'Ordre n'en est pas rendu là.

Hélène Dompierre, EAO, enseigne le FLS et la biologie à la Philemon Wright High School, à Gatineau (Québec).

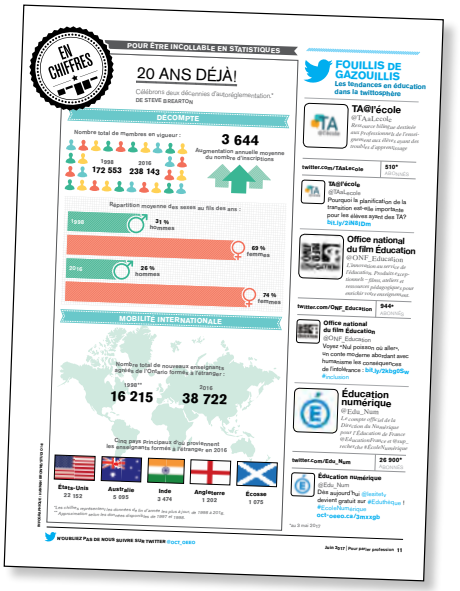

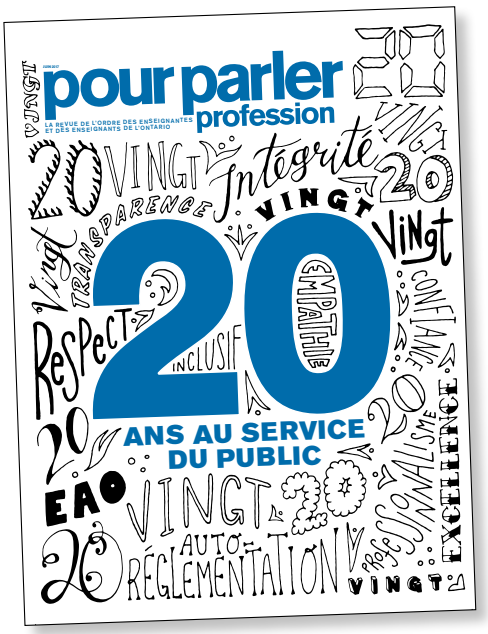

Le sens des mots

Dans le numéro de juin de *Pour parler profession*, on commémore 20 ans au service de l'intérêt du public. Des mots comme inclusif, respect, empathie et intégrité ornent la couverture. Dans l'article intitulé «20 ans au service du public», on y trouve des sous-titres tels «Une nouvelle ouverture», «Semer des graines» et «Pour une vue d'ensemble». Toutefois, dans la rubrique «À l'Ordre», il y a une photo de visiteurs internationaux sur laquelle figurent cinq personnes : trois Blancs et deux Noirs. Le nom des Blancs est mentionné, tandis que les deux délégués ougandais sont tout simplement identifiés comme «membres» [de la délégation].

Nos croyances sur la race émanent du quotidien, de l'ordinaire et de la façon dont les choses – et surtout les gens – sont représentés. Les deux hommes noirs dans la photo ne sont pas des chiffres ni des quantités sans importance; ce sont des hommes qui ont des noms et qui méritent que leur identité soit respectée. En ignorant leur identité personnelle, vos rédacteurs ont discrètement contribué à la façon dont les Noirs sont perçus (ou négligés même s'ils sont physiquement présents). L'histoire des Noirs regorge d'exemples d'indifférence et de figures sans nom. L'article d'Angela De Palma, «Bien porter son nom : Les noms ont un sens et contribuent à forger notre identité», est tout à fait pertinent, les noms sont importants.

Carl Cooke, à la retraite, ancien enseignant de 3e et de 8e année au Toronto District School Board, et Rachel Cooke, EAO, dirigeante adjointe du programme-cadre d'anglais au Silverthorn Collegiate Institute, Toronto District School Board.

réseautage

…pour orienter l'exercice de votre profession

UN SITE QUI PLAÎT

Voici les 10 principales raisons pour lesquelles vous consultez notre site web (oeeo.ca) selon notre dernier sondage.

1. Pour utiliser Trouver un membre.
2. Pour imprimer mon reçu d'impôt.
3. Pour utiliser Trouver une QA.
4. Pour mettre mon dossier à jour.
5. Pour régler ma cotisation.
6. Pour consulter la bibliothèque Margaret-Wilson.
7. Pour imprimer mon certificat à jour.
8. Pour me tenir au courant de l'actualité de l'Ordre.
9. Pour lire la revue *Pour parler profession*.
10. Pour accéder à ma carte de membre.

ILLUSTRATION : DOMINIC BUGAITO/THREE IN A BOX

L'ENCYCLOPÉDIE CANADIENNE

Explorez
encyclopediecanadienne.ca

Avez-vous changé d'adresse électronique?

Pour la mettre à jour :

1. www.oeeo.ca
2. Cliquez sur **«Membres»**, dans la barre de navigation horizontale, et ouvrez votre dossier (ou inscrivez-vous à la Section réservée aux membres).
3. Cliquez sur **«Profil»** dans le menu de droite.
4. Changez votre adresse électronique.
5. Cliquez sur **«Sauvegarder»** au bas de la page.

Et voilà, le tour est joué!

Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario | Fixer la norme pour un enseignement de qualité

Mini QUESTIONNAIRE

avec Mike Downie

DE LAURA BICKLE

Il y a quatre ans, le documentariste Mike Downie a entendu un documentaire radiophonique à la CBC sur l'histoire tragique de Chanie Wenjack, un garçon de 12 ans déterminé à parcourir les 600 km qui le séparaient de sa famille après s'être évadé d'un pensionnat à Kenora. Le sixième jour de son périple, Chanie est mort de froid près d'une voie ferrée.

L'histoire de Chanie a touché Mike Downie, lequel a entrepris des recherches à ce sujet, puis en a parlé à son frère Gord, le chanteur du groupe The Tragically Hip. Ils ont trouvé que cette histoire méritait d'être mieux connue. C'est ainsi que les frères Downie, avec la famille Wenjack, ont créé le fonds Gord Downie & Chanie Wenjack, dont le but est de sensibiliser et d'instruire. Ils ont aussi réalisé un projet multimédia (album musical, roman et dessin animé avec les créations de Jeff Lemire) intitulé *Secret Path*, qui a vu le jour en octobre 2016.

Mike Downie explique de quelle façon il espère que l'histoire de Chanie laissera sa marque sur les élèves d'aujourd'hui.

Q Pourquoi faut-il connaître l'histoire de Chanie?

Son histoire, celle d'un garçon qui veut rentrer chez lui, est universelle. Elle vous touche au cœur. Des éléments importants de la réconciliation sont la sensibilisation, l'éducation et l'action. J'en savais très peu sur les pensionnats. Un travail artistique peut entamer un dialogue et favoriser la compréhension.

Q Espériez-vous que *Secret Path* devienne une ressource d'apprentissage?

C'est un outil utile, tant pour les adultes que pour les enfants, pour mieux comprendre ce qu'étaient les pensionnats et en discuter. *Secret Path* n'en aborde pas toutes les horreurs. Nous croyons que c'est une ressource qui fonctionne en classe parce qu'elle est très polyvalente.

Q Comment l'utilise-t-on en classe?

Elle est malléable et s'utilise à tous les niveaux. Les élèves du secondaire s'intéressent aux paroles des chansons tandis que les plus jeunes s'en inspirent dans leurs travaux artistiques.

[Dès l'automne, un outil de recherche permettra de trouver des plans de leçon et de s'inspirer d'autres enseignants qui ont utilisé la ressource.]

Q Parlez-nous du fonds Gord Downie & Chanie Wenjack.

Nous visons l'éducation interculturelle. Les non-Autochtones sont sensibles à ce qui est arrivé, il faut le faire savoir aux membres des Premières Nations et motiver les gens à passer à l'action afin d'améliorer des vies. Le conseil d'administration est géré par des membres des Premières Nations qui prennent les décisions sur les programmes à financer.

Q Comment cette expérience vous a-t-elle influencé?

Les traditions et les connaissances des Premières Nations sont fascinantes. Le cercle de tambour, le rite de purification, la roue de médecine – tout ça, c'est fascinant! Nous avons beaucoup à gagner en apprenant ces enseignements, et ils nous sont offerts le cœur ouvert. Pour Gord, ce fut l'occasion d'appuyer une cause importante pour lui, mais aussi pour le pays.

PHOTO : DAVE CURCIO/STUDIO 141

EN CHIFFRES

POUR ÊTRE INCOLLABLE EN STATISTIQUES

BILAN ANNUEL

Faits saillants du rapport annuel de l'Ordre 2016.

DE STEVE BREARTON

MEMBRES

238 143
membres en règle

2 % sont de nouveaux membres

26 % sont des hommes (61 797)

Âge moyen **44,7**

74 % sont des femmes (176 346)

Âge moyen **42,5**

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

Lieu de formation des nouveaux membres :

Ontario	72 %	Étranger	12 %
Autres provinces	10,5 %	États-Unis	5,5 %

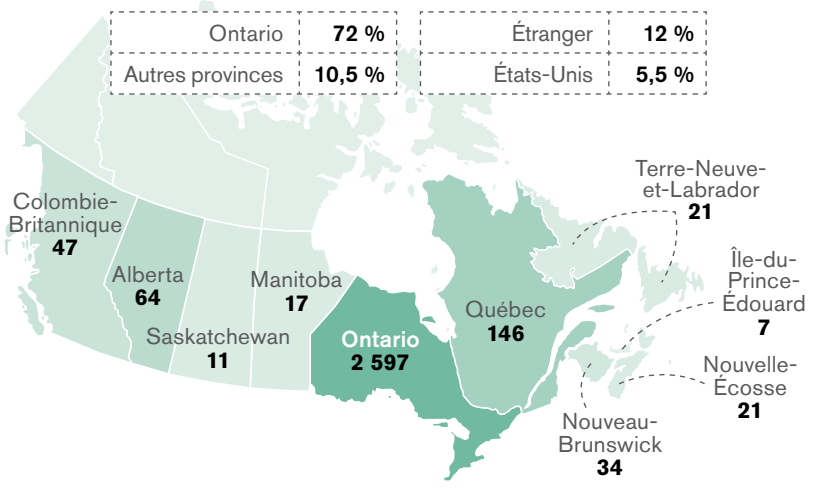

QUALIFICATIONS ADDITIONNELLES

Cinq QA* les plus populaires – soit 37 % des cours :

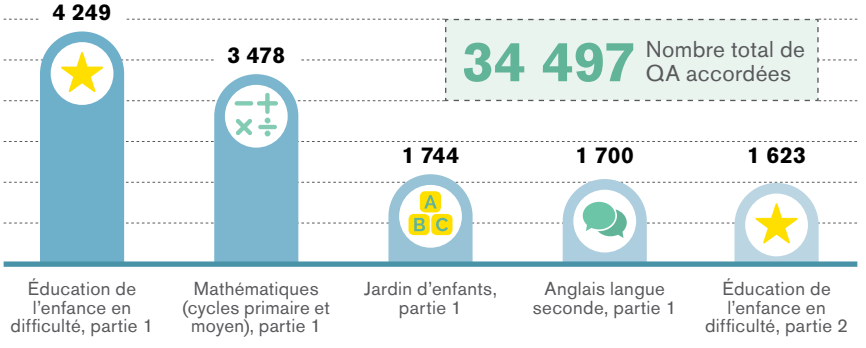

Source : Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, Rapport annuel 2016

Pour la liste complète des QA offertes, consultez* ***oct-oeeo.ca/QA*

INFOGRAPHIQUE : HANNAH BROWNE/STUDIO 141

FOUILLIS DE GAZOUILLIS

Les tendances en éducation dans la twittosphère

M-A Girard
@magirard
Directeur d'école | Auteur | Conférencier | Doctorant en éducation. Passionné de pédagogie qui cherche à penser autrement. Ces opinions sont les miennes seules.

twitter.com/magirard — **2 705*** ABONNÉS

M-A Girard
@magirard
Passer d'une mentalité fixe à une mentalité de croissance en #éducation **oct-oeeo.ca/hmcg9b** #eduqc #growthmindset #feep #eduprof

École branchée
@ecolebranchee
Le magazine de l'enseignement à l'ère du numérique. Tendances et ressources numériques éducatives depuis 1996. #edTech #eb20ans

twitter.com/ecolebranchee — **9 764*** ABONNÉS

École branchée
@ecolebranchee
Et si l'on repensait l'école? **oct-oeeo.ca/t5bqr6**

MieuxEnseigner
@MieuxEnseigner
MieuxEnseigner est une plateforme d'achat, de vente et de partage de matériel didactique et pédagogique créé par des enseignants pour les éducateurs

twitter.com/MieuxEnseigner — **2 910*** ABONNÉS

MieuxEnseigner
@MieuxEnseigner
oct-oeeo.ca/3ck6mg Quel est l'impact des jeux sérieux sur l'apprentissage ?

*au 27 juillet 2017

DANS LA PRATIQUE

Inculquer aux élèves un esprit de progrès permanent est essentiel. J'ai lu à ce sujet un ouvrage de Mary Cay Ricci, *Ready-To-Use Resources for Mindsets in the Classroom: Everything Educators Need for School Success* (en anglais seulement), qui présente des idées judicieuses à mettre en pratique de la maternelle à la 8e année. J'ai adoré la page sur les produits inventés par erreur, comme la pâte à modeler. Ils nous font comprendre qu'il n'y a pas de mal à faire des erreurs, et qu'en réalité, elles stimulent nos neurones! Tournés vers le progrès, nos jeunes s'investiront davantage et oseront montrer de quoi ils sont capables!

— Chrys Fraipont, EAO
District School Board of Niagara

→ Vous avez une bonne idée pour la classe?
Envoyez-la-nous à **revue@oeeo.ca**. Nous la publierons peut-être dans un prochain numéro! Jetez un coup d'œil à nos nouvelles archives «Dans la pratique» à **oct-oeeo.ca/5dc723**.

Prévention des AGRESSIONS

DE PHILIPPE ORFALI

Le Centre ontarien de prévention des agressions (COPA) a vu le jour en 1995 afin de répondre aux besoins des groupes, organismes et conseils scolaires de langue française de l'Ontario qui cherchaient à obtenir de la formation et de l'information en français sur les programmes de prévention des agressions contre les enfants et les adolescents.

L'équipe chevronnée d'experts du COPA développe et diffuse une foule de ressources destinées tant aux enseignants qu'aux directions d'écoles et aux élèves. L'accent est mis sur l'offre de programmes aux collectivités franco-ontariennes éloignées et souvent moins desservies.

Les programmes conçus pour les élèves sont généralement offerts en salle de classe par l'équipe du COPA, en présence de l'enseignant. Différents ateliers pratiques ont été mis sur pied pour chaque cycle. Parmi les thèmes abordés, notons : l'intimidation; l'agression par des pairs, par un inconnu ou un proche; l'autodéfense; le leadership et la prévention de l'intimidation; et les agressions (physiques ou psychologiques) en milieu de travail.

Les méthodes pédagogiques sont adaptées à chaque public cible, employant tantôt des marionnettes, tantôt des mises en situation, et des exercices individuels et en équipes.

Le site du COPA, **infocopa.com**, présente des ressources éducatives multimédias que l'enseignant voudra peut-être recommander aux parents.

Il permet aussi d'accéder à des cours interactifs en ligne sur différents sujets, dont certains peuvent même être reconnus à titre de crédits de service communautaire pour les élèves du secondaire.

Enfin, «Bien-être@l'école», qu'on retrouve sous l'onglet Ressources, offre au personnel enseignant et aux personnes qui travaillent dans le domaine de l'éducation un répertoire de sites et d'outils pertinents, ainsi que trois modules d'apprentissage professionnel distincts.

Somme toute, une ressource très utile qui prendra une place de choix dans la panoplie d'outils du pédagogue francophone.

ILLUSTRATION : CLARE OWEN/i2i ART

APPLIS À L'ÉTUDE

de Stefan Dubowski

Hoopa City

Vous rêvez de construire une ville? C'est possible avec Hoopa City, une appli pour les urbanistes en herbe qui souhaitent développer leur perception spatiale et leurs compétences en résolution de problèmes. À l'aide de briques, d'asphalte, d'eau et d'autres matériaux virtuels, les élèves de 6 à 8 ans construisent des villes, des stations balnéaires et des centres commerciaux. Il suffit de mélanger les matériaux pour inventer de nouvelles structures. Le but? Expérimenter!

La sauvegarde automatique permet de reprendre le travail là où il a été laissé, et un guide-glossaire conserve les créations avec toutes les instructions dont vous avez besoin pour les recréer. Une appli à essayer dès aujourd'hui!

PLATEFORMES : Apple; Android
SOURCES : iTunes; Google Play (3,99 $)
CLASSÉ : 4+; grand public

Explain Everything Interactive Whiteboard

Un très bon outil pour les élèves des cycles intermédiaire et supérieur qui veulent exprimer leurs idées visuellement. Cette appli permet de créer des présentations à l'aide d'images, de dessins, de sons, de vidéos, de PDF annotés et d'autres éléments numériques, que l'on peut afficher sur YouTube ou Vimeo, ou encore sur le portail de l'appli. L'accès à toutes les caractéristiques est gratuit les 30 premiers jours. Il faut ensuite payer des frais élevés (jusqu'à 49,99 $ US/an) pour continuer à utiliser la version complète. Vous pourrez bien sûr continuer d'utiliser la version gratuite, mais passés les 30 jours d'essai, vous n'aurez plus accès à toutes les fonctions.

PLATEFORMES : Apple; Android
SOURCES : iTunes; Google Play
CLASSÉ : 4+; grand public

Cleanopolis VR

À Cleanopolis, Captain Clean élimine les gaz à effet de serre une fois pour toutes! Les joueurs de 8 à 12 ans font leur part, par exemple, en jouant à de minijeux qui aident à propulser des éoliennes et qui empêchent les appareils énergivores de quitter leur usine.

À l'aide de courts questionnaires, les élèves apprennent comment leur empreinte énergétique affecte l'environnement et ce qu'ils peuvent faire pour l'amoindrir. Cette appli formidable favorise la compréhension de base des changements climatiques, lesquels seront abordés dans le programme-cadre de sciences en 10e année. Pour une expérience plus vivante, portez des lunettes 3D!

PLATEFORMES : Apple; Android
SOURCES : iTunes; Google Play (gratuit)
CLASSÉ : 4+; grand public

Mettre un dossier à jour, c'est facile!

En tant que membre de l'Ordre, vous devez fournir vos données personnelles en vigueur, comme votre courriel, votre adresse postale, votre numéro de téléphone et les coordonnées de votre employeur.

Mettez à jour votre profil dans la section réservée aux membres.

→ **oeeo.ca/membres/services/connexion**.

Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Fixer la norme pour un enseignement de qualité

AVEZ-VOUS PENSÉ À

SIÉGER AU CONSEIL?

VOTRE CHOIX 2018

ŒUVRER DANS L'INTÉRÊT DU PUBLIC

Nous cherchons des membres qui :

- → comprennent le monde de l'enseignement, ses forces et ses besoins
- → appuient le professionnalisme en enseignement
- → s'engagent à servir l'intérêt du public
- → se portent volontaires et font preuve de civisme
- → possèdent de solides habiletés interpersonnelles et communicationnelles
- → posent des questions et s'ouvrent à de nouvelles perspectives
- → participent activement aux réunions
- → partagent leurs compétences en coaching et en leadership
- → respectent leurs engagements
- → manifestent un intérêt pour la gouvernance et la planification stratégique
- → veulent apprendre et font du perfectionnement professionnel.

Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Fixer la norme pour un enseignement de qualité

Impliquez-vous!

La période de mises en candidature débute le 1er septembre 2017.

LES MEMBRES DU CONSEIL CONTRIBUENT À L'AVENIR DE L'ÉDUCATION EN ONTARIO.
Pour en savoir plus, consultez **oct-oeeo.ca/election2018**, appelez notre ligne d'information sur les élections au **416-961-8800** (sans frais en Ontario : **1-888-534-2222**), **poste 558**, suivez **#oeeoElection2018**, ou écrivez-nous à **votrechoix2018@oeeo.ca**.

À COURT D'IDÉES?

Faites passer vos plans de leçon à la vitesse grand V grâce à ces huit ressources numériques gratuites! En route, explorez une foule d'idées pédagogiques, échangez des méthodes efficaces avec les collègues et découvrez des stratégies pour tout garder en ordre. À vos tablettes!

DE MELISSA CAMPEAU

1. Planboard

L'inspiration est au rendez-vous? Structurez l'année scolaire à l'aide de cet organiseur de plans de leçon. Créez des tests, cherchez des liens, intégrez les normes des programmes de l'Ontario et personnalisez vos gabarits. En plus, vous pouvez tout consulter et modifier à distance, depuis n'importe quel appareil.
Visitez : planboardapp.com

2. Share My Lesson

Imaginez Yelp, version enseignement! Téléversez des plans, cherchez-en d'autres, puis commentez les idées des collègues. Le site a fait équipe, entre autres, avec PBS pour produire «Today's News, Tomorrow's Lesson», une ressource qui vous permet de concevoir des leçons en fonction de l'actualité.
Visitez : sharemylesson.com

3. Learn Boost

Si l'organisation est votre spécialité, vous allez adorer cet outil intuitif qui trie vos plans de leçon en un clin d'œil. Les indicateurs d'objectifs et de matériel requis vous facilitent la tâche. Vous pouvez même insérer des notes de référence dans la section des réflexions pour l'année suivante!
Visitez : learnboost.com/fr_FR

4. Perspectives autochtones

Que signifie le style d'un tipi? Comment la régie des Pieds-Noirs se compare-t-elle à celle du parlement? Cette page web de l'IEPO vous fait accéder à des plans de leçon grâce auxquels vous et vos élèves découvrirez l'histoire, les traditions et les perspectives des Premières Nations, des Métis et des Inuits.
Visitez : oct-oeeo.ca/IndigenousPerspectives

5. Ressources éducatives

Les leçons présentées sur ce site s'alignent sur le curriculum de l'Ontario et sont utiles aux systèmes scolaires publics et catholiques. Vous pouvez filtrer les plans selon le niveau, la matière, le style d'apprentissage et plus encore. Communiquez avec votre conseil scolaire pour obtenir vos identifiants.
Visitez : oct-oeeo.ca/BREO

6. Historica Canada

Faites découvrir aux élèves la première agente de police canadienne, le chemin de fer clandestin ou la journée de lancement de la Coupe Grey en 1909. Les créateurs de la série des *Minutes du patrimoine* vous proposent une gamme créative de plans de leçon, interrogeables par niveau, époque et thème.
Visitez : oct-oeeo.ca/HistoricaCanada

7. HabiloMédias

Comment invente-t-on des héros et héroïnes de séries télévisées? Comment les entreprises exploitent-elles la fidélité des adeptes de sports pour vendre des produits et influencer la clientèle? Vous trouverez une foule de plans de leçon liés aux médias sur ce site interrogeable.
Visitez : habilomedias.ca

8. Société géographique

D'où provient l'énergie de notre pays? À quoi ressemble la vie dans le nord du Canada? Ces questions et bien d'autres sont abordées dans des plans de leçon alignés sur le programme, rédigés par des pédagogues qualifiés de Can Geo Education, et interrogeables par thème et niveau de scolarité.
Visitez : oct-oeeo.ca/SGRC

Pour découvrir les pratiques exemplaires en technologie, consultez la recommandation professionnelle sur l'utilisation des moyens de communication électroniques et des médias sociaux de l'Ordre (**oct-oeeo.ca/mediasociaux**).

ILLUSTRATION : LIVI GOSLING

JE PARLE FRA

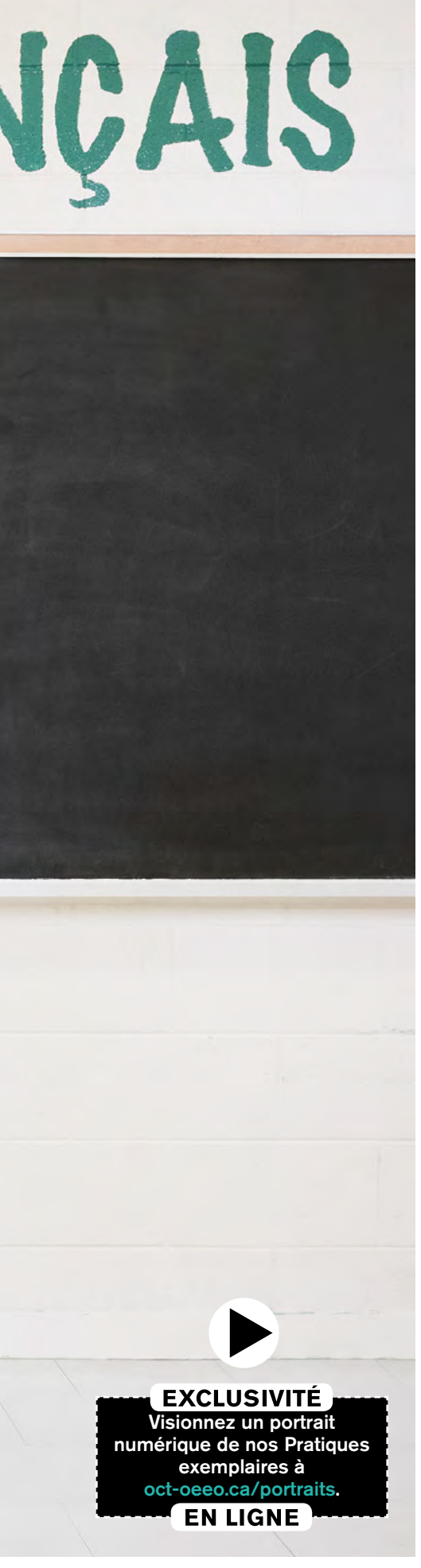

EXCLUSIVITÉ
Visionnez un portrait numérique de nos Pratiques exemplaires à oct-oeeo.ca/portraits.
EN LIGNE

PHOTOS : MATTHEW LITEPLO

L'appel de la PROFESSION

Pierre Riopel ne voulait pas être enseignant. Le destin en a décidé autrement. Le résultat fut une longue carrière pavée de succès et une distinction prestigieuse. C'est ce qui risque d'arriver quand on ne peut résister à l'appel de la profession.

DE PHILIPPE ORFALI

Il a quitté sa salle de classe du secondaire il y a de nombreuses années déjà et a rendu sa clé du Collège Boréal de Sudbury en septembre 2016. Mais la fibre enseignante de Pierre Riopel, EAO, elle, n'est pas près de le lâcher. Ce retraité de l'éducation secondaire et postsecondaire demeure aujourd'hui aussi passionné par sa profession que lorsqu'il y est entré, par la force des choses, au milieu des années 1980.

Pierre Riopel a-t-il toujours su qu'il voulait enseigner? Tout le contraire! «Ce n'était pas du tout mon intention de devenir enseignant. Mon père l'ayant été, je voyais bien le montant de travail que cela impliquait, les longues heures et tout le reste! J'avais beaucoup d'admiration pour la profession, mais ce n'était pas pour moi.»

Le destin allait toutefois en décider autrement. De retour à Sudbury, son BA en histoire et en science politique de l'Université d'Ottawa en poche, il travaille comme réviseur et traducteur quand, un jour, le téléphone sonne. Recommandé par une connaissance, Pierre Riopel se voit offrir un remplacement temporaire à l'école secondaire Hanmer, dont il est finissant.

«Initialement, j'ai décliné l'offre! Puis je me suis ravisé et je me suis tout de même présenté le lundi matin suivant, pour aider l'école. À la fin de ma première journée d'enseignement, je suis allé voir le directeur et je lui ai dit : "Wow! Je suis accroché!" Et je suis resté pour le reste du semestre, bénéficiant d'une permission intérimaire, puis le semestre suivant.»

Pierre Riopel revisite l'école secondaire de la Rivière-des-Français à Noëlville où Monique Touchette, conseillère en orientation (en blanc) et Shelley Duquette-Lafortune, directrice d'école, planifient les activités de fin d'année avec des élèves de 8e et de 10e année.

Il lui faut toutefois suivre une formation à l'enseignement. Et c'est ainsi que, un an plus tard, il obtient son brevet d'enseignement à l'Université d'Ottawa.

Quoiqu'il souhaite retourner dans le Nord ontarien, c'est finalement dans la région de Toronto qu'il entame sa carrière. Il enseigne tout d'abord l'histoire, le droit et le français pendant un an à l'école secondaire Saint-Charles-Garnier d'Oshawa, aujourd'hui à Whitby, puis à l'école secondaire catholique Sainte-Famille de Mississauga, où il devient chef de secteur.

«Tout était à bâtir. C'était une école naissante fréquentée par une centaine d'élèves. J'y suis allé pour le défi : nous n'avions presque pas de ressources ni de manuels, à cette période clé pour l'éducation franco-ontarienne.»

Ouvert et ambitieux, Pierre Riopel a toujours eu soif de défis. Au début des années 1990, et parallèlement à sa carrière d'enseignant, il accepte un poste de chargé de cours à l'Université d'Ottawa, qui offrait alors des formations à Oakville.

«Au début de ma carrière, quelqu'un m'a dit : "Attends-toi à faire plein de choses dans le domaine de l'éducation. Il n'y a pas que l'enseignement." Moi qui me lançais dans la profession simplement parce que je voulais être enseignant, au fil du temps, j'ai appris que je pouvais faire plein d'autres choses. On peut être conseiller pédagogique, surintendant, directeur d'école. Il existe bien d'autres rôles de leadership à l'extérieur de la salle de classe. Alors, j'ai gardé les yeux et l'esprit ouverts.»

En 1995, par un autre concours de circonstances, on le sollicite pour occuper la direction adjointe par intérim de son école.

«Ça faisait quelques années à peine que j'enseignais, et on m'offrait déjà un intérim de direction adjointe! Alors, c'est ce que j'ai fait de septembre à décembre. Et là encore, j'y ai pris goût parce que c'était un rôle de leadership à l'intérieur d'une école. Il faut savoir profiter des occasions lorsqu'elles se présentent.»

Nouvelle année scolaire, nouvelle occasion professionnelle. Désirant se rapprocher de sa famille qui vit dans le nord de l'Ontario, il devient professeur adjoint à l'École des sciences de l'éducation de l'Université Laurentienne. De 1996 à 2001, il sera ainsi chargé des cours d'études sociales, d'histoire et de géographie destinés aux futurs enseignants francophones de la province.

En 2001, il reprend toutefois le chemin de l'école, cette fois en tant que directeur de l'école secondaire de la Rivière-des-Français, à Noëlville; il convoitait un poste de leadership dans une école depuis de nombreuses années.

Trois ans plus tard, il devient surintendant adjoint de l'éducation au Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario, puis surintendant, directeur associé de l'éducation et, enfin, directeur de l'éducation, en 2010.

En suivant son destin, Pierre Riopel aura ainsi gravi, un à un, chacun des échelons du système d'éducation ontarien.

En 2013, ce membre estimé de la communauté éducative nord-ontarienne est choisi pour diriger le Collège Boréal. Cet

établissement collégial, l'un des deux seuls de langue française en Ontario, accueille près de 1 500 étudiantes et étudiants grâce à 7 campus et à 37 centres d'accès situés principalement dans le nord, mais également dans le centre-sud-ouest de la province.

Bien sûr, c'est avant tout avec son chapeau d'éducateur que M. Riopel a relevé ce nouveau défi.

«On considère souvent, à tort ou à raison, que les études postsecondaires sont un bien de consommation parce qu'il faut payer des frais de scolarité. Or, je tenais à ce que la pédagogie soit au centre de toutes nos activités. Je me souciais avant tout d'offrir une gamme de programmes à une population dont les défis sont particuliers.»

La débrouillardise et les aptitudes développées dans les nombreuses petites écoles dans lesquelles il avait œuvré pendant toute sa carrière se sont alors révélées des outils redoutables.

Sous sa tutelle, on a étendu les programmes destinés aux communautés éloignées, et de nombreux programmes dits hybrides (c.-à-d. qu'une partie de la formation est en présentiel, et l'autre, à distance) ont vu le jour. «C'était important pour moi parce que ce n'est pas tout le monde qui peut se permettre de partir pendant deux ans, loin de sa famille. Les gens ont des hypothèques, des emplois, des obligations. Il fallait qu'on puisse se rendre à eux, tout en valorisant la qualité de l'éducation qu'on offrait. Ça connaît un beau succès et ça permet de rendre l'éducation de langue française accessible partout», se félicite-t-il.

Toujours membre actif de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, il a par ailleurs participé au fil des années à plusieurs de ses groupes de travail et de ses sous-comités. Il contribue aussi aux activités du Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques, de multiples associations et regroupements professionnels de l'enseignement en Ontario, et de bien d'autres.

Officiellement retraité du Collège Boréal depuis l'an dernier, Pierre Riopel demeure très engagé, autant en éducation que dans le milieu communautaire franco-ontarien. C'est un facteur parmi d'autres qui a mené le gouvernement français à le nommer chevalier de l'Ordre des Palmes académiques, l'une de ses plus prestigieuses distinctions civiles.

Instituées par Napoléon Ier en 1808, les Palmes académiques sont des titres honorifiques décernés aux personnes «ayant rendu des services éminents à l'éducation». Ces titres peuvent être accordés «aux étrangers et aux Français résidant à l'étranger qui contribuent activement à l'expansion de la culture française dans le monde». Chaque nomination est proposée par le ministre de l'Éducation nationale de France, puis approuvée par le premier ministre.

«J'ai des frissons rien qu'à y penser! J'en suis incroyablement fier. Et, bien humblement, je pense que c'est aussi une façon indirecte de reconnaître tous les collègues avec qui j'ai travaillé, qui sont dans le monde de l'enseignement depuis longtemps et qui y travaillent fort. Ils ont fait et continuent de faire une différence dans leur communauté. Ce prix leur revient autant qu'à moi!»

M. Riopel y voit également une sorte d'hommage à son père enseignant, mais aussi à ses grands-parents, qui ont lutté pour l'accès à l'éducation primaire de langue française, au siècle dernier. «Ma famille venait d'un très petit village qui ne disposait pas d'école. Alors, mon grand-père, qui était "commissaire", avait préféré offrir son salon pour en faire une salle de classe de fortune plutôt que de forcer les enfants du village à marcher de longues distances. Dans nombre de petites communautés francophones de l'Ontario, maintes personnes ont fait de tels sacrifices, il ne faut pas l'oublier. Je pense beaucoup à mes grands-parents quand je pense à ce prix.»

Le prix lui sera décerné en personne, à Sudbury.

Gageons que la retraite sera de nouveau de courte durée pour Pierre Riopel : il songe à retourner faire de la suppléance au secondaire et, pourquoi pas, terminer ses études de doctorat… ■

Cette rubrique met en vedette des enseignantes et enseignants qui ont reçu un prix en enseignement. Ces personnes répondent aux attentes de l'Ordre en incarnant des normes d'exercice professionnel élevées.

Matière à réfléchir EN 5 TEMPS

Pierre Riopel offre cinq conseils à ceux qui amorcent leur carrière, la profession enseignante ouvrant maintes portes, autant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'école.

1 Être fidèle à soi-même.
«Vous n'enseignez pas ce vous savez : vous enseignez ce que vous êtes», disait Jean Jaurès, professeur et homme politique français. Vous savez qui vous êtes. Vivez selon ce qui vous habite, sans compromis.

2 Partager son leadership.
Profitez des occasions qui s'offrent à vous pour contribuer au projet de société de la communauté où vous habitez. Faites rayonner vos qualités de leadership au-delà des quatre murs de l'école.

3 Vivre passionnément.
Vous lever tous les matins avec l'envie de faire une différence dans la vie de vos élèves, c'est ça, la mesure du succès et du bonheur. D'instinct, vos élèves perçoivent votre passion pour l'enseignement et leur apprentissage.

4 Apprendre. Toujours.
Vous enrichirez l'expérience de vos élèves. Lisez, voyagez, explorez, questionnez… vous en sortirez gagnant. Vos élèves aussi. Il faut enseigner pour apprendre et apprendre pour enseigner!

5 Croire à l'éducation.
Nelson Mandela, grand homme d'État, a dit que «l'éducation est l'arme la plus puissante qui puisse être utilisée pour changer le monde». Soyez conscient de l'impact que vous avez au-delà de l'école.

Petite école, grande communauté

Une petite école de village, deux enseignantes remarquables et une communauté tricotée serré : une formule gagnante, selon l'humoriste et comédienne franco-ontarienne Katherine Levac.

DE PHILIPPE ORFALI

Aujourd'hui, sa popularité atteint des sommets inégalés au Québec et ailleurs au pays. Des centaines de milliers de spectateurs regardent ses sketches de l'émission *Like-moi!* et des foules se sont ruées pour assister à son premier spectacle en solo. Elle est devenue LE visage de l'Ontario français. «Elle», c'est l'humoriste et comédienne franco-ontarienne Katherine Levac.

L'artiste n'a pas chômé ces dernières années. À la télévision, on l'a vue à *SNL Québec*, *Le nouveau show* et, bien sûr, *Like-moi!* Elle participe à de multiples spectacles d'humour et écrit du matériel pour sa toute première tournée, intitulée *Velours*. Mais c'est dans une minuscule école rurale de l'Est ontarien, loin des feux de la rampe, que la vedette a grandi et trouvé sa vocation, plus particulièrement auprès de Rita Parthenais-Lalonde, EAO, et de Nathalie Langlois, EAO, les enseignantes qui ont le plus marqué son parcours scolaire.

Les liens qui unissent Rita Parthenais-Lalonde et la famille Levac semblent tout droit sortis d'un scénario. Autrefois enseignante à l'école du village de Saint-Bernardin, M^me^ Parthenais-Lalonde a en effet enseigné non seulement aux deux frères de Katherine – Jean-Philippe et Frédéric, qui forment le groupe musical Pandaléon –, mais également à son père et à son oncle Éric.

Comme le faisaient les institutrices à l'époque des écoles de rang, M^me^ Parthenais-Lalonde a enseigné à Katherine de la maternelle à la 2^e^ année. «Rita m'a toujours marquée pour son esprit de communauté. De génération en génération, elle est là. Elle n'est pas tuable! D'ailleurs, elle enseigne aujourd'hui à ma petite-cousine», dit M^me^ Levac, qui poursuit en établissant des parallèles entre le travail du pédagogue et celui de l'humoriste : «Tu t'adresses à une foule, tu dois lui faire comprendre quelque chose, mais tout le monde est différent. Chacun a son passé, son expérience, sa personnalité. Il faut pouvoir s'adapter. Rita a cette capacité de comprendre qui sont ses élèves et de toucher chacun d'eux à sa manière. Elle connaît la famille de tout le monde.»

Après quatre années ensemble, on connaît les élèves «comme si on les avait tricotés, acquiesce l'enseignante. On arrive vraiment à connaître chaque élève. Pas seulement la

PHOTOS : RODOLPHE BEAULIEU POULIN

pointe de l'iceberg, mais sa personnalité et son potentiel. Cela crée des liens forts et différents de ceux qu'on peut avoir après une seule année scolaire. Et c'est sûr que c'est ce qui s'est passé avec Katherine».

Responsable de l'enseignement des arts à l'école catholique Saint-Bernardin, Nathalie Langlois se souvient, pour sa part, de l'élève de 5e année réservée, gênée même, dont la personnalité changeait du tout au tout une fois qu'elle posait les pieds sur la «patinoire», terme employé pour désigner la scène lors de joutes d'improvisation.

«Sa timidité disparaissait; elle se transformait littéralement. Elle était drôle et aimait faire rire. De toutes les formes d'art, c'est celle qui la touchait le plus», affirme Mme Langlois.

Consciente du filon à exploiter chez son élève, elle s'est assurée de donner une place à Katherine lors des divers spectacles présentés aux parents à l'école.

Pour sa part, la jeune Katherine a retenu une leçon très importante de Mme Langlois : le fait d'avoir droit à l'échec. «Elle nous donnait plusieurs chances, nous permettait de ne pas être bons. C'est ça, improviser. C'est ça, créer. C'est dur pour un ado de se laisser aller. Elle créait un environnement où tout le monde était capable, pouvait essayer. Elle nous faisait aussi découvrir de la musique. Grâce à elle, on a découvert de nombreux artistes francophones.»

Les cours de musique et d'art dramatique ont pavé le chemin de sa carrière. «En arrivant au secondaire, je savais déjà vers quoi m'enligner. Je savais que je voulais faire de l'impro ou de la musique. J'étais déjà passionnée. Les cours de musique et d'art dramatique de Nathalie ont joué un grand rôle pour moi.»

Aujourd'hui établie à Montréal, l'humoriste passe encore beaucoup de temps en famille à Saint-Bernardin. Elle communique encore, de temps à autre, avec ses deux enseignantes. «Il y a deux ans, je suis allée à l'école où enseignent Rita et Nathalie. On a fait de l'improvisation avec les élèves de Nathalie. C'est vraiment *cool* de conserver un tel lien avec une prof!»

Katherine Levac aime souligner son identité franco-ontarienne durant ses entrevues, mais aussi dans ses performances. Preuve en est son incarnation du personnage de Paidge Beaulieu, conseillère en relations amoureuses au parler franco-ontarien coloré, qui fut une révélation de *SNL Québec*. À l'instar de Véronic DiCaire, Katherine Levac est un symbole de réussite de l'Ontario français.

Les enseignantes Nathalie Langlois (à gauche) et Rita Parthenais-Lalonde encadrent Katherine Levac, leur ancienne élève.

«C'est devenu un exemple à suivre. On en parle à l'école. Son succès et sa notoriété ont des répercussions partout dans la francophonie ontarienne», souligne Mme Parthenais-Lalonde qui, comme Mme Langlois, enseigne aujourd'hui à l'école élémentaire catholique Saint-Isidore du village du même nom, dans l'Est ontarien.

Katherine Levac renvoie plutôt le compliment à ses enseignantes.

«Les enseignants qui m'ont le plus marquée, ce sont ceux qui ont eu confiance en moi et qui m'ont ouvert l'esprit. Ce qui m'a le plus fait évoluer, c'est le fait qu'ils m'ont fait confiance, qu'ils ne m'ont jamais limitée malgré la taille de notre petit village, malgré un certain manque de ressources en contexte francophone minoritaire en Ontario. Ils ont fait de cette réalité une force, pas une limite.»

Katherine Levac a d'ailleurs insisté pour que la première de la tournée de son spectacle d'humoriste ait lieu en Ontario, à Orléans, en banlieue d'Ottawa. Le contraire aurait été impensable.

Son public franco-ontarien lui a bien rendu sa loyauté : les billets des quatre représentations de *Velours* à Orléans se sont vendus en quelques heures, tout comme ceux de Gatineau, la ville voisine sur la rive québécoise de la rivière des Outaouais.

La question de l'assimilation des jeunes Franco-Ontariens la touche beaucoup. C'est pourquoi elle prend son rôle de leader avec sérieux, à la différence de son personnage de Paidge Beaulieu!

«J'ai grandi dans un milieu très francophone où la question de l'assimilation ne se posait pas vraiment. Je n'ai donc jamais songé à gagner ma vie en anglais. Ma prise de conscience par rapport à l'assimilation, je l'ai eue, justement, en faisant de l'impro, en allant à la rencontre de jeunes d'autres régions. J'ai alors compris pourquoi mes parents et mes enseignants étaient "obsédés" par la protection de la langue. C'est en faisant de l'improvisation que j'ai compris à quel point c'est précieux. Et c'est pour ça que l'improvisation, ce n'est pas une simple affaire de blagues! C'est ultra-important parce que ça permet à de jeunes Franco-Ontariens de créer et de jouer dans leur langue.» ■

Cette rubrique met en vedette des personnalités canadiennes qui rendent hommage aux enseignantes et enseignants qui ont marqué leur vie en incarnant les normes de déontologie de la profession enseignante (empathie, respect, confiance et intégrité).

UNE RENTRÉE BIEN ÉQUIPÉE!

IDÉLLO, l'outil de référence pour enseigner en français. Gratuit pour tous les enseignants de l'Ontario*!

Rendez-vous sur
IDELLO.ORG/Prof917

*Enseignant(e)s œuvrant dans l'un des 72 conseils scolaires de l'Ontario

CONCOURS CLASSE IDÉLLO

DU 15 SEPTEMBRE au 31 OCTOBRE 2017

À GAGNER :
UN ESPACE COLLABORATIF
ET CRÉATIF DANS VOTRE ÉCOLE

INSCRIVEZ-VOUS
concours.idello.org
VALEUR : $20 000

IDÉLLO
UNE IDÉE DU GROUPE MÉDIA TFO

NOUVEAUX DÉBUTS

Dans un effort de collaboration, les partenaires en éducation trouvent des moyens d'inclure cultures, langues, connaissances et perspectives autochtones au curriculum de l'Ontario.

DE JENNIFER LEWINGTON

L'an dernier, l'Ordre a publié de nouveaux guides pédagogiques sur les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante selon la perception d'un artiste des Premières Nations. Puis, l'inattendu s'est produit.

Nul n'aurait pu prévoir l'immense popularité dont allaient jouir les images anishinaabes que l'artiste Bruce Beardy, EAO, a créées afin de représenter les connaissances, les compétences et l'état d'esprit que l'on s'attend à trouver chez les membres de la profession, ainsi que d'illustrer leur engagement éthique pour l'empathie, le respect, la confiance et l'intégrité. Cela s'est traduit par quelque 100 000 demandes d'affiches de la part du personnel enseignant, des conseils scolaires et même d'organismes à vocation non éducationnelle. (Consultez **oct-oeeo.ca/affiches** pour les télécharger.)

«C'est un véritable cadeau à la profession et au public», déclare Déirdre Smith, EAO, chef de l'Unité des normes d'exercice de la profession et d'éducation.

Il y a deux ans, la Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVR) demandait au pays de commencer une nouvelle histoire avec les peuples autochtones. La collaboration entre l'Ordre et M. Beardy est un exemple des mesures actuellement en place dans le domaine de la formation à l'enseignement en Ontario pour favoriser la réconciliation.

«Il est bon de constater que l'Ordre inclut les perspectives autochtones dans les programmes qu'il conçoit, souligne M. Beardy, membre de la Première Nation de Muskrat Dam. Être à l'écoute des idées et perspectives autochtones sur l'éducation, c'est un bon début.» Artiste, enseignant de langues autochtones et ancien chargé de cours à l'université, M. Beardy est actuellement conseiller pédagogique pour l'Independent First Nations Alliance, organisme desservant cinq communautés dans le nord-ouest de l'Ontario.

Le développement de relations officielles entre le secteur de l'éducation de la province et les groupes métis, inuits et des Premières Nations remonte à bien avant la CVR, mais ses 94 appels à l'action ont grandement accéléré les changements.

«L'Ordre travaille de concert avec les facultés d'éducation et le ministère de l'Éducation de l'Ontario pour établir un plan de travail qui assurera le succès des programmes dans la province», explique Roch Gallien, EAO, directeur de la Division des normes d'exercice et de l'agrément de l'Ordre.

Au cours des deux dernières années, l'Ordre a agréé un nouveau programme de formation à l'enseignement à l'intention des étudiantes et étudiants métis, inuits ou membres d'une Première Nation (et il y en aura bientôt plus). En outre, l'Ordre a élaboré de nouvelles lignes directrices et ressources pédagogiques qui tiennent compte de la contribution des organismes éducatifs se consacrant aux Autochtones; a offert des séances d'information sur les traités à l'intention des concepteurs et instructeurs de cours menant à une qualification additionnelle (QA); et a approuvé 22 ébauches de nouveaux cours de perfectionnement professionnel portant sur les Premières Nations, les Métis et les Inuits.

Stephanie Roy, EAO, directrice générale du Kenjgewin Teg Educational Institute (KTEI), un établissement postsecondaire de la Première Nation M'Chigeeng sur l'île Manitoulin (lequel collabore avec l'Ordre et la faculté d'éducation de l'Université Queen's), croit que le travail des partenaires en éducation est gage d'un avenir prometteur. «[La CVR] a agi pour amorcer ces conversations difficiles dans un espace sécuritaire, et pour faire entendre la voix et les intentions de chacun», dit-elle.

Tout comme l'Ordre, les facultés d'éducation et le ministère de l'Éducation de l'Ontario ont réagi aux recommandations en matière d'éducation de la CVR (respecter les peuples autochtones; améliorer le taux de réussite scolaire; et reconnaître les droits linguistiques autochtones). Les enseignantes et enseignants jouent un rôle clé dans les nouveaux débuts auxquels on s'attend dans la salle de classe et ailleurs.

«Un enseignant qui, chaque jour, fait quelque chose d'important avec chaque

Interprétation anishinaabe des normes de déontologie de la profession enseignante par l'artiste Bruce Beardy, EAO

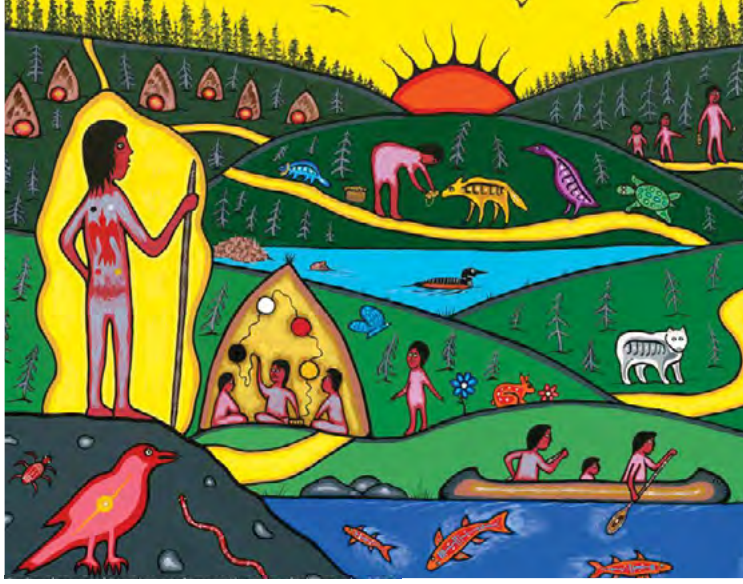

UN ENSEIGNANT QUI, CHAQUE JOUR, FAIT QUELQUE CHOSE D'IMPORTANT AVEC CHAQUE ÉLÈVE PROVOQUERA UN CHANGEMENT.

– MURRAY SINCLAIR, ANCIEN PRÉSIDENT DE LA CVR

élève provoquera un changement», fait remarquer Murray Sinclair, ancien président de la CVR, sénateur et deuxième juge autochtone au Canada.

M. Sinclair croit que, depuis la sortie du rapport de la CVR il y a deux ans, les premières étapes sont très positives. Mais il croit aussi qu'il faudra maintes générations pour se remettre de l'héritage tragique des pensionnats au Canada.

Le retard accusé en éducation permet de mesurer les répercussions négatives qui ont perduré pendant des générations. Statistique Canada rapporte que, en 2011, parmi les 25 à 64 ans, 45 % des Autochtones possédaient une qualification postsecondaire, comparativement à 64,7 % chez les non-Autochtones. Dans la même cohorte, 34 % des Autochtones n'avaient aucun certificat, diplôme, ni grade universitaire, comparativement à seulement 12,1 % des non-Autochtones.

«J'entends les dirigeants d'établissements, que ce soient des écoles, des conseils scolaires ou des universités, dire qu'ils ont l'intention de suivre la tendance, explique M. Sinclair. La question n'est pas de savoir si on veut bien faire, mais si on le fait bien.»

Pour nombre d'intervenants en éducation, la réponse à la question de M. Sinclair commence avec certains des appels à l'action de la CVR incitant à interagir avec des représentants et alliés des Premières Nations, des Métis et des Inuits. Cela comprend «la pleine participation et le consentement éclairé des peuples autochtones; le respect et l'honneur des relations concernant les traités; et la reconnaissance du fait que les droits des Autochtones incluent les droits linguistiques autochtones», ainsi que la création de programmes et diplômes collégiaux et universitaires en langues autochtones.

«La CVR a servi de catalyseur, affirme Cathy Bruce, doyenne de l'éducation à l'Université Trent, laquelle a une longue histoire d'engagement avec les Premières Nations. Il y avait déjà beaucoup en jeu [et la CVR] nous a donné plus de possibilités.»

Au début de 2016, après l'introduction du programme de formation à l'enseignement de quatre sessions au lieu de deux, l'Ordre a accordé, à l'Université Trent, l'agrément à un nouveau programme de B. Éd. conçu pour les étudiants métis, inuits et des Premières Nations.

«Nous croyons que les élèves ont besoin de se reconnaître dans leur enseignant et, à l'heure actuelle, ce n'est pas le cas, affirme M^me^ Bruce. Nos écoles ont très peu d'enseignants autochtones.» Elle ajoute qu'il est important de savoir que le programme présenté l'automne dernier résulte d'une collaboration entre des leaders locaux des Premières Nations, le département d'études autochtones de Trent et des conseillers et aînés autochtones sur le campus.

Trent fait partie d'un nombre grandissant de facultés qui mettent au programme un cours obligatoire pour tous les étudiants en enseignement afin qu'ils acquièrent des connaissances et explorent des perspectives autochtones. En septembre, à l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario (IEPO) de l'Université de Toronto, les étudiantes et étudiants du programme de maîtrise pour enseigner aux élèves de la 7^e^ à la 12^e^ année suivront un cours obligatoire sur l'expérience autochtone en matière de racisme et de colonialisme. «[Désormais, les enseignants peuvent] acquérir une compréhension plus complète de l'histoire des pratiques coloniales très dommageables auxquelles on a eu recours», affirme Arlo Kempf, directeur adjoint du programme de maîtrise en enseignement.

Entre-temps, d'autres facultés ayant des relations déjà établies avec des partenaires autochtones ont créé de nouveaux programmes pour que les étudiants métis, inuits et des Premières Nations puissent obtenir un grade en enseignement sans quitter leur domicile, leur emploi ou leur famille.

Depuis 1991, l'Université Queen's offre un programme de formation à l'enseignement à temps partiel à l'intention des Autochtones à l'île Manitoulin. Elle vient d'élaborer un nouveau programme en collaboration avec le KTEI. Ce programme à temps plein intègre une composante d'immersion linguistique (suivant les priorités du KTEI pour la préservation de

ILLUSTRATIONS : BRUCE BEARDY, EAO

la langue) et sera aussi offert sur l'île. Au lieu d'un stage alternatif de 15 jours, les étudiants peuvent choisir d'effectuer 90 heures d'activité pour se qualifier au certificat Anishinaabe Odziiwin du KTEI.

«C'est très important d'appuyer l'apprentissage des langues dans ces communautés, et ce, d'une façon qui leur permet de récupérer des connaissances culturelles et historiques qui ont été perdues à l'époque des pensionnats», confie Rebecca Luce-Kapler, EAO, doyenne de la Faculté d'éducation de Queen's.

Dès l'été 2018, les étudiantes et étudiants iront à Queen's pour la première session d'été et passeront les autres sessions au KTEI. Ce programme expérientiel comporte 17 semaines de stage pratique dans des écoles provinciales ou des Premières Nations, et comprend du contenu obligatoire en formation à l'enseignement aux Autochtones, dont la théorie et la pratique professionnelle.

«Grâce à la CVR, nos partenaires en éducation et en formation, comme l'Ordre et Queen's, ne se contentent pas d'observer ce que nous faisons mais s'intéressent à la façon dont nous travaillons, affirme M^me^ Roy du KTEI. Nous avons pu examiner la relation que nous entretenons en mettant l'accent sur le respect et la diversité. C'est une voix autochtone qui semble être valorisée.»

À la Faculté d'éducation de l'Université Lakehead, laquelle entretient depuis longtemps des liens avec les communautés autochtones du nord-ouest de l'Ontario, les étudiantes et étudiants d'origine autochtone qui souhaitent enseigner du jardin d'enfants à la 6^e^ année s'inscrivent au B. Éd. de quatre ans, alors que ceux qui veulent enseigner de la 7^e^ à la 12^e^ année suivent le programme de formation à l'enseignement à l'intention des Autochtones. Les deux programmes mettent l'accent sur le patrimoine, l'identité et la langue. Pendant l'été, la faculté offre aussi un certificat et un programme de diplôme pour les instructeurs de langues autochtones.

«L'Université Lakehead était déjà très engagée dans le domaine de l'éducation autochtone, mais la CVR a renforcé cet engagement», déclare John O'Meara, doyen de l'éducation.

À la lumière d'une nouvelle entente entre la Première Nation de Sandy Lake et la faculté, celle-ci prévoit offrir cet automne un programme de B. Éd. avec mention de six ans, sur place, dans la communauté du nord. On s'attend à accueillir une cohorte de 20 à 25 étudiants.

«Nous voulions offrir plus de possibilités [de devenir enseignants] en donnant des cours sur place, quelques autres en ligne et d'autres en présentiel à Thunder Bay, affirme M. O'Meara. Pour nous, [l'entente avec Sandy Lake] est un modèle à suivre pour les prochaines ententes. Nous souhaitons offrir ce genre de possibilités ailleurs dans le nord-ouest de l'Ontario, car il y a là un besoin pressant d'enseignants.»

L'Université Nipissing, à North Bay, offre des programmes à l'intention des personnes d'origine autochtone depuis 35 ans. Récemment, on a mis de l'avant des initiatives afin d'augmenter le nombre d'étudiants autochtones et de donner des cours sur l'histoire et la culture autochtones à tous les étudiants en enseignement, conformément aux attentes de la CVR, de dire Carole Richardson, EAO, doyenne de l'école d'éducation Schulich de l'Université.

«[La CVR] nous a forcés à prendre du recul, à examiner les efforts déployés jusqu'alors pour mieux voir comment nous pouvions les harmoniser dans tout l'établissement», souligne-t-elle.

Le programme d'aide-enseignant dans son classe d'élèves autochtones, établi de longue date, est désormais offert dans la communauté, à Kenora, en partenariat avec le Bimose Tribal Council, qui regroupe 10 communautés anishinaabes. «L'organisme nous a demandé d'offrir le programme dans son coin de la province à ses enseignants et aides-enseignants pour répondre au besoin de perfectionnement professionnel», affirme M^me^ Richardson.

La collaboration, un élément distinctif des nouveaux programmes de formation à l'enseignement, est une composante de plus en plus importante de

RESSOURCES AUTOCHTONES POUR L'APPRENTISSAGE PROFESSIONNEL

- Ressources de l'Ordre pour explorer les normes d'exercice et de déontologie par l'art anishinaabe : **oct-oeeo.ca/anishinaabeVideofr**
- Gardiens du savoir – Guide de discussion et vidéo : **oct-oeeo.ca/Gardiensdusavoir**
- Commission de vérité et réconciliation du Canada – Appels à l'action : **oct-oeeo.ca/CVR**
- Centre national pour la vérité et réconciliation de l'Université du Manitoba : **oct-oeeo.ca/uManitobafr**
- Collection de ressources pédagogiques ayant une perspective autochtone de la bibliothèque de l'Université Queen's (en anglais) : **oct-oeeo.ca/Queens**
- Métis Nation of Ontario (en anglais) : **oct-oeeo.ca/Metis**
- Ontario Native Education Counselling Association (en anglais) : **oct-oeeo.ca/ONECA**
- Librairie appartenant à des Autochtones offrant des ressources pédagogiques aux membres des Premières Nations, des Métis et des Inuits (en anglais) : **goodminds.com**
- Projet de l'Université de la Colombie-Britannique pour faciliter les discussions sur les enjeux autochtones (en anglais) : **whatilearnedinclasstoday.com**

l'apprentissage professionnel authentique des enseignants déjà membres de l'Ordre.

«Quand ils ont recours à des pratiques éthiques dans les communautés des Premières Nations, nos membres donnent vie aux normes de déontologie, déclare Déirdre Smith. Nous reconnaissons que ces communautés doivent être maîtres de ces processus. Nous avons été en mesure de briser les barrières pour permettre à [ces organismes autochtones] d'accéder à ces QA et de faire preuve de leadership dans leur contexte.»

Par exemple, l'Ontario Native Education Counselling Association (ONECA), qui offre son propre programme pour devenir conseiller auprès des Autochtones depuis 1977, est désormais un partenaire égal de l'Ordre et d'autres organismes en ce qui concerne la rédaction des ébauches de lignes directrices de nouveaux cours menant à une QA à l'intention des enseignants qui conseillent des élèves autochtones.

«L'Ordre demande maintenant aux peuples autochtones de l'aider à rédiger des lignes directrices. C'est un effet direct de la CVR», affirme Roxane Manitowabi, directrice générale de l'ONECA. Elle dit que, par le passé, on s'attendait à ce que son organisme suive les lignes directrices déjà prêtes, sans grande souplesse quant à la mise en œuvre dans un contexte autochtone.

Tungasuvvingat Inuit est un autre collaborateur qui participe à la rédaction de la ligne directrice du programme de conseiller. Cet organisme, qui existe depuis 30 ans, offre de l'appui social, des activités culturelles et des conseils aux communautés inuites de l'Ontario.

«Une grande partie des difficultés que les organismes inuits et des Inuits qui vivent dans le sud [du Canada] doivent surmonter vient du fait que personne ne connaît bien leur culture, confie Qauyisaq Etitiq, conseiller en politique sur l'éducation pour Tungasuvvingat Inuit. C'est une intervention nécessaire auprès des enseignants, et ils vous diront qu'ils n'en savent pas assez sur les Inuits.»

Sur le travail avec l'Ordre en tant que partenaire égal, M. Etitiq affirme : «Nous marchons ensemble vers la réconciliation.»

Un jalon important : Six Nations Polytechnic, établissement postsecondaire fondé par des communautés de la Première Nation de Grand River dans le sud de l'Ontario, est le deuxième organisme d'éducation autochtone approuvé pour offrir des cours menant à une QA.

«Nous ne sommes pas nés de la dernière pluie, affirme la présidente de Six Nations, Rebecca Jamieson, EAO, dont l'établissement de 25 ans est en train d'aider l'Ordre à concevoir une nouvelle ligne directrice pour un cours menant à une QA dans le domaine de l'enseignement et du leadership dans le contexte des Premières Nations, des Métis et des Inuits.

«Nous sommes toujours restés en périphérie de ce qui se passait en éducation. Cette situation est toutefois en train de changer», reconnaît-elle.

Six Nations est en phase de devenir fournisseur d'un programme agréé de formation à la direction d'école à l'intention des Autochtones. «Ce projet nous permet d'exercer une influence sur la profession en matière de leadership et de perfectionnement professionnel», ajoute-t-elle.

Fidèle à ses racines, Six Nations est en train d'élaborer de nouveaux programmes d'immersion linguistique. Entre-temps, en 2015, l'Initiative de la Famille Martin (fondation établie par l'ancien premier ministre Paul Martin en vue d'améliorer le rendement scolaire des jeunes Autochtones) a communiqué avec l'Ordre pour discuter de l'agrément d'un cours de qualification à la direction d'école visant des leaders des écoles des Premières Nations financées par le fédéral.

«Nous savons que, dans les écoles des Premières Nations, il n'existe pas autant d'occasions de perfectionnement professionnel en leadership que dans le système provincial», affirme Carlana Lindeman, EAO, directrice des programmes en éducation de la fondation ayant travaillé avec l'IEPO pour élaborer le cours.

Il y a bien quelques nouveaux efforts d'apprentissage en enseignement et de perfectionnement professionnel, mais seul un engagement soutenu de toutes les parties peut assurer un meilleur avenir pour l'éducation des élèves autochtones.

À ceux qui ont fait les premiers pas, Murray Sinclair offre son encouragement : «Si nous adoptons la vision que nous avons illustrée dans le rapport [de la CVR], nous commencerons à percevoir des changements systémiques qui, en fin de compte, rendront la réconciliation concrète.» ■

MIEUX RÉAGIR À L'INTIMIDATION

La nouvelle recommandation professionnelle de l'Ordre fournit des conseils au personnel enseignant sur la manière d'aborder l'intimidation.

DE BRIAN JAMIESON

Le sujet de l'intimidation a déjà fait couler beaucoup d'encre. Il est seulement dommage qu'on ait mis jusqu'ici davantage l'accent sur les causes et effets que sur la prévention.

Pourquoi? C'est compliqué.

Les experts s'accordent à dire que l'intimidation est une question de pouvoir, de contrôle et, en général, d'acharnement. La *Loi sur l'éducation* de l'Ontario la définit ainsi :

«Comportement agressif et généralement répété d'un élève envers une autre personne qui, à la fois :

a) a pour but, ou dont l'élève devrait savoir qu'il aura vraisemblablement cet effet :

i) soit de causer à la personne un préjudice, de la peur ou de la détresse, y compris un préjudice corporel, psychologique, social ou scolaire, un préjudice à la réputation ou un préjudice matériel,

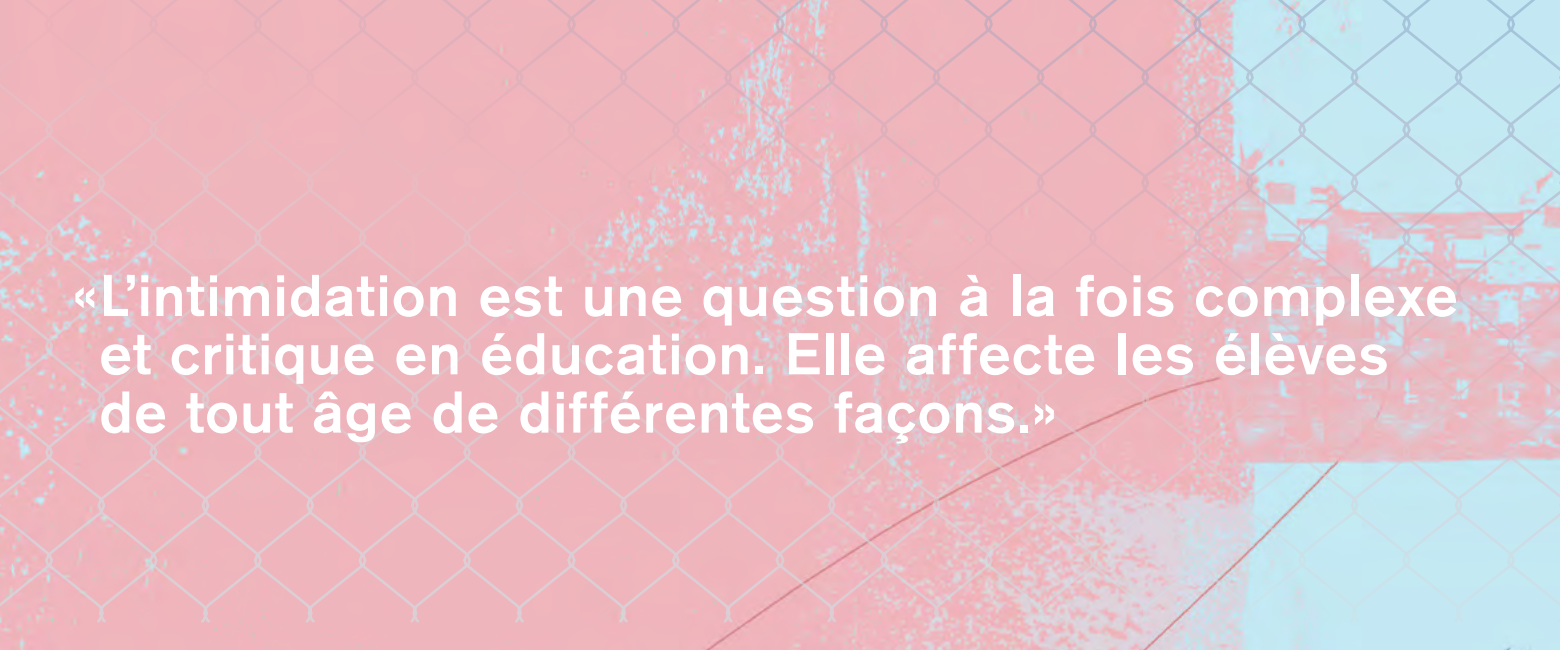

«L'intimidation est une question à la fois complexe et critique en éducation. Elle affecte les élèves de tout âge de différentes façons.»

ii) soit de créer un climat négatif pour la personne à l'école;

b) se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs, réel ou perçu, entre l'élève et l'autre personne, selon des facteurs tels que la taille, la force, l'âge, l'intelligence, le pouvoir des pairs, la situation économique, le statut social, la religion, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, la situation familiale, le sexe, l'identité sexuelle, l'expression de l'identité sexuelle, la race, le handicap ou des besoins particuliers ("bullying").»

La présence de ce terme dans la Loi souligne le caractère omniprésent de ce problème de société, en même temps que la responsabilité qui incombe aux enseignantes et aux enseignants de détecter, de réprimer et, dans la mesure du possible, d'éradiquer le phénomène et son dernier-né : la cyberintimidation.

Il n'existe cependant aucun consensus sur la façon de la gérer. Est-ce le résultat d'un conditionnement social? Est-ce que tout le monde passe par là? Est-ce qu'on s'y attarde trop ou pas assez?

Lors de la préparation de sa recommandation aux membres, l'Ordre a recueilli des renseignements sur les pratiques exemplaires auprès de divers experts et intervenants. Comme dans toute bonne démarche visant à répondre à l'intimidation elle-même, l'organisme a adopté une approche mûrement réfléchie.

«L'intimidation est une question à la fois complexe et critique en éducation, dit Joe Jamieson, registraire adjoint de l'Ordre. Elle affecte les élèves de tout âge de différentes façons. Le ministère de l'Éducation préconise une approche globale à l'échelle de l'école. Nous sommes d'avis que l'enjeu nécessite une réponse à l'échelle du secteur. La réflexion personnelle et le dialogue professionnel sont déterminants.»

La plus récente recommandation professionnelle, intitulée *Mieux réagir à l'intimidation entre élèves*, offre un contexte propice à la discussion et à l'action. Elle présente, entre autres, une définition, des statistiques et les caractéristiques typiques en tenant compte des normes de déontologie ainsi que des conséquences sur les plans juridique et disciplinaire.

«Elle fournit un cadre d'autoréflexion pour aborder l'intimidation, explique M. Jamieson. Elle encourage les membres à intervenir tôt, à soutenir les élèves, à promouvoir la divulgation, à donner des conseils et à passer en revue les protocoles en vigueur.»

La recommandation comporte une multitude de questions d'autoréflexion qui visent à éclairer votre pratique professionnelle :

- Comment puis-je rester à l'affût de mes responsabilités par rapport aux politiques, procédures, protocoles et attentes de mon employeur en ce qui concerne l'intimidation?
- Comment puis-je encourager les élèves à divulguer en toute sécurité l'existence d'un comportement intimidant?
- Comment puis-je aborder une situation d'intimidation ou de cyberintimidation?
- Comment puis-je traiter équitablement les élèves qui se livrent à des actes d'intimidation et les personnes qui en sont victimes?

Cette publication sert de réponse à la recherche effectuée dans le cadre des groupes de discussion qui ont fait ressortir un besoin d'en savoir plus sur le sujet. Elle s'adresse à tous les membres de l'Ordre.

Outre la publication de cette recommandation (que vous trouverez avec le présent magazine), l'Ordre rencontrera des membres de la profession et du public dans six collectivités de l'Ontario, cet automne, afin de discuter de l'intimidation. Les discussions apporteront des renseignements complémentaires et feront intervenir des conférenciers invités.

«Nous apprenons les uns des autres, souligne M. Jamieson. C'est en partageant collectivement notre expérience et nos connaissances sur les pratiques exemplaires que nous pouvons rendre les milieux d'apprentissage plus sécuritaires pour tous les élèves.»

Pour accéder à la liste complète des recommandations professionnelles de l'Ordre, veuillez consulter **oct-oeeo.ca/recommandationsprofessionnelles**. ■

ILLUSTRATION : CLARE NICHOLAS/NEW DIVISION

lu, vu, entendu

Des enseignantes et enseignants ont évalué ces ressources pour vous.

Pour des ressources en anglais, rendez-vous à **professionallyspeaking.oct.ca**. *Vous pouvez emprunter la plupart des ouvrages en question à la bibliothèque Margaret-Wilson, à l'exception de certaines trousses de classe. Composez le* ***416-961-8800*** *(sans frais en Ontario :* ***1-888-534-2222****), poste* ***689*** *ou envoyez un courriel à* **biblio@oeeo.ca** *pour réserver votre copie.*

LECTURE ET CULTURE

Si vous êtes un adepte de cette rubrique, il y a de bonnes chances que vous connaissiez la collection 14/18 des Éditions David, laquelle vise les jeunes du secondaire et leurs enseignants : récits historiques, polars, romans d'aventure souvent à résonance franco-ontarienne, avec des titres alléchants comme *On fait quoi avec le cadavre?*; *iPod et minijupe*; *Ski, Blanche et avalanche.* «Le but est d'allumer l'imaginaire des jeunes», explique Marc Haentjens, le directeur général de la maison d'édition.

C'est en arrivant à ce poste en 2008 qu'il a eu l'idée de créer une collection entièrement vouée à la littérature pour les 14 à 18 ans. «On s'est rendu compte qu'il y avait beaucoup de livres pour enfants, mais peu – en Ontario du moins – pour les 13 ans et plus. C'était comme si on poussait les livres chez les enfants, mais qu'on ne s'intéressait pas aux ados. De plus, c'est un âge où les jeunes ne sont plus aussi portés à la lecture, car trop de choses les interpellent. »

Selon Marc Haentjens, il existe une formule gagnante pour qu'un roman ait du succès chez les adolescents : «Un sujet qui les rejoint dans leurs intérêts; des personnages qui sont suffisamment attachants; une structure qui garde le lecteur en haleine; de courts chapitres et, à la fin de chacun d'eux, un élément de suspense qui donne envie de lire le prochain.»

Un autre projet à succès des Éditions David est le concours annuel *Mordus des mots*. Il s'adresse aux élèves de 11e et de 12e année, avec une thématique reliée à la nouvelle littéraire, policière ou historique. La maison d'édition sélectionne les textes reçus et en fait un recueil. En parallèle, un auteur offre une série d'ateliers d'écriture dans les écoles.

Qu'est-ce qui a amené M. Haentjens et son épouse à quitter leur France d'origine pour s'installer au Canada il y a maintenant 37 ans? «Au lieu de faire mon service militaire en France, je suis venu ici comme coopérant, comme enseignant de gestion et marketing au Collège Algonquin.» Le Canada fut un coup de cœur. «Beaucoup de choses se passaient en Ontario, on a été emballés! On a épousé la cause, le mouvement franco-ontarien. Il régnait un enthousiasme, un dynamisme qui nous a donné envie de nous impliquer dans ce mouvement.» Depuis ce temps, M. Haentjens gère de nombreux projets et organismes dans le milieu culturel. Maintenant, ce sont les lecteurs des Éditions David qui profitent de son engouement pour la culture franco-ontarienne.

— Rochelle Pomerance, responsable de cette rubrique

Nanuktalva

DE GILLES DUBOIS

Ce nouveau roman de Gilles Dubois tombe à point avec la nouvelle approche ontarienne des affaires autochtones, puisqu'il permet de se familiariser avec la culture, l'histoire et les perspectives traditionnelles et contemporaines des Premières Nations, des Métis et des Inuits. Cette récente publication des Éditions David proposée aux jeunes de 14 à 18 ans offre une histoire inspirante, spirituelle, remplie de rebondissements et de leçons de vie.

C'est à Timmins, dans le nord de l'Ontario, qu'a choisi de s'installer Nanuktalva. Ami de la famille Beaubien, le vieil Inuit tombe rapidement sous le charme de la jeune et intelligente Gaïa. Au bonheur des parents et de la petite, Nanuktalva devient le gardien de cette enfant métisse. Il lui apprend tout ce qu'il sait de la vie nordique et l'initie aux coutumes de son peuple, à sa langue ainsi qu'à ses légendes. C'est par ces enseignements empreints d'une grande sagesse et d'une expérience de vie hors du commun que le lecteur plonge dans cet univers où s'entremêlent défis et mystères. Avant de terminer ses études secondaires, Gaïa doit affronter une épreuve difficile. C'est à Vancouver, loin de Nanuktalva, chez une tante malveillante, que le cauchemar de l'adolescente atteint son paroxysme. L'Inuit mettra sa vie en danger pour protéger celle qu'il considère comme étant sa fille.

Cette lecture s'intègre à merveille dans un cours de français ou de citoyenneté. Les référents culturels y sont nombreux.

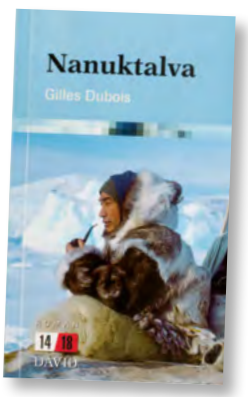

Critique de **Dominique Roy**, EAO, enseignante de français à l'école secondaire catholique Sainte-Marie de New Liskeard, Conseil scolaire catholique de district des Grandes Rivières (New Liskeard), actuellement en prêt de service au CFORP.

Nanuktalva; Les Éditions David; Ottawa; 2016; ISBN 978-2-89597-546-5; 208 p.; 14,95 $; 613-695-3339; info@editionsdavid.com; **editionsdavid.com**

Mission Katy Cosmik

DE MARSI ET VENISE

Une sonde du nom de Katy Cosmik est envoyée sur la planète Mars. Cette histoire s'inspire de faits réels dans la mesure où, depuis plusieurs décennies, des sondes sont lancées régulièrement pour étudier la planète rouge. À la fin, on trouve des informations précises mais accessibles pour les jeunes lectrices et lecteurs. Les auteurs de ce livre se sont manifestement amusés à créer les différents personnages. Par exemple, Katy Cosmik est un robot très humanisé, tandis que le professeur Bornéo est un singe, ce qui ajoute à la touche comique de l'histoire. Les enfants de 6 à 10 ans apprécieront certainement beaucoup l'aspect loufoque de cet album qui transforme un sujet sérieux en une aventure abracadabrante.

Le livre a de nombreuses qualités. Il pourrait être utilisé pour la communication orale et la production d'écrits : il s'agirait pour les élèves de l'élémentaire de mettre en mots, à l'oral ou à l'écrit, les images. Il peut servir aussi de point de départ à une unité sur les planètes. En bref, c'est un livre qui aura sa place à la bibliothèque de l'école ou en classe.

Critique de **Nathalie Cazenave-dit-Berdot**, EAO, enseignante à l'Académie Alexandre-Dumas, Conseil scolaire Viamonde, Toronto

Mission Katy Cosmik; Québec Amérique; Montréal; 2016; ISBN 978-2-7644-3166-5; 64 p.; 14,95 $; 514-499-3000; **quebec-amerique.com**

En route vers les étoiles

DE JEAN-PIERRE URBAIN, ILLUSTRATIONS DE JACQUES GOLDSTYN

Le titre pourrait donner à penser qu'il s'agit d'un ouvrage de bricolage, alors qu'il s'apparente plus aux livres «dont tu es le héros». Les lectrices et lecteurs de la revue *Les débrouillards* reconnaîtront les illustrations de Jacques Goldstyn. L'auteur invite le lecteur à voyager dans l'espace jusqu'à une étoile nommée Niabru. Il nous faut donc construire les décors et les vaisseaux, et établir des choix de vie, et ce, en fonction des informations scientifiques, économiques, écologiques et politiques qui nous sont fournies. Le matériel suggéré pour la construction est facile à trouver puisqu'il s'agit de recycler des boîtes d'emballages divers.

Le fond de cet ouvrage est donc pertinent quand on sait que le thème des planètes est au programme-cadre. À l'ère du numérique, les élèves de 6e année s'attendent peut-être à une mise en page et à des images plus sophistiquées.

Cependant, le livre pourrait être utile dans une unité pédagogique sur le thème de l'espace. Il permet d'intégrer différentes matières d'enseignement telles que les études sociales, les arts visuels et les sciences.

Critique de **Nathalie Cazenave-dit-Berdot**, EAO, enseignante, Académie Alexandre-Dumas, Conseil scolaire Viamonde, Toronto

En route vers les étoiles : construis ton vaisseau spatial; Éditions MultiMondes; Québec; 2016; ISBN 978-2-89773-003-1; 84 p.; 16,95 $; Distribution HMH; 514-523-1523; **distributionhmh.com**

J'ai peur de savoir lire

D'OLIVIER DE SOLMINIHAC

Ce petit livre destiné aux jeunes enfants qui «n'aiment pas encore lire» s'inspire un peu de la tradition du *Petit Nicolas* sans pour autant en atteindre le côté amusant et délectable avec autant de succès. En dix chapitres très brefs avec des mots écrits en grosses lettres et de très jolies illustrations en couleur, on découvre l'histoire d'un petit garçon comme les autres qui se laisse tout doucement apprivoiser par les livres.

Sa vie anodine cache pourtant un monde différent qui est celui des grandes personnes (pour reprendre le terme de Saint-Exupéry). À travers les mots innocents qui s'égrènent, on perçoit l'absence du père et l'angoisse de la mère. La petite voix de l'enfant-narrateur, qui aurait pu être pleine de charme, est très vite étouffée par le cri de l'adulte omniprésent.

On retrouve des symboles qui racontent l'enfance, mais qui ne la représentent pas. Les références sont celles du recul qu'a pris l'auteur par rapport à l'univers des petits. Peter Pan, par exemple, ne représente certainement pas, pour un jeune lecteur, le désir nostalgique de ne jamais grandir qu'il signifie pour l'adulte. Pris dans ce sens, ce livre, dans son désir de traiter de sujets profonds, s'adresserait davantage aux adultes qu'à ceux qui découvrent la lecture.

Critique de **Véra Nochtéva**, EAO, enseignante de français au secondaire à la White Oaks Secondary School, Halton District School Board, Oakville.

J'ai peur de savoir lire; L'école des loisirs; Paris; 2015; ISBN 978-2-211-22601-1; 69 p.; 14,95 $; libraire@gallimardmontreal.com; **gallimardmontreal.com**

PHOTOS : STEPHEN FERRIE

Activités différenciées en français

DE WENDY CONKLIN, ADAPTATION DE MAGALI PASQUIER

Nous devons souvent enseigner à plusieurs niveaux dans la même salle. Il nous faut donc des ressources pour nous permettre d'enseigner avec la pédagogie différenciée afin que tout le monde soit capable de maîtriser le contenu. C'est pourquoi cet ouvrage est un atout.

Ce livre donne des astuces pour différencier des leçons et des projets en langue et communication destinés aux élèves de trois niveaux (inférieur, égal et supérieur au niveau scolaire). Ainsi, vous pourrez planifier vos cours sans avoir à créer trois versions différentes d'organisateurs graphiques et feuilles de travail.

Ce texte propose des idées imaginatives et pragmatiques. Par exemple, dans l'unité sur la poésie, tous nos élèves peuvent lire et écrire des poèmes, car chacun peut avoir sa propre tâche adaptée à ses capacités.

De plus, les auteurs offrent des leçons attrayantes, comme l'unité «Votez pour moi!» où les élèves planifient l'élection du représentant de la classe en rédigeant des discours de persuasion selon leur niveau. Dans un autre exemple, ils écrivent un texte argumentatif pour convaincre leurs parents d'adopter un animal. Espérons seulement que vous n'aurez pas de problèmes avec les parents!

Critique de **Pamela AuCoin**, EAO, enseignante à la Willowdale Middle School, Toronto District School Board.

Activités différenciées en français; Chenelière Éducation; Montréal; 2015; ISBN 978-2-76505-129-9; 288 p.; 50,95 $; 450-461-2782 ou 1-855-861-2782; info@cheneliere.ca; **cheneliere.ca**

Un voyage palpitant sur la colline du Parlement

DE DUSTIN MILLIGAN, ILLUSTRATIONS DE MEREDITH LUCE

Vous avez une classe bruyante où certains élèves ne suivent ni vos consignes ni même les directives de l'école? Voici une ressource qui pourrait être utile.

Un voyage palpitant sur la colline du Parlement est tiré d'une série de 14 ouvrages, *La Charte pour les enfants*. Par ses personnages ludiques, comme Olivia le raton laveur, l'auteur sensibilise les élèves de 9 à 11 ans à la Charte canadienne des droits et libertés, dont les notions et concepts complexes peuvent être difficiles à comprendre. Dans ce livre, Olivia, en visite sur la colline parlementaire avec un groupe d'élèves agaçantes, se retrouve, dans une pièce où sont réunis les anciens premiers ministres canadiens, dont sir John A. Machouettald! L'illustre personnage lui rappelle que nos droits ne seront protégés que si certaines limites sont respectées.

En lien avec ce livre, vous pourriez organiser avec vos élèves des activités tel un remue-méninge : demandez-leur de citer quelques droits et libertés qu'ils connaissent ou d'écrire un paragraphe sur ce qu'ils pensent du livre. En études sociales, vous pouvez former des équipes qui s'opposent : ceux qui militent pour un droit et ceux qui pensent que, pour une bonne protection, certaines limites se doivent d'être respectées.

Critique de **Lucienne Béatrice Koua Dubé**, EAO, enseignante, à l'école Gabrielle-Roy, Conseil scolaire Viamonde, Toronto.

Un voyage palpitant sur la colline du Parlement; DC Canada Education Publishing; 2016; ISBN 9-781-77205-100-1; 28 p.; 11,95 $; 613-565-8885 ou 1-888-565-0262; info@dc-canada.ca; **dc-canada.ca**

Papillons de l'ombre

D'AGNÈS GRIMAUD, ILLUSTRATIONS DE CAMILLE LAVOIE

Dans le village de Mentana habite la famille Miller, dont le chef, Robert, a gagné le respect et l'admiration de tous depuis qu'il a inventé «une rutilante pompe à eau manuelle». La disparition prochaine du «génie créatif» et de son fils est-elle le fait de concurrents jaloux, de bêtes sauvages ou de bandits impitoyables ?

Non loin de ce village maudit, dans la forêt luxuriante, vivent deux clans de papillons géants, les Vorgombres et les Maïvorgs. Leur inimitié dépasse le cadre des séquoias et des grands pins au point d'opposer la fière Gaëlle, fille de Robert, au cavalier Ewan. «Pourquoi donc n'existe-t-il pas de machine assez puissante pour extraire tout le mal qui monte des entrailles de la Terre?»

Qu'adviendra-t-il de ces deux aventuriers parmi les créatures ailées?

Papillons de l'ombre parle de famille, d'amitié, de courage, de liberté, de conquête de l'autre et de soi, de trahison aussi. Mais son thème central est à coup sûr la nature. Ce roman montre la grâce des lianes, expose les couleurs pétillantes des fleurs orangées, fredonne les chants des guêpes et distille les doux parfums du chèvrefeuille.

Les élèves des cycles moyen et intermédiaire seront captivés : ce récit, Prix Choix du public littérature jeunesse Radio-Canada 2015, sollicitera autant leur imagination que leurs sens. Ils apprendront aussi l'art de la description et les subtilités de la focalisation.

Critique de **Bertrand Ndeffo Ladjape Mba**, EAO, enseignant de français de 11e et de 12e année, au Collège français de Toronto, Conseil scolaire Viamonde.

Papillons de l'ombre; Dominique et Compagnie; Saint-Lambert; 2014; ISBN 978-2-89686-998-5; 386 p.; 17,95 $; Socadis; 514 331-3300 ou 1-800-361-2847; **socadis.com**

Le sel de nos larmes

DE RUTA SEPETYS, TRADUIT DE L'ANGLAIS PAR BEE FORMENTELLI

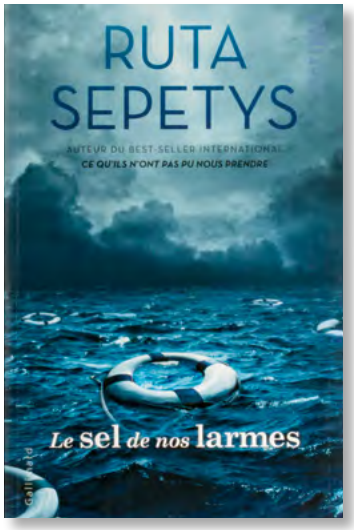

Hiver 1945. L'armée hitlérienne ploie sous l'avancée des troupes soviétiques. C'est l'exode de centaines de milliers de personnes dont nos quatre narrateurs : Florian, de la Prusse-Orientale, restaurateur d'œuvres d'art; Alfred, jeune soldat SS; Joana, infirmière lituanienne; Emilia, adolescente polonaise. Ces derniers embarquent à bord du *Wilhelm Gustloff*, un navire allemand qui, quelques heures après avoir levé l'encre, sera détruit par un sous-marin soviétique.

Dans ce roman historique, Ruta Sepetys s'inspire de trois évènements importants mais méconnus de la Seconde Guerre mondiale, à savoir l'Opération Hannibal, durant laquelle plus de deux millions de personnes ont été évacuées avec succès par l'Allemagne; la destruction du *Wilhelm Gustloff*, à l'origine de la plus grande catastrophe maritime de l'histoire moderne avec environ neuf mille victimes; et finalement, la disparition de la Chambre d'ambre, jadis considérée comme la huitième merveille du monde.

La puissance de ce récit tient de sa polyphonie narrative et de la complexité de ses personnages. À l'instar d'Émilia, qui donne naissance à une fille à bord du navire, les quatre narrateurs mènent tous une guerre intérieure contre leurs blessures passées, leurs doutes présents et leurs incertitudes quant à l'avenir. Les élèves du secondaire, dans les cours d'histoire et de littérature, comprendront au plus profond d'eux-mêmes le sens véritable du mot «paix».

Critique de **Bertrand Ndeffo Ladjape Mba**, EAO, enseignant de français, 11e et 12e année, au Collège français de Toronto, Conseil scolaire Viamonde.

Le sel de nos larmes; Éditions Gallimard Jeunesse; 2016; ISBN 978-2-07-058071-2; 496 p.; 26,95 $; 514-499-2012; librairie@gallimardmontreal.com; **gallimardmontreal.com**

À pas de géant

DE MARIAN SMALL

Cette collection est le résultat d'une étude sur l'apprentissage des mathématiques menée auprès de 12 000 élèves, de la maternelle à la 7e année, dans sept provinces canadiennes. Elle comprend des outils pour les enseignants de niveaux 3/4, 5/6 et 7/8. (La collection offre aussi le niveau 1/2, conçu cependant par un auteur différent.)

La ressource pour le niveau 3/4 comporte deux livres, un guide d'enseignement et un soutien pédagogique contenant une évaluation diagnostique. Cinq domaines d'étude y sont inclus, chacun associé aux grandes idées mathématiques, c'est-à-dire les connaissances essentielles qui aident les élèves à faire des liens.

On l'utilise au début d'une unité, pour nous aider à reconnaître les connaissances antérieures de nos élèves, afin de distinguer et de regrouper les élèves par leurs niveaux de difficulté, leurs acquis et leurs capacités.

L'élève commence par remplir une évaluation diagnostique qui permettra de relever les erreurs courantes ou les idées fausses répétées si souvent. Selon les résultats, l'enseignant choisit un des nombreux parcours possibles (un outil d'intervention adapté à l'élève pour le faire progresser selon son développement). Les parcours peuvent être guidés ou individuels et comprennent un soutien visuel. Ils sont planifiés en fonction des attentes du curriculum, ils sont clairs, spécifiques, et correspondent aux besoins des élèves afin de les aider à s'améliorer. Je vous recommande fortement cet outil en salle de classe.

Critique de **Monique Sack**, EAO, accompagnatrice pédagogique, Services des programmes d'études, Ottawa-Carleton District School Board, à Ottawa.

À pas de géant : vers une meilleure compréhension des maths – Niveau 3/4; Groupe Modulo; Montréal; 2012; Guide de l'enseignant imprimé avec cédérom : 978-2-89650-863-1; 200, 50 $; Ressources numériques pour l'enseignement sur DVD : 978-2-89650-902-7; 258,50 $; Cahier de l'élève : ISBN 978-2-89650-905-8; 122,95 $; cédérom : ISBN 978-2-89650-862-4; 324,50 $; 514-273-1066 ou 1-800-565-5531; clientele@tc.ca; **scolaire.groupemodulo.com**

MIEUX VAUT PRÉVENIR

La prévention de l'intimidation est un sujet d'actualité et d'une grande importance au sein de nos écoles. Ces quelques ressources viennent s'ajouter à la recommandation professionnelle sur l'utilisation des moyens de communication électroniques et des médias sociaux : oct-oeeo.ca/mediasociaux.

DE FRANCIS CHALIFOUR, EAO

SANTÉ PUBLIQUE CANADA

oct-oeeo.ca/zcyrg7

Ce site vous propose une liste de questions à se poser quand on travaille avec des jeunes. Existe-t-il une relation entre l'intimidation, la délinquance et la criminalité? Quels sont les facteurs de risque associés à l'intimidation? Cinq programmes offrent des pratiques prometteuses pour prévenir et réduire l'intimidation.

RELATIONS SAINES

oct-oeeo.ca/hqngzc

Ce site offre une panoplie de ressources pour être mieux outillés contre l'intimidation. Cliquez sur «Éducateurs» pour en savoir plus sur les élèves qui sont victimes d'intimidation et leurs intimidateurs, et sur ce que les pédagogues peuvent faire en classe. Sachez aussi différencier entre taquinerie et intimidation.

CAMPUS VIRTUEL CROIX-ROUGE

oct-oeeo.ca/kq5exs

La Croix-Rouge donne des programmes de prévention de l'intimidation et du harcèlement. Le premier, «Au-delà de la souffrance», propose aux écoles une méthode pour renforcer l'empathie et le respect (6e année et +). Des cours en ligne de quatre heures (à prix abordables) aident à créer et préserver un milieu sécuritaire.

HABILO MÉDIAS

oct-oeeo.ca/n8kezd

Mon coup de cœur! Accédez à d'autres sites et trouvez des activités déjà toutes faites pour la salle de classe (1re à 6e année) en cliquant sur «L'intimidation-Compétences» ou bien voyez les 10 façons qu'on vous propose pour rendre le monde meilleur, autant pour les élèves et les parents que pour le personnel enseignant.

BIEN-ÊTRE À L'ÉCOLE

oct-oeeo.ca/u29gq5

Cliquez sur «Ressources professionnelles» pour avoir accès à des guides d'animation en classe, à des vidéos, et à des guides et des documents courts très pratiques et utiles pour la salle de classe (de la maternelle à la 12e année). Naviguez sur le reste du site pour d'autres ressources intéressantes liées à la communauté scolaire.

SEMAINE DE SENSIBILISATION

oct-oeeo.ca/tq4swg

D'abord destiné aux parents, ce site offre aussi au personnel enseignant une foule de renseignements utiles, dont des vidéos (gardiens de la paix, conseils sur la prévention) et d'autres ressources pertinentes (sondages sur le climat scolaire, questions et réponses sur la sensibilisation à l'intimidation et sur la prévention).

ÉCOUTER LIRE LE MONDE

Une classe intermédiaire de Zurich (Ontario) participe au projet Écouter lire le monde et ouvre la voie à la communication respectueuse.

DE STEFAN DUBOWSKI

Caroline Thuss, EAO, et ses élèves communiquent avec des classes du monde entier.

DÉFI : Aider les élèves à communiquer efficacement et respectueusement au moyen de l'internet.

SOLUTION : Participer au projet Écouter lire le monde (**ecouterlirelemonde.net**) et utiliser Twitter (**twitter.com**), Padlet (**padlet.com**) et d'autres technologies pour communiquer avec des classes du monde entier.

LEÇONS RETENUES : Caroline Thuss, EAO, enseignante de 6e-7e année à la St. Boniface Catholic School de Zurich (Ontario) voulait que ses élèves communiquent avec d'autres, quelles que soient la distance ou la culture.

Écouter lire le monde permet à des classes du monde entier de lire le même livre et de communiquer entre elles grâce à des technologies web. L'idée est de sensibiliser les jeunes aux peuples d'ailleurs grâce à une expérience commune, tout en mettant l'accent sur le respect des opinions.

«Ce projet englobe nombre des compétences en communication et en collaboration que nous voulons transmettre à nos élèves aujourd'hui», confie-t-elle.

L'automne dernier, Mme Thuss et sa classe ont lu *Pax* de Sara Pennypacker. C'est l'histoire de Peter et de son renard Pax. La guerre approche. Peter doit relâcher Pax dans la nature pour aller vivre très loin chez son grand-père. Il s'ennuie de Pax et prépare un plan pour le retrouver.

Mme Thuss et ses élèves ont lu environ cinq chapitres en une semaine. À l'aide du compte Twitter de la classe, ils ont suivi le mot-clic **#PaxSlowChat** pour voir les contributions des classes participantes des États-Unis, de la Nouvelle-Zélande, de Singapour et d'ailleurs, qui affichaient leurs idées ou des questions comme : Comment pensez-vous que Peter a pu avoir un renard en guise d'animal de compagnie? Croyez-vous que Peter regrette d'être parti de chez lui?

Les élèves de Mme Thuss répondaient aux questions à l'aide des Chromebooks fournis par l'école et d'un logiciel comme Google Docs ou Padlet. Elle révisait les réponses et listait les meilleures, puis choisissait, avec les élèves, celles que l'on afficherait sur Twitter. Enfin, sous sa supervision, les élèves affichaient les réponses à tour de rôle.

La classe a aussi communiqué avec une école de l'Alaska. À l'aide de Padlet, les élèves posaient des questions et y répondaient, ce qui générait un dialogue fructueux.

OBSERVATIONS : En lisant des gazouillis de partout dans le monde, les élèves ont appris que la culture façonne différents points de vue.

«On étudie un livre, mais ce n'est pas que pour mieux comprendre la littérature; c'est aussi pour élargir ses horizons», confie Mme Thuss.

Elle a aussi appris à utiliser Google HyperDocs (semblable à Google Docs, mais avec des vidéos, des images et d'autres outils multimédias) pour échanger des idées avec d'autres enseignants. Elle prévoit aussi l'utiliser pour des travaux. ■

La recommandation professionnelle de l'Ordre sur l'utilisation des moyens de communication électroniques et des médias sociaux **(oct-oeeo.ca/mediasociaux)** *oriente votre jugement professionnel dans l'utilisation de la technologie.*

À VOUS DE JOUER!

Il faut :

- Internet; compte Twitter pour la classe; traitement de texte en ligne (p. ex., Google Docs ou Padlet)

Étapes :

1) Lire avec la classe un des livres de la liste d'Écouter lire le monde.
2) Suivre sur Twitter les discussions des autres classes qui lisent le même livre; y afficher les opinions de la classe.
3) Communiquer avec une autre classe à l'aide d'un document Google Docs ou Padlet pour approfondir la discussion.

CONSEIL : «Préparez-vous bien à l'avance», affirme Caroline Thuss, EAO. Écouter lire le monde commence en novembre et il faut prendre le temps de tout bien organiser. Il faut aussi se familiariser avec les différents outils.

PHOTO : PETER POWER

Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Fixer la norme pour un enseignement de qualité

AVIS D'ÉLECTION 2018

Le présent avis vous informe que l'élection de 23 représentants au conseil de l'Ordre se tiendra

du lundi 5 mars au lundi 9 avril 2018,

conformément aux dispositions du Règlement 293/00 pris en application de la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*.

VOTRE CHOIX 2018

Message du registraire

La campagne électorale du huitième conseil de l'Ordre est officiellement commencée.

Les renseignements que vous trouverez dans les pages suivantes et dans les deux prochains numéros de *Pour parler profession* vous aideront à :

- comprendre le travail des membres du conseil;
- présenter votre candidature ou proposer celle d'une autre personne;
- voter dans votre région et votre système ou catégorie.

Pour la première fois, vous pourrez proposer la candidature de quelqu'un en ligne. De plus, à compter du lundi 5 mars 2018, vous pourrez voter électroniquement, pourvu que vous soyez membre en règle en date du mercredi 28 février 2018. Tous les postes pour lesquels vous pouvez voter seront listés sur un bulletin de vote qui sera disponible dans la section réservée aux membres de notre site web.

Les noms des candidates et candidats éligibles, ainsi que leurs blogues et le forum des électeurs, seront affichés sur notre site web le 10 janvier 2018. Vous trouverez des renseignements sur l'élection et la biographie détaillée de chaque candidat dans le numéro de mars 2018 de *Pour parler profession*. L'information sur les candidats et l'élection sera également disponible sur notre site web. Dans la mesure du possible, nous passerons aussi des annonces dans les publications des intervenants en éducation.

Nous avons retenu les services d'un auditeur externe pour superviser le processus électoral.

Si vous avez des questions sur les critères d'éligibilité ou le processus de mise en candidature, ou si vous avez besoin de plus de renseignements, veuillez appeler notre ligne d'information sur les élections au **416-961-8800** (sans frais en Ontario : **1-888-534-2222**), **poste 558**.

Nous sommes disponibles pour vous aider.

— Michael Salvatori, EAO
Chef de la direction et registraire

Appel de candidatures

Nous acceptons maintenant les candidatures aux 23 postes élus du conseil.

La date limite de mise en candidature est le vendredi 1er décembre 2017.

Pour siéger au conseil, il faut :

- être membre en règle de l'Ordre;
- résider en Ontario;
- répondre aux critères relatifs à la zone géographique et à l'emploi (voir p. 43) se rattachant au poste convoité;
- ne pas être au service d'un des 13 organismes provinciaux exclus (voir ci-dessous), ni être titulaire d'un poste de élu ou nommé à un tel organisme ou d'un poste de présidence dans une filiale régionale d'un de ces 13 organismes à moins de démissionner dudit poste avant d'entrer en fonction au conseil en juillet 2018;
- ne pas être au service de l'Ordre au cours des 12 mois précédant le 1er juillet 2018;
- être en mesure de remplir entièrement le mandat de trois ans du conseil;
- se conformer aux règlements relatifs aux conflits d'intérêts énoncés dans la réglementation.

Pour présenter votre candidature, vous devez satisfaire à toutes ces exigences – sauf à celle de démissionner d'un poste au sein d'un des organismes inscrits sur la liste des exclusions – et signer une déclaration selon laquelle vous vous engagez à répondre à toutes ces exigences.

Vous pouvez désormais poser votre candidature en ligne à **oct-oeeo.ca/candidatures**. Si vous avez besoin d'aide, appelez la ligne d'information sur les élections au **416-961-8800** (sans frais en Ontario : **1-888-534-2222**), **poste 558**, ou écrivez-nous à **votrechoix2018@oeeo.ca**.

Exclusions (pour éviter les éventuels conflits d'intérêts)

Vous êtes au service de l'un des 13 organismes énumérés ci-dessous ou y occupez un poste élu ou nommé? Dans l'affirmative, vous pouvez présenter votre candidature, mais devez démissionner de votre poste et trouver un emploi dans votre catégorie avant d'entrer en fonction à titre de membre du conseil.

- Association des directions et directions adjointes des écoles franco-ontariennes
- Association des enseignantes et des enseignants catholiques anglo-ontariens
- Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens
- Association des gestionnaires de l'éducation franco-ontarienne
- Catholic Principals' Council of Ontario
- Conseil ontarien des directrices et directeurs de l'éducation
- Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario
- Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario
- Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario
- Ministère de l'Éducation de l'Ontario
- Ontario Catholic Supervisory Officers' Association
- Ontario Principals' Council
- Ontario Public Supervisory Officials' Association

Calendrier électoral 2018

En 2018, **23 membres de l'Ordre** seront élus au huitième conseil de l'Ordre. Les dates à retenir sont les suivantes :

Août 2017
Publication de l'avis d'élection et de l'appel de candidatures dans le numéro de septembre de *Pour parler profession* et sur le site web de l'Ordre.

1er septembre 2017
Début de la période des mises en candidature le vendredi 1er septembre 2017. Processus de mise en candidature en ligne disponible sur notre site web.

1er décembre 2017
Fin de la période des mises en candidature à 17 h (HNE); date butoir pour la transmission des renseignements biographiques et des dossiers de candidature.

10 janvier 2018
Publication des candidatures éligibles sur le site web de l'Ordre; mise en ligne des blogues des candidats et du forum des électeurs.

16 février 2018
Publication des biographies et de l'information sur les élections dans le numéro de mars de la revue et sur notre site web.

28 février 2018
Il faut être en règle à 17 h (HNE) pour voter.

5 mars 2018
Début du vote au moyen de l'appli de l'Ordre et dans la section réservée aux membres.

9 avril 2018
Jour des élections. Fin du vote à 23 h 59 (HNE).

10 avril 2018
Dépouillement des votes et annonce des résultats aux candidats.

11 avril 2018
Résultats complets sur le site web de l'Ordre et dans le numéro de juin 2018 de *Pour parler profession*

Qui sont les membres du conseil?

Les membres de l'Ordre élisent 23 des 37 membres du conseil, le corps dirigeant de l'organisme. Ils représentent l'ensemble des systèmes scolaires publics et catholiques, élémentaires et secondaires, de langue française et de langue anglaise de la province. Ils servent un mandat de trois ans.

Les directions d'école et directions adjointes, les agentes et agents de supervision, ainsi que le personnel des écoles privées et des facultés d'éducation élisent quatre des membres du conseil.

Le gouvernement provincial nomme les 14 autres membres. Ce sont des parents et des membres du grand public et de diverses professions.

Objets de l'Ordre

Les objets de l'Ordre, comme l'énonce la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*, sont les suivants :

- réglementer la profession enseignante et régir l'activité de ses membres;
- élaborer, établir et maintenir les normes d'admissibilité à l'Ordre;
- agréer les programmes de formation à l'enseignement offerts par les établissements d'enseignement postsecondaire;
- agréer les programmes de formation continue offerts aux enseignants par les établissements d'enseignement postsecondaire et autres organismes;
- délivrer, renouveler, modifier, suspendre, annuler, révoquer et remettre en vigueur des certificats de qualification;
- prévoir la formation continue des membres;
- établir et faire respecter les normes professionnelles et les normes de déontologie applicables aux membres;
- recevoir les plaintes déposées contre ses membres, faire enquête sur ces plaintes et traiter des questions de discipline et d'aptitude professionnelle;
- élaborer, offrir et agréer les programmes de formation menant à l'obtention de certificats de qualification autres que le certificat nécessaire pour adhérer à l'Ordre, notamment les certificats de qualification à titre d'agent de supervision, et délivrer, renouveler, modifier, suspendre, annuler, révoquer et remettre en vigueur ces autres certificats;
- communiquer avec le public au nom des membres;
- s'acquitter des autres fonctions que prescrivent les règlements.

Dans la poursuite de ses objets, l'Ordre est tenu de servir et de protéger l'intérêt du public.

Fonctions d'un membre du conseil

La raison d'être du conseil est de veiller à ce que l'Ordre établisse des politiques conformes à ses objets prescrits dans la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*.

Le conseil assume des fonctions de surveillance et oriente le travail du registraire, qui est aussi le chef de la direction.

Au cours de leur mandat de trois ans, les membres du conseil protègent l'intérêt du public, servent la profession, s'affirment en tant que leaders et développent des compétences en matière de gouvernance.

La présidente ou le président du conseil occupe un poste à temps plein, représente le conseil publiquement et dirige les réunions du conseil et du comité exécutif. Le conseil tient au moins quatre réunions par an. Chaque membre du conseil participe aux réunions et siège à au moins deux comités qui se réunissent trois ou quatre fois par an. Tous les comités du conseil sont composés de membres élus et nommés. Les membres de certains comités – dont les comités d'agrément et de discipline – ont besoin de davantage de temps pour siéger à des sous-comités. La plupart des présidents de comités siègent également au comité exécutif, lequel se réunit à peu près cinq fois par an.

Les membres du conseil consacrent annuellement de 25 à 60 jours aux affaires de l'Ordre, selon les comités. Les réunions ont lieu à Toronto.

L'Ordre donne une séance d'orientation détaillée aux nouveaux membres du conseil pour leur présenter ses activités, les questions de l'heure, les politiques et les procédures.

L'employeur d'un membre du conseil est dédommagé pour son absence quand le membre doit se déplacer pour s'occuper des affaires de l'Ordre pendant les jours ouvrables. Si des réunions ont lieu l'été, le membre est dédommagé directement à raison de 150 $ par jour. Le transport, l'hébergement et les repas sont remboursés.

À quel poste posez-vous votre candidature?

Chacun des 23 postes élus du conseil constitue une catégorie électorale distincte afin de maintenir un équilibre entre les représentants des diverses régions de la province, des paliers élémentaire et secondaire, et des systèmes. Chaque poste a ses propres critères de mise en candidature.

Les postes élus consistent en :

- 12 postes régionaux (représentant six régions de l'Ontario);
- 7 postes des systèmes (représentant les systèmes scolaires publics et catholiques, de langue française et de langue anglaise);
- 1 poste pour les directions d'école et directions adjointes;
- 1 poste pour les agentes et agents de supervision;
- 1 poste pour les facultés d'éducation;
- 1 poste pour les écoles privées.

À quel poste posez-vous votre candidature?

Pour siéger au conseil, vous devez êtes membre en règle, résider en Ontario et – si vous posez votre candidature à un poste régional ou des systèmes – faire partie du personnel enseignant permanent d'une école élémentaire ou secondaire.

Tous les postes régionaux et des systèmes sont ouverts au personnel à temps plein. Six des postes régionaux sont réservés aux personnes qui occupent un poste permanent à temps partiel ou de suppléance.

Les personnes qui occupent un poste à temps partiel ou de suppléance sont éligibles si elles enseignent au moins dix jours chaque année de leur mandat. Dans ce cas particulier, une portion de la journée de travail compte pour une journée entière. Si vous êtes élu à un poste à temps partiel, vous devrez prouver que vous avez enseigné dix jours par année durant votre mandat pour conserver votre siège.

On considère que les conseillères et conseillers en orientation, les enseignantes et enseignants bibliothécaires, les mentors et les conseillères et conseillers qui supervisent des programmes ou coordonnent des matières prodiguent des services pédagogiques et sont donc éligibles à un poste régional ou des systèmes.

Pour être éligible à l'un des postes d'une catégorie (direction d'école ou direction adjointe, agente ou agent de supervision, faculté d'éducation et école privée), vous devez posséder les qualifications pour ce poste et travailler à ce titre.

Vous ne pouvez siéger au conseil si vous êtes au service d'un des 13 organismes provinciaux exclus (voir p. 40) ou y occupez un poste élu ou nommé, ou si vous êtes titulaire d'un poste de présidence dans une filiale régionale d'un de ces organismes.

Si vous occupez un de ces postes, vous pouvez vous présenter aux élections, mais vous devez toutefois démissionner de votre poste et occuper un emploi dans votre catégorie avant d'entrer en fonction au conseil.

Si vous avez déjà travaillé à l'Ordre, vous pouvez présenter votre candidature pour un poste si au moins 12 mois se sont écoulés entre votre dernière journée de travail et le début du mandat du prochain conseil, soit le 1er juillet 2018.

Si vous avez déjà siégé au conseil, vous pouvez vous présenter si au moins trois années se sont écoulées depuis la fin de votre dernier mandat.

Vous devez pouvoir effectuer la totalité du mandat de trois ans.

Les personnes qui signent vos documents de candidature (vos proposants) doivent répondre aux critères d'éligibilité du poste que vous sollicitez.

Vous ne pouvez pas présenter votre candidature à plus de un poste.

Pour toute question, veuillez appeler la ligne d'information sur les élections au **416-961-8800** (sans frais en Ontario : **1-888-534-2222)**, **poste 558**.

Postes régionaux

Vous pouvez vous présenter à l'un de ces 12 postes régionaux si :

- **vous êtes membre de l'Ordre et occupez un poste permanent en enseignement à temps plein (TPL) ou à temps partiel (TPR) dans un conseil scolaire, une autorité scolaire, une école privée ou l'Administration des écoles provinciales;**
- **vous habitez dans l'une des municipalités ou secteurs précisés pour chaque région.**

Sud-Est – TPR/TPL
Sud-Est – TPL
La région du Sud-Est comprend : Ottawa, Prescott, Russell, Stormont, Dundas, Glengarry, Hastings, Lennox, Addington, Lanark, Renfrew, Leeds, Grenville, Frontenac et Prince Edward.

Centre-Sud – TPR/TPL
Centre-Sud – TPL
La région du Centre-Sud comprend : Northumberland, Kawartha Lakes, Peterborough, Clarington, Simcoe, Haliburton, Muskoka, Dufferin, Wellington, Peel (y compris Mississauga), Halton, Waterloo, Niagara et Hamilton.

Sud-Ouest – TPR/TPL
Sud-Ouest – TPL
La région du Sud-Ouest comprend : Brant, Essex, Lambton, Elgin, Middlesex, Huron, Perth, Bruce, Grey, Oxford, Haldimand, Norfolk et Chatham-Kent.

Centre – TPR/TPL
Centre – TPL
La région du Centre comprend : Toronto, York et Durham (sauf Clarington, qui fait partie de la région du Centre-Sud).

Nord-Ouest – TPR/TPL
Nord-Ouest – TPL
La région du Nord-Ouest comprend : Algoma, Cochrane, Kenora, Rainy River et Thunder Bay.

Nord-Est – TPR/TPL
Nord-Est – TPL
La région du Nord-Est comprend : Sudbury, Manitoulin, Timiskaming, Nipissing et Parry Sound.

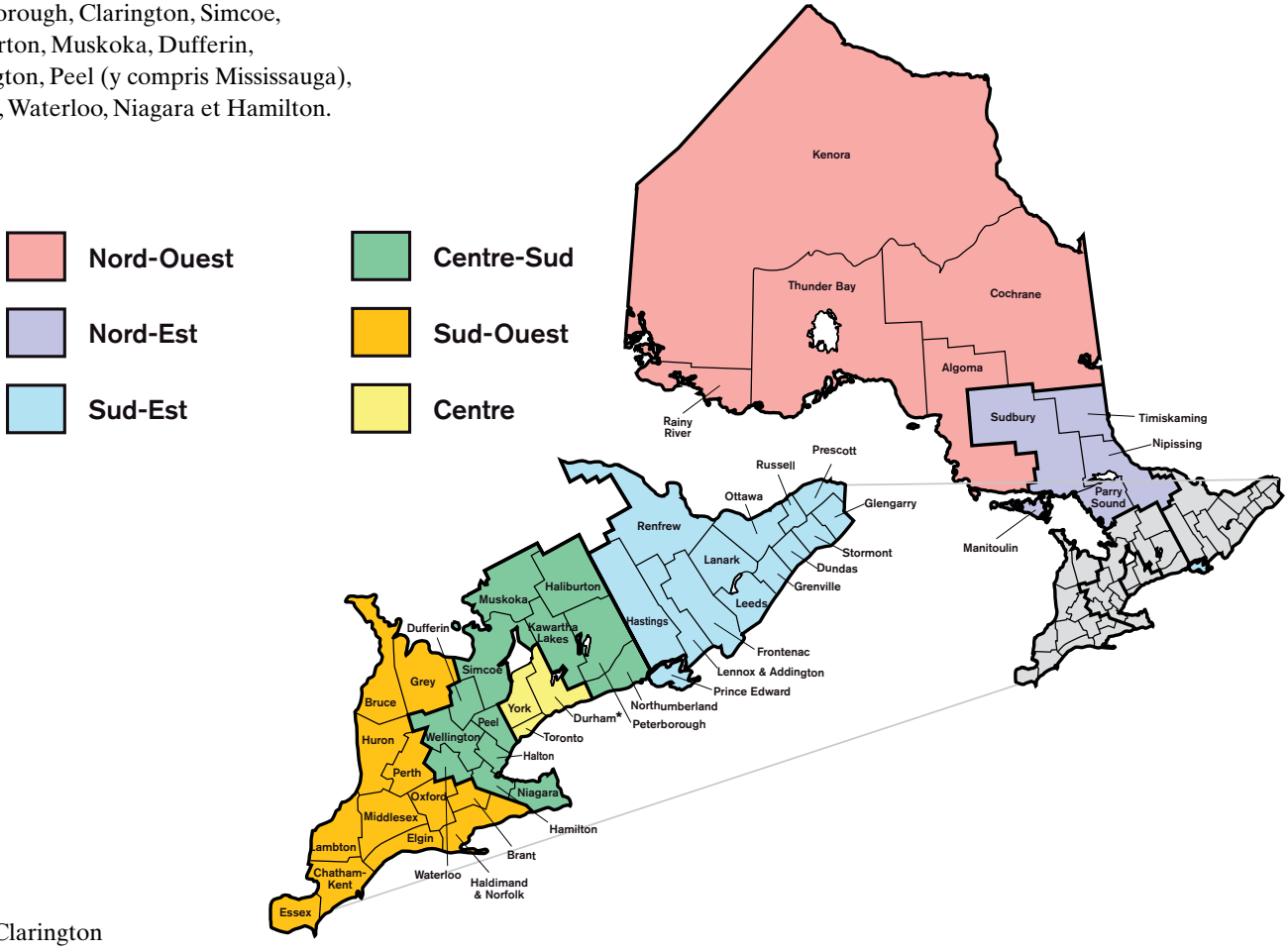

* sauf Clarington

BRANCHEZ-VOUS
À L'ORDRE.

Suivez. Visitez.
Regardez.
Partagez.

oct-oeeo.ca/tw
oct-oeeo.ca/ig
oct-oeeo.ca/yt
oct-oeeo.ca/li
oct-oeeo.ca/fbfr
oct-oeeo.ca/pifr

OEEO.CA

Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Fixer la norme pour un enseignement de qualité

Postes des systèmes

Si vous êtes membre de l'Ordre et que vous n'occupez pas un poste de direction d'école ou de direction adjointe ni d'agente ou d'agent de supervision, que vous ne travaillez pas dans une école privée et que vous n'occupez pas un poste permanent ou en voie de permanence dans une faculté d'éducation, vous pouvez poser votre candidature à un poste à l'échelle de la province pour représenter le système (public ou catholique de langue française ou de langue anglaise) où vous travaillez à temps plein. Vous devez faire partie du personnel enseignant permanent.

Conseils catholiques de langue française – Élémentaire
Vous pouvez poser votre candidature à ce poste si vous occupez un emploi à temps plein au palier élémentaire d'un conseil scolaire catholique de langue française ou d'une autorité scolaire catholique de langue française et travaillez dans un module scolaire de langue française*. Vous devez posséder les qualifications pour enseigner au cycle primaire ou moyen, ou les deux premières années du cycle intermédiaire.

Conseils catholiques de langue française – Secondaire
Vous pouvez poser votre candidature à ce poste si vous occupez un emploi à temps plein au palier secondaire d'un conseil scolaire catholique de langue française ou d'une autorité scolaire catholique de langue française et travaillez dans un module scolaire de langue française*. Vous devez posséder les qualifications pour enseigner les deux dernières années du cycle intermédiaire ou pour enseigner au cycle supérieur.

Conseils publics de langue française – Élémentaire et secondaire
Vous pouvez poser votre candidature à ce poste si vous occupez un emploi à temps plein au palier élémentaire ou

Postes des systèmes

secondaire d'un conseil scolaire public de langue française, de la Direction des écoles provinciales au Centre Jules-Léger ou d'une autorité scolaire publique qui exploite un module scolaire de langue française*. Vous devez également posséder les qualifications pour enseigner au cycle primaire, moyen, intermédiaire ou supérieur.

Conseils publics de langue anglaise – Élémentaire
Vous pouvez poser votre candidature à ce poste si vous occupez un emploi à temps plein au palier élémentaire d'un conseil scolaire public de langue anglaise, de l'Administration des écoles provinciales ou d'une autorité scolaire autre qu'une administration scolaire catholique ou qu'un conseil d'écoles secondaires. Vous n'êtes pas éligible à ce poste si vous travaillez dans un module scolaire de langue française*. Vous devez posséder les qualifications pour enseigner au cycle primaire ou moyen, ou les deux premières années du cycle intermédiaire.

Conseils publics de langue anglaise – Secondaire
Vous pouvez poser votre candidature à ce poste si vous occupez un emploi à temps plein au palier secondaire d'un conseil scolaire public de langue anglaise, d'une autorité scolaire publique ou de l'Administration des écoles provinciales. Vous n'êtes pas éligible à ce poste si vous travaillez dans un module scolaire de langue française*. Vous devez posséder les qualifications pour enseigner les deux dernières années du cycle intermédiaire ou au cycle supérieur.

Conseils catholiques de langue anglaise – Élémentaire
Vous pouvez poser votre candidature à ce poste si vous occupez un emploi à temps plein au palier élémentaire d'un conseil scolaire catholique de langue anglaise ou d'une autorité scolaire catholique de langue anglaise. Vous n'êtes pas éligible à ce poste si vous travaillez dans un module scolaire de langue française*. Vous devez posséder les qualifications pour enseigner au cycle primaire ou moyen, ou les deux premières années du cycle intermédiaire.

Conseils catholiques de langue anglaise – Secondaire
Vous pouvez poser votre candidature à ce poste si vous occupez un emploi à temps plein au palier secondaire d'un conseil scolaire catholique de langue anglaise ou d'une autorité scolaire catholique de langue anglaise. Vous n'êtes pas éligible à ce poste si vous travaillez dans un module scolaire de langue française*. Vous devez posséder les qualifications pour enseigner les deux dernières années du cycle intermédiaire ou pour enseigner au cycle supérieur.

**Les modules scolaires de langue française n'incluent pas les programmes d'immersion. Pour toute question au sujet de ce qui constitue un module scolaire de langue française, veuillez appeler la ligne d'information sur les élections.*

Visite de l'Ordre

Si vous songez à présenter votre candidature aux élections de 2018, venez voir de plus près nos bureaux et familiarisez-vous davantage avec nos activités.

Vous verrez les salles du conseil, le centre d'appels, les salles d'audience, la bibliothèque Margaret-Wilson et les divisions qui soutiennent le travail du conseil de l'Ordre.

Pour réserver votre place, composez le **416-961-8800** (sans frais en Ontario : **1-888-534-2222**), **poste 558**, ou écrivez-nous à **votrechoix2018@oeeo.ca** avant le vendredi 10 novembre 2017.

Dates des visites

➔ **En français :**
Le 14 novembre 2017, de 16 h à 17 h (HNE)

➔ **En anglais :**
Le 16 novembre 2017, de 16 h à 17 h (HNE)

Vous devrez assumer les frais de déplacement et d'hébergement.

Catégories additionnelles

Si vous êtes membre de l'Ordre, possédez les qualifications requises et occupez un poste dans l'une des catégories suivantes, vous pouvez poser votre candidature au poste provincial en question.

Directions d'école / directions adjointes
Vous êtes éligible si vous détenez les qualifications requises et occupez un poste à la direction ou à la direction adjointe d'une école et ne travaillez pas dans une école privée.

Facultés d'éducation
Vous êtes éligible si vous travaillez dans un établissement postsecondaire, soit une école ou une faculté d'éducation approuvée par l'Ordre, et occupez un poste permanent ou menant à la permanence.

Écoles privées
Vous êtes éligible si vous travaillez dans une école privée qui a présenté au ministère de l'Éducation un avis d'intention d'exploiter une école privée. (Les enseignantes et enseignants des écoles privées peuvent aussi se présenter aux postes régionaux.)

Agentes et agents de supervision
Vous êtes éligible si vous travaillez comme agente ou agent de supervision et détenez la qualification pertinente.

Renseignements sur les candidatures

La liste alphabétique complète des candidates et candidats par poste sera publiée dans le numéro de **mars 2018** de *Pour parler profession*.

Les renseignements sur les candidatures seront disponibles sur le site web de l'Ordre d'ici le **16 février 2018** et comprendront :

- ✓ des renseignements biographiques;
- ✓ des déclarations;
- ✓ des photos;
- ✓ d'autres renseignements sur les candidatures.

Plus tard, vous obtiendrez des renseignements supplémentaires sur les candidats qui se présentent dans les catégories qui vous concernent par courriel, dans les blogues des candidats, dans le forum des électeurs et en consultant notre site web. La liste des candidats, les blogues et le forum seront affichés le 10 janvier 2018 dans le site de l'Ordre à **oeeo.ca**.

Information sur les élections de 2018

Le processus électoral respecte le Règlement 293/00.

Ce processus est publié sur le site web de l'Ordre à l'intention des membres.

Veuillez communiquer avec nous si vous avez des questions.

LIGNE D'INFORMATION SUR LES ÉLECTIONS
416-961-8800
(sans frais en Ontario : **1-888-534-2222**), **poste 558**

COURRIEL
votrechoix2018@oeeo.ca

Les décisions du conseil façonnent la profession enseignante

Nous accepterons les candidatures aux 23 postes élus du conseil jusqu'au 1er décembre 2017. Les membres de l'Ordre choisiront les personnes qui formeront le prochain conseil parmi les membres que vous appuierez, c'est-à-dire des personnes comme vous qui font preuve du même dévouement et de la même passion pour servir le public et offrir une expérience d'apprentissage de grande qualité aux élèves.

Si vous n'avez jamais songé à vous présenter au conseil, prenez le temps d'y réfléchir. Vous pourrez :

5 Mars au 9 avril 2018 mettre à profit votre expérience en classe et à l'école de manière à influer sur les décisions du conseil en matière de politique et à faire avancer la profession enseignante;

- transmettre les connaissances, les perspectives et les relations que vous avez développées pour accroître vos horizons au profit de la profession.

À titre de membre du conseil, vous (ou le collègue que vous nommerez et aiderez à faire élire) pourriez siéger au comité d'agrément. Vous pourriez alors directement influer sur la formation des nouveaux pédagogues qui travailleront à vos côtés pendant des années en prenant des décisions qui auront une incidence sur les programmes de formation à l'enseignement.

Vous pourriez aussi siéger au comité d'enquête, de discipline ou d'aptitude professionnelle et jouer un rôle essentiel dans le traitement des plaintes contre des membres de l'Ordre en particulier.

Le comité d'enquête détermine comment répondre aux quelque 150 plaintes reçues annuellement. Les sous-comités de discipline et d'aptitude professionnelle tiennent chaque année des audiences pour entendre les allégations concernant 80 à 100 membres et déterminer si ces derniers pourront demeurer membres de la profession.

Les membres du comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation ont la responsabilité de s'assurer que les normes d'exercice et de déontologie influent sur la qualité de l'enseignement en Ontario.

Quand vous recevez *Pour parler profession* dans votre boîte aux lettres, vous obtenez une revue primée dont la politique éditoriale et le contenu ont été examinés et approuvés par le comité de rédaction, lequel détermine le contenu de chaque numéro.

Comme membre du conseil, vous jouerez un rôle actif dans l'évaluation du contenu des cours menant à une qualification additionnelle et dans un grand nombre de questions qui concernent les qualifications requises pour enseigner. Vous contribuerez à prendre des décisions sur des questions comme la transparence des processus de l'Ordre et l'avancement de la profession enseignante.

Chaque année, comme membre du comité des finances ou du conseil, vous devrez déterminer le budget annuel et la cotisation annuelle des membres qui finance le travail de l'Ordre.

Ces sujets sont importants pour chaque membre du conseil et alimentent déjà vos discussions avec vos collègues. L'un de ces sujets pourrait vous encourager à participer activement.

L'Ordre, c'est vous, impliquez-vous! Jouez votre rôle, que ce soit pour vous en tant que professionnel, pour vos collègues ou pour l'ensemble de la profession enseignante.

INFOGRAPHIQUE : HANNAH BROWNE/STUDIO 141

L'ABC de la mise en candidature

1. VÉRIFIEZ VOTRE **ÉLIGIBILITÉ** :

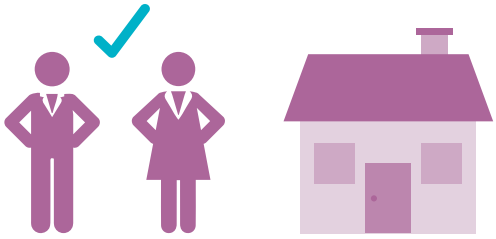

- Êtes-vous membre en règle? Vous devez être membre en règle pour poser votre candidature.
- Résidez-vous dans la zone géographique pertinente et répondez-vous aux exigences en matière d'emploi pour le poste que vous convoitez?

2. **SUIVEZ LES ÉTAPES** DU PROCESSUS DE MISE EN CANDIDATURE **EN LIGNE**.

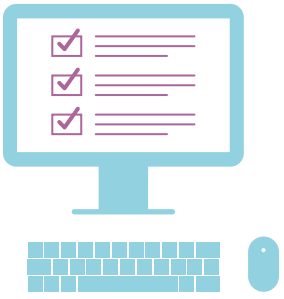

3. DEMANDEZ **À DIX COLLÈGUES** D'APPUYER VOTRE CANDIDATURE :

- Veillez à ce qu'ils soient tous membres en règle en consultant le tableau des membres sur notre site web.
- Assurez-vous qu'ils sont tous éligibles au poste que vous convoitez.
- Vérifiez que vos proposants n'ont pas appuyé un autre candidat qui se présente au même poste.

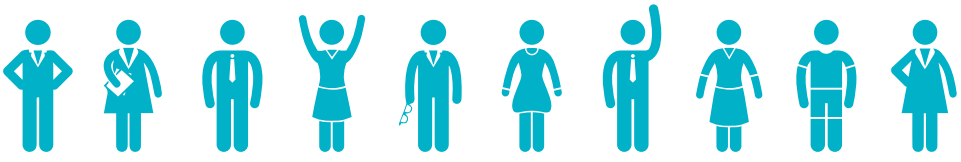

4. RÉDIGEZ VOTRE **BIOGRAPHIE**.

5. FOURNISSEZ **UNE PHOTO**.

6. **LISEZ ATTENTIVEMENT** LA DÉCLARATION AVANT DE CONFIRMER VOTRE CANDIDATURE.

7. RÉPONDEZ À TOUTES LES EXIGENCES ET TRANSMETTEZ VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE D'ICI LE **1ER DÉCEMBRE 2017, À 17 H (HNE)**.

Nota : En raison des échéances serrées, nous ne pourrons accepter de candidatures après cette date.

Déclaration des candidats

Si vous posez votre candidature au conseil de l'Ordre, vous devez inclure dans votre dossier de candidature une déclaration signée confirmant que vous êtes bien éligible au poste convoité et que tous les renseignements fournis sont exacts.

Votre déclaration doit indiquer que vous êtes disposé à prêter serment et préciser si vous occupez un poste, élu ou nommé, dans un des 13 organismes exclus (voir p. 40). Le cas échéant, vous devez confirmer votre intention de démissionner de votre poste, au niveau régional ou provincial, et d'occuper l'emploi nécessaire avant d'entrer en fonction à titre de membre du conseil.

VÉRIFIEZ BIEN!

À chaque élection, il arrive au moins une fois qu'une personne présente un formulaire de mise en candidature signé par un ou plusieurs proposants non éligibles.

Vos proposants doivent être éligibles au poste que vous convoitez.

Par prudence, demandez à plus de collègues de vous soutenir afin d'avoir les signatures nécessaires.

Familiarisez-vous avec les exigences

Si vous posez votre candidature à l'un des **23 postes du conseil**, prenez bien connaissance des exigences requises.

Examinez les exigences attentivement.
Les renseignements que vous devez fournir sont énoncés dans le règlement et aideront l'électorat à choisir les meilleurs candidats.

Obtenez la signature d'au moins dix membres de l'Ordre qui sont éligibles au poste que vous convoitez.
Par exemple, si vous posez votre candidature au poste Conseils catholiques de langue française – Élémentaire, dix personnes éligibles à ce poste doivent appuyer votre candidature. Nota : *Un membre ne peut nommer qu'un seul candidat au même poste.* Toutefois, il peut proposer d'autres membres à tout poste auquel il est éligible.

Le nom et le numéro de membre de chacun de vos proposants paraîtront dans le numéro de mars 2018 de *Pour parler profession*.

Déposez votre candidature d'ici le vendredi 1er décembre 2017, à 17 h (HNE).
Nous examinerons chaque candidature pour veiller à ce que les candidats et les proposants répondent aux exigences du poste. Nous confirmerons par écrit que votre candidature a été officiellement acceptée dans les dix jours ouvrables suivant la réception de votre candidature.

La liste officielle des candidats figurera dans le numéro de mars 2018 de *Pour parler profession* et sur notre site web en janvier 2018.

Consultez la foire aux questions à la page 49 pour en savoir plus sur le processus de candidature et les critères d'éligibilité.

Vous pouvez également appelez la ligne d'information sur les élections au **416-961-8800** (sans frais en Ontario : **1-888-534-2222**), **poste 558**, ou nous écrire à **votrechoix2018@oeeo.ca**.

Il sera plus facile de voter en 2018!

Des modifications ont été apportées au règlement sur l'élection des membres afin de **faciliter la façon de voter**. Certaines règles pour les mises en candidature ont également changé.

Pour faciliter le vote en 2018, les membres :

- recevront un bulletin simplifié afin de voter pour les candidats qui travaillent dans le même système scolaire qu'eux;
- pourront voter pour un maximum de quatre postes (au lieu de neuf comme les années précédentes), y compris :
  - ➔ deux postes régionaux, selon votre lieu de résidence **+**
  - ➔ un poste figurant dans une des catégories additionnelles (le cas échéant); **ou**
  - ➔ jusqu'à deux postes des systèmes (publics et catholiques de langue française et de langue anglaise) en fonction du système pour lequel vous travaillez.

Si vous êtes sans emploi ou ne travaillez pas en éducation, vous recevrez des bulletins de vote pour les deux postes régionaux, selon votre lieu de résidence.

Modifications aux règles de mise en candidature :

- Toutes les administrations des écoles provinciales sont maintenant reconnues comme des employeurs admissibles.
- Les anciens employés de l'Ordre peuvent se présenter aux élections du conseil si au moins 12 mois se sont écoulés entre leur dernière journée de travail à l'Ordre et le début du mandat du prochain conseil, soit le 1er juillet 2018.
- Un membre de l'Ordre qui a déjà siégé au conseil peut se présenter si au moins trois ans se sont écoulés depuis leur dernier mandat au conseil.
- Un membre actuel du conseil peut se présenter s'il sera en mesure de siéger pour toute la durée du mandat du prochain conseil, et ce, sans dépasser le nombre d'années de service consécutives permis par la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*.

Serment ou déclaration solennelle

Les membres élus et nommés au conseil doivent prêter serment ou faire une déclaration solennelle avant d'entrer en fonction, à défaut de quoi ils ne pourront siéger au conseil.

L'assermentation ou la déclaration solennelle se déroule devant un commissaire aux affidavits.

Voici le serment ou la déclaration solennelle :

Je m'acquitterai loyalement et impartialement, au mieux de mes connaissances et de ma compétence, des fonctions de membre du conseil de l'Ordre et des comités du conseil auxquels je siège.

Ce faisant, je veillerai à me laisser guider, dans l'exercice de mes fonctions, par le devoir de servir et de protéger l'intérêt public, devoir qui incombe tant à moi, en qualité de membre du conseil, qu'à l'Ordre.

Je m'acquitterai des fonctions de ma charge sans faire preuve de favoritisme ou de mauvaise volonté à l'égard d'une personne ou d'une entité.

Je veillerai à ce qu'aucune charge d'administrateur, appartenance ou affiliation ou aucun poste, rémunéré ou non, n'entrave l'exercice de mes fonctions de membre du conseil ou ne soit incompatible avec lui.

Ainsi Dieu me soit en aide.

(On omet la dernière phrase en cas de déclaration solennelle.)

Questions et réponses

Vous prévoyez présenter votre candidature aux élections du conseil de 2018 ou appuyer un de vos collègues? Vous ne savez pas pour qui voter?

Nous avons dressé une liste des questions les plus fréquemment posées pour vous aider.

Si vous prévoyez présenter votre candidature ou en appuyer une autre, il est préférable de vous y prendre tôt et de donner suffisamment de temps à vos proposants pour remplir et transmettre votre dossier de mise en candidature. Cependant, pour la première fois, vous pourrez poser votre candidature en ligne à **oct-oeeo.ca/candidatures**.

De plus, nous enverrons des mises à jour sur les élections à tous les abonnées de notre cyberbulletin, *Des nouvelles de l'Ordre*. Si vous ne l'avez pas déjà fait, abonnez-vous dans la section réservée aux membres à **oeeo.ca**.

Q : Pourquoi devrais-je me présenter aux élections du conseil? J'ai déjà tant de choses à faire!

R : Le conseil de l'Ordre fixe les politiques et priorités qui touchent la profession. Il est composé de membres comme vous – enseignantes et enseignants, administratrices et administrateurs scolaires, parents de partout en Ontario – qui font preuve du même engagement à veiller au bien-être des élèves et à prendre des décisions sur des questions importantes pour la profession.

MA MOTIVATION

«L'expérience figure parmi les meilleures activités de perfectionnement professionnel que j'ai jamais poursuivies.»

VICKI SHANNON, EAO, Thunder Bay

En tant que directrice d'école élémentaire à Thunder Bay, Vicki Shannon, EAO, rencontre des membres du personnel, des parents, des collègues du conseil scolaire, des intervenants communautaires et, bien entendu, des élèves. Ces personnes protègent leurs propres intérêts, mais M^me^ Shannon sait que ses décisions doivent servir les élèves.

Quand elle siège au conseil de l'Ordre, elle adopte la même attitude. «Pour moi, l'intérêt du public, c'est celui des élèves.»

Ses discussions portent sur diverses questions, du traitement des plaintes aux prévisions budgétaires. Elle espère y trouver des moyens d'améliorer le milieu scolaire pour les enfants ou d'aider les pédagogues à enseigner aussi efficacement que possible. «C'est mon baromètre», dit-elle.

M^me^ Shannon est directrice pour le Lakehead District School Board. Elle a enseigné l'immersion française et l'anglais, et a occupé les postes d'enseignante-ressource en matière de curriculum à l'élémentaire et de directrice adjointe. Elle a été chargée de cours à l'Université Lakehead, cadre au sein de l'Ontario Principals' Council et représentante à l'International Confederation of Principals.

La possibilité de présenter le point de vue d'une dirigeante d'école l'a attirée. En tant que directrice, elle peut préciser ce qui se passe dans la profession afin d'orienter la prise de décision. De plus, elle tire des leçons des membres du conseil qui viennent de milieux autres que celui de l'éducation.

«Écouter le point de vue d'autrui vous incite à mesurer le vôtre», explique M^me^ Shannon.

Elle a siégé aux comités de discipline, d'aptitude professionnelle et des finances. «J'ai eu l'occasion d'approfondir mes connaissances dans plusieurs domaines. Cela figure parmi les meilleures activités de perfectionnement professionnel que j'ai jamais poursuivies.»

L'expérience a renforcé sa mission personnelle. «Le travail qu'on accomplit au sein de l'Ordre a pour objectif d'assurer que les pédagogues font le meilleur travail possible.»

Questions et réponses

Q : Comment savoir si je suis éligible?
R : Si vous êtes membre en règle de l'Ordre, que vous résidez en Ontario et répondez aux critères d'éligibilité d'un poste en particulier, vous êtes éligible.

Les candidates et candidats aux postes régionaux ou représentant un système (public ou catholique de langue française ou de langue anglaise) doivent être des enseignants permanents au sein de leur conseil scolaire, à temps plein (la plupart des postes) ou à temps partiel (certains postes), et ne peuvent occuper un autre poste ni être en prêt de service.

Q : Puis-je me présenter à plus d'un poste?
R : Non. Vous ne pouvez poser votre candidature qu'à un seul poste.

Q : Combien y a-t-il de postes et quels en sont les critères d'éligibilité?
R : Il y a 23 postes. Quatre postes sont destinés aux catégories suivantes : agentes et agents de supervision, directions d'école ou directions adjointes, facultés d'éducation et écoles privées. Les six postes régionaux et les sept postes représentant un système sont ouverts au personnel enseignant permanent à temps plein. Par ailleurs, six postes régionaux sont ouverts au personnel enseignant à temps plein ainsi qu'au personnel permanent à temps partiel.

Q : Y a-t-il des exceptions aux critères d'éligibilité?
R : Les candidats qui travaillent ou occupent un poste auquel ils ont été nommés ou élus dans un des 13 organismes professionnels ou gouvernementaux spécifiés (voir p. 40), à l'échelle régionale ou provinciale, doivent signer une déclaration indiquant qu'ils démissionneront de leur poste s'ils sont élus au conseil de l'Ordre.

Un membre de l'Ordre qui a déjà siégé au conseil peut se présenter si au moins trois ans se sont écoulés depuis leur dernier mandat au conseil.

Un membre actuel du conseil peut se présenter s'il sera en mesure de siéger pour toute la durée du mandat du prochain conseil, et ce, sans dépasser le nombre d'années de service consécutives permis par la loi sur l'Ordre.

Q : Les employés de l'Ordre peuvent-ils siéger au conseil?
R : Non. De plus, un ancien employé de l'Ordre n'est éligible que si au moins 12 mois se sont écoulés entre sa dernière journée de travail à l'Ordre et le début du mandat du prochain conseil.

Q : Puis-je présenter ma candidature si je suis membre en règle de l'Ordre à la retraite ou si je fais de la suppléance?
R : Si vous avez enseigné au moins dix jours au cours des 12 mois précédant le 1er décembre 2017, vous pouvez poser votre candidature à l'un des six postes régionaux ouverts aux enseignantes et enseignants à temps partiel. Si vous êtes élu, vous devez continuer à enseigner au moins dix jours chaque année de votre mandat.

Q : Certains postes ne sont ouverts qu'aux membres qui occupent un poste en enseignement à temps plein. Comment définit-on «temps plein» et «temps partiel»?
R : Un enseignant à temps plein est une personne qui occupe un poste permanent et à qui on assigne un horaire régulier pour enseigner à temps plein à des élèves d'une école élémentaire ou secondaire. Une personne qui enseigne normalement à temps plein, mais qui est en congé parental, de maladie ou pour des raisons familiales, est considéré comme un enseignant à temps plein.

Un enseignant à temps partiel est une personne qui occupe un poste permanent et à qui on assigne un horaire régulier pour enseigner à des élèves d'une école élémentaire ou secondaire, mais selon un horaire comportant moins d'heures que celui des enseignants à temps plein. Une personne qui enseigne normalement à temps partiel, mais qui est en congé parental, de maladie ou pour des raisons familiales, est considéré comme un enseignant à temps partiel.

Les enseignantes et enseignants à temps partiel doivent enseigner au moins dix jours chaque année de leur mandat.

Q : Puis-je poser ma candidature si je suis en congé négocié?
R : Non. Seules les personnes en congé parental, de maladie ou pour des raisons familiales peuvent se présenter. Aucun autre congé, congé d'études ou X/Y (salaire différé) n'est admissible.

Q : Est-ce que les enseignants-bibliothécaires, conseillers d'orientation, conseillers et autres membres de l'Ordre employés à temps plein ou à temps partiel peuvent présenter leur candidature aux élections?
R : Oui. Ils sont considérés être des enseignants et peuvent se présenter à des postes ouverts au personnel enseignant occupant un poste permanent à temps plein ou à temps partiel.

Q : Comment puis-je poser ma candidature?
R : Vous devez préparer votre dossier de candidature en ligne à **oct-oeeo.ca/candidatures** et le transmettre au registraire avant 17 h (HNE), le 1er décembre 2017.

Vous aurez besoin de la signature d'au moins dix membres de l'Ordre éligibles au poste que vous convoitez au moment de signer et qui n'ont pas signé le formulaire d'un autre candidat posant sa candidature au même poste.

Q : Quand saurai-je si ma candidature est officiellement acceptée?
R : Le registraire vous avisera par écrit dans les dix jours ouvrables suivant la réception de votre formulaire.

Questions et réponses

«Les candidats devront signer une déclaration indiquant qu'ils comprennent leur devoir de servir et de protéger l'intérêt du public.»

Q : En tant que candidat officiel, puis-je diffuser de l'information sur ma campagne par l'intermédiaire de l'Ordre?
R : Les candidats doivent fournir leur biographie en français ou en anglais; celle-ci sera publiée dans le numéro de mars 2018 de *Pour parler profession* et sur le site web de l'Ordre. Ces renseignements seront offerts en français et en anglais. Le personnel de l'Ordre se chargera de la traduction.

Les candidats devront soumettre des renseignements sur leur expérience en enseignement, leur poste actuel en enseignement, leur expérience et leur participation à des fédérations, le cas échéant, leurs autres activités relatives à l'enseignement et leur adhésion à des associations connexes, leur participation à des activités de perfectionnement professionnel et leurs champs d'intérêt professionnels. De plus, ils devront signer une déclaration indiquant qu'ils comprennent leur devoir de servir et de protéger l'intérêt du public.

Les candidats auront leur propre blogue dans la section réservée aux membres de notre site web et pourront participer au forum en ligne, dans lequel les membres poseront des questions et afficheront des commentaires.

Q : Les membres élus du conseil sont-ils rémunérés?
R : Si vous êtes un membre élu du conseil et que vous devez vous absenter de votre emploi pour assister à une réunion du conseil ou d'un comité, nous rembourserons les frais de suppléance assumés par votre employeur. Si vous devez assister à une réunion durant une période de vacances, vous recevrez une somme de 150 $ par jour de service ou de 75 $ pour les réunions et le temps de préparation de moins de trois heures. De plus, l'Ordre rembourse les membres pour les dépenses qu'ils occasionnent pendant des déplacements liés à leur travail au conseil.

Q : Comment puis-je obtenir plus d'information?
R : Si vous prévoyez poser votre candidature, consultez notre site web à **oeeo.ca** pour y trouver les plus récentes nouvelles sur les élections. Vous pouvez aussi composer le **416-961-8800** (sans frais en Ontario : **1-888-534-2222**), **poste 558**, ou écrire à **votrechoix2018@oeeo.ca**.

Q : Si j'ai siégé au conseil pendant deux mandats consécutifs, puis-je me présenter en 2018?
R : Non. Un mandat complet (trois ans) doit s'écouler avant que vous puissiez poser votre candidature de nouveau.

Q : Je travaille pour une administration des écoles provinciales. Puis-je me présenter aux élections?
R : Oui. Grâce à de récentes modifications réglementaires, toutes les administrations des écoles provinciales sont reconnues comme des employeurs admissibles.

Q : Il y a trop de postes et trop de candidats que je ne connais pas. Comment puis-je voter d'une manière éclairée?
R : Nous utilisons toutes les plateformes disponibles – y compris notre site web, la revue *Pour parler profession*, nos cyberbulletins, des vidéos, des webinaires et les médias sociaux – pour fournir des renseignements sur les élections. Vous pouvez également appeler notre ligne d'information sur les élections ou vous rendre à **oct-oeeo.ca/election2018**.

Q : Si je me présente aux prochaines élections, qui votera pour moi?
R : Pour les élections de 2018, le bulletin a été simplifié par suite d'une modification législative. Seuls les électeurs qui vivent dans votre région et qui travaillent au sein de votre système scolaire (ou catégorie additionnelle) voteront pour vous. On ne demandera plus aux électeurs de voter pour des candidats qui ne travaillent pas dans le même système.

Q : Je travaille en tant que direction adjointe à temps partiel. Suis-je éligible au poste de directions d'école/ directions adjointes?
R : Vous pouvez poser votre candidature à ce poste si vous possédez les qualifications requises (PQD, parties 1 et 2), faites partie du personnel enseignant permanent de votre employeur et travaillez en tant que direction d'école ou direction adjointe à temps plein ou à temps partiel.

REGARDEZ NOTRE VIDÉO

Vous songez à vous présenter aux élections du conseil? Regardez cette courte vidéo à

oct-oeeo.ca/election2018

pour, entre autres, découvrir comment vous pouvez servir votre profession et en savoir plus sur le processus de mise en candidature.

Explorez des moments importants de l'histoire canadienne dans votre salle de classe avec les guides pédagogiques bilingues et gratuits de **Historica Canada**!

Le droit de vote des femmes au Canada
Égalité. Justice Sociale. Activisme.

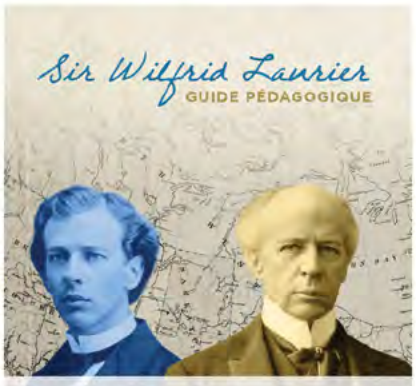

Sir Wilfrid Laurier
Immigration. Louis Riel.
Première Guerre Mondiale.

Les raids fenians
Confédération. Immigration.
Nationalisme.

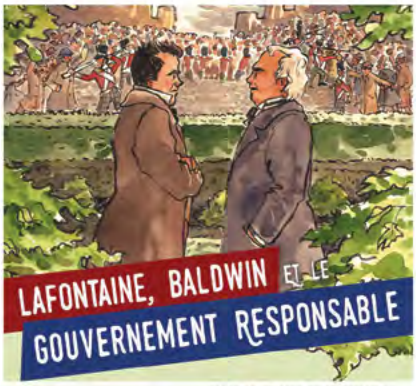

LaFontaine, Baldwin, et le gouvernement responsable
Démocratie. Multiculturalisme. Politique.

Trouvez ces guides et des centaines d'autres plans de leçons gratuits sur le Portail d'Éducation!
education.historicacanada.ca/fr-ca

Un projet de HISTORICA CANADA avec le soutien de Canada

Servir l'intérêt du public

La raison d'être de l'Ordre est de réglementer la profession enseignante pour que le public ait la certitude que le bien-être et le succès des élèves constituent sa priorité.

Les membres élus et nommés du conseil travaillent ensemble pour servir le public. Qu'ils soient membres du personnel enseignant ou de l'administration, parents ou autres membres du public, les membres du conseil prennent des décisions en fonction de l'intérêt que partage le public de soutenir et de renforcer la profession enseignante

Les dossiers de candidature doivent inclure une déclaration montrant que les candidats comprennent bien leur devoir de servir et de protéger l'intérêt du public. Les candidats à un poste élu doivent indiquer s'ils occupent un poste élu ou nommé dans l'un des 13 organismes exclus (voir p. 40) et confirmer qu'ils démissionneront dudit poste s'ils sont élus.

Chaque membre du conseil doit prêter serment ou faire une déclaration solennelle (voir p. 49) et promettre par écrit de ne suivre les directives d'aucun autre organisme. Les membres élus au conseil devront remettre un rapport écrit au registraire faisant état de tout financement, dont les montants et les sources de financement, lié au processus électoral.

Le comité de protection de l'intérêt public, composé de personnes nommées par le gouvernement et ne faisant pas partie de l'Ordre, joue le rôle de consultant auprès du conseil sur les questions liées au devoir de l'Ordre et du conseil de servir l'intérêt du public.

Votez en ligne

Vous pourrez élire les membres du huitième conseil, pourvu que vous soyez membre en règle de l'Ordre le mercredi 28 février 2018, à 17 h (HNE).

Les élections se feront entièrement en ligne par l'entremise de la section réservée aux membres de notre site web à **oeeo.ca** ou de notre appli pour téléphone intelligent.

Pour voter, il suffira d'ouvrir une session dans la section réservée aux membres située à la page d'accueil de notre site web, et de suivre les instructions. Si ce n'est déjà fait, vous pouvez activer votre dossier à **oeeo.ca → Membres.**

Les bulletins de vote seront disponibles dans cette section du **5 mars 2018, à 9 h (HNE), au 9 avril 2018, à 23 h 59 (HAE)**, après quoi il ne sera plus possible de voter. Vous aurez accès à un bulletin de vote qui comprend chaque poste pour lequel vous avez le droit de vote.

Le dépouillement et la vérification des bulletins de vote auront lieu le **10 avril 2018**. Les résultats seront affichés sur notre site web le **11 avril 2018**.

ENGAGEMENT

Q : Quelle est la durée d'engagement pour les membres du conseil?

R : Les membres du conseil doivent participer à au moins quatre réunions par an. De plus, ils sont tenus de siéger à au moins deux comités prévus par la loi, permanents ou spéciaux. Les membres de certains comités doivent également siéger à des sous-comités et les membres bilingues pourraient être appelés à siéger à d'autres comités en raison de leur maîtrise du français. Les présidentes et présidents de comités ont en général des responsabilités supplémentaires. Les membres du conseil doivent s'absenter en moyenne de 25 à 60 jours par année scolaire et les activités peuvent parfois se dérouler les fins de semaine et l'été.

Q : Quelle est la durée du mandat?

R : La durée du mandat est de trois ans.

Q : Quand dois-je assumer mes responsabilités en tant que membre du conseil?

R : Si vous êtes élu en avril 2018, vous prendrez vos fonctions le 1er juillet 2018. Vous devrez participer à une séance d'orientation de deux jours, les 24 et 25 mai 2018. La réunion inaugurale du huitième conseil aura lieu le mercredi 4 juillet 2018 et votre mandat se poursuivra jusqu'au 30 juin 2021.

MA MOTIVATION

«Il faut réglementer les normes afin que le public se sente en sécurité», affirme M. Vickers.

WES VICKERS, EAO, LaSalle

Le point de vue de Wes Vickers, EAO, sur la réglementation professionnelle est unique en son genre. L'enseignant de 8e année est non seulement un membre élu au conseil de l'Ordre, mais il siège aussi à titre de membre nommé au conseil de l'Ordre des pharmaciens de l'Ontario.

Il explique que toute personne faisant appel au savoir-faire d'un professionnel s'attend à ce que ses propres intérêts soient servis. Par exemple, l'enseignant qui se procure un médicament sur ordonnance fait confiance aux pharmaciens de l'Ontario en raison de la réglementation qui les régit; de même, le pharmacien qui confie son enfant aux enseignants est rassuré de savoir qu'ils sont pareillement réglementés.

«Il faut réglementer les normes afin que le public se sente en sécurité», affirme M. Vickers.

Enseignant pour le Greater Essex County District School Board, M. Vickers a été réélu pour un second mandat à l'Ordre où il siège à trois comités : aptitude professionnelle, discipline (vice-président) et ressources humaines (président).

Il a dû s'adapter aux voyages d'affaires, ainsi qu'à la lecture de dossiers volumineux et aux débats dans le forum public.

«Les avantages l'emportent largement sur les difficultés», dit-il. Il prend ses fonctions fiduciaires et réglementaires avec grand sérieux. «Je dois veiller à ce que nos activités soient financièrement responsables afin de préserver notre viabilité», déclare M. Vickers. Assurer que l'Ordre s'acquitte de son mandat renforce la confiance que le public accorde à l'autoréglementation.

Son rôle au conseil lui a permis d'acquérir des connaissances en matière de législation et de gouvernance, ainsi que des compétences en gestion du temps et en prise de notes, qui l'ont aidé en tant qu'enseignant.

«Idéalement, on devrait tous accomplir deux mandats», explique M. Vickers. Bien que l'Ordre offre une formation extraordinaire, l'expérience acquise et la compréhension des fonctions de membre du conseil ne se réalisent pas du jour au lendemain. À l'échéance de son mandat, il observera la pause requise de trois ans, mais envisage déjà de faire un nouveau tour au conseil. «Il est fort probable que je revienne.»

Posez votre candidature en ligne

Pour la première fois, vous pourrez poser votre candidature en ligne grâce à un processus en ligne simple.

Nous devons recevoir les candidatures d'ici le vendredi 1er décembre 2017, à 17h (HNE). Vous pourrez entamer le processus dès le 1er septembre en créant un compte à **oct-oeeo.ca/candidatures**.

Le compte vous permettra de préparer et de recueillir les renseignements nécessaires pour présenter votre candidature. Vous n'aurez qu'à suivre les instructions pour chaque étape.

Vous pourrez modifier votre biographie, ajouter une photo, commencer à obtenir les renseignements sur vos dix proposants, et formuler votre énoncé précisant que vous comprenez bien votre devoir de servir et de protéger l'intérêt du public.

Une fois toutes les étapes terminées, cliquez sur «Soumettre la candidature» pour nous transmettre votre dossier. Vous recevrez par la suite une réponse automatique accusant réception de votre dossier. Nous confirmerons si votre candidature a été acceptée dans les dix jours ouvrables.

Si vous avez besoin d'aide, n'hésitez pas à appeler la ligne d'information sur les élections au **416-961-8800** (sans frais en Ontario : **1-888-534-2222**), **poste 558**, ou à nous écrire à **votrechoix2018@oeeo.ca**.

MIEUX VAUT PRÉVENIR QUE GUÉRIR!

Bien que vous n'ayez besoin que de dix proposants, il serait prudent d'en avoir plus au cas où certains ne seraient pas éligibles.

Chaque proposant doit être membre en règle de l'Ordre et éligible au poste que vous convoitez.

Vérifiez que vos proposants sont bien membres en règle en consultant notre tableau public à **oeeo.ca** → Trouver un membre.

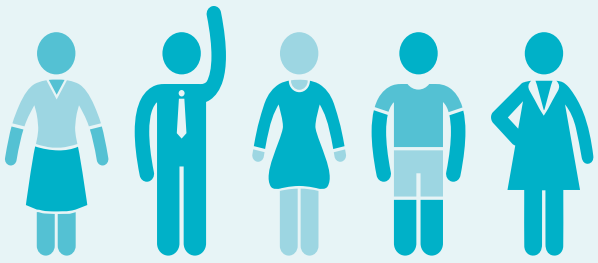

Vous voulez en savoir plus? Passez nous voir!

Vous songez à vous présenter aux élections du conseil, mais ne savez pas ce que comporte le travail et les fonctions d'un membre du conseil?

Passez nous voir dans votre région!

Cet automne, nous offrons des séances d'information en fin d'après-midi, un peu partout en Ontario. La présidente du conseil parlera de son expérience en tant que membre du conseil et notre personnel répondra aux questions sur le processus de mise en candidature. **Venez découvrir comment servir votre profession!**

CONSULTEZ **OCT-OEEO.CA/ELECTION2018** POUR EN SAVOIR PLUS.

Nous serons à :

- Toronto
  le 5 octobre 2017
- North Bay
  le 24 octobre 2017
- Thunder Bay
  le 26 octobre 2017
- Peterborough
  le 30 octobre 2017
- Windsor
  le 1er novembre 2017
- Ottawa
  le 2 novembre 2017

autoréglementation

Cette section donne des renseignements sur les questions législatives et réglementaires qui touchent les membres de la profession. Vous y trouverez notamment les dernières nouvelles concernant l'agrément des programmes de formation, les exigences en matière de certification et de qualification, ainsi que les résolutions du conseil et les mesures disciplinaires.

RAPPORT ANNUEL 2016

SURVOL DE 2016

Notre plus récent rapport annuel présente un survol de nos activités et réalisations au cours de la dernière année.

Rendez-vous à **oct-oeeo.ca/RA2016** pour en savoir plus, par exemple, sur les améliorations à la sécurité des élèves, les campagnes à l'intention des parents, des enseignants et du public, la transition à l'enseignement et les données démographiques.

Meilleure protection des élèves

Dans son message, le registraire met en avant la *Loi protégeant les élèves* adoptée en décembre dernier, qui reflète le travail de l'Ordre visant à améliorer ses procédures disciplinaires.

«Les modifications législatives contribuent à améliorer l'efficacité et les mécanismes de responsabilisation du processus lié aux enquêtes et aux audiences qui protège les élèves de la province», écrit dans son message Michael Salvatori, EAO, chef de la direction et registraire. Par exemple, la loi autorise désormais le registraire à nommer un enquêteur spécial afin de recueillir des informations dans un plus court délai. De plus, elle accélère le renvoi des dossiers au comité de discipline dans les cas de condamnations criminelles et détermine l'échéance selon laquelle les conseils scolaires doivent fournir à l'Ordre les renseignements relatifs à une plainte.

Activités de sensibilisation du public

Le registraire a également offert un aperçu des activités de sensibilisation du public réalisées en 2016, dont des présentations. Ces dialogues ciblés avec les conseillers scolaires et les comités de participation des parents ont aidé à faire connaître davantage l'organisme et à obtenir une rétroaction utile.

L'été dernier, nous avons organisé des groupes de discussion dans six municipalités ontariennes, avec des parents et des membres de la profession. Les connaissances ainsi acquises contribueront à l'amélioration de nos produits et services de communication.

En octobre dernier, nous avons mené la campagne «En un mot» par l'entremise des médias sociaux pour souligner la Journée mondiale des enseignantes et des enseignants, promue par l'UNESCO. À cette fin, nous avons invité les Ontariens à décrire leur enseignant préféré en un seul mot. Un répondant sur sept a qualifié les enseignants d'«inspirants». L'initiative a fait la promotion des mots les plus étroitement liés aux normes de déontologie de la profession enseignante (empathie, confiance, respect et intégrité). Nous avons reçu 1 425 commentaires, touché 1,8 million de personnes et attiré 928 nouveaux abonnés dans les médias sociaux. De plus, 4 584 nouveaux visiteurs ont consulté **oeeo.ca**.

Marché de l'emploi plus souriant

Pour la troisième année de suite, le rapport sur la transition à l'enseignement (**oct-oeeo.ca/rapportT2T**), lequel dresse le bilan de la situation d'emploi des enseignants de l'Ontario en début de carrière, constate une amélioration du marché du travail.

Les enseignants francophones et de français langue seconde sont encore une fois en grande demande; leur taux de chômage en première année de carrière s'établissant à seulement 5 % et 9 %, respectivement.

Le taux de plein emploi chez les enseignants anglophones en première année de carrière est passé de 34 % en 2014 à 47 % en 2016. Pour ceux qui ont les qualifications pour enseigner les maths, les sciences et l'informatique aux cycles intermédiaire-supérieur, le taux de chômage est de 16 % comparativement à 28 % pour ceux qui n'ont pas ces qualifications.

Pour le reste de la présente décennie, il y aura beaucoup moins de nouveaux enseignants en Ontario chaque année et on s'attend à davantage de départs à la retraite. Grâce à un rééquilibrage de l'offre et de la demande, la situation d'emploi pour les futurs diplômés et les enseignants sous-employés s'améliore.

Rapport du comité des finances

Les cotisations constituent la principale source de financement de l'Ordre; le nombre de membres a donc une incidence importante sur les revenus. Dans son rapport, le comité des finances souligne que le budget de 2016 a été établi à 40 285 456 $ et que l'Ordre a enregistré un excédent de fonctionnement de 241 483 $.

À la fin de 2016, l'Ordre comptait 238 143 membres en règle, soit 4 372 de plus que prévu. Cette hausse est attribuable à un plus grand nombre de dossiers traités en 2016 provenant de diplômés qui ont postulé avant l'entrée en vigueur du programme de formation à l'enseignement prolongé, de même qu'à une augmentation du nombre de diplômés issus de programmes concurrents et pluriannuels protégés en vertu d'une clause d'antériorité. L'augmentation du volume de certificats remis en vigueur et le nombre de départs à la retraite moins élevé que prévu ont également eu une incidence sur les revenus. ■

Pour lire l'intégralité du rapport, y compris de plus amples détails financiers, des statistiques et d'autres faits saillants, consultez **oct-oeeo.ca/RA2016**.

GROUPES DE DISCUSSION

L'été dernier, nous avons organisé des groupes de discussion regroupant des membres de la profession et du public afin de savoir jusqu'à quel point ils connaissaient notre mandat, quels sujets ils aimeraient que l'on aborde dans nos recommandations professionnelles et quel est leur avis sur nos divers produits et initiatives de communication.

Nous avons animé ces séances en français et en anglais à Ottawa, Kingston, London, Sudbury, Toronto et Saint Catharines. Ces municipalités ont été choisies pour représenter différentes régions, démographies et langues.

Les participants, choisis au hasard parmi les membres en règle de l'Ordre, comptaient également des parents qui ont des enfants dans le système d'éducation public.

Nos groupes de discussion visaient à :

- découvrir ce que les membres de la profession et du public savent à propos de nous et la façon dont ils s'informent sur nos activités;
- choisir les sujets pour nos prochaines recommandations et déterminer ceux qui importent le plus à nos membres et aux parents (p. ex., les participants aux derniers groupes de discussion ont désigné l'intimidation comme sujet prioritaire; la recommandation professionnelle intitulée «Mieux réagir à l'intimidation entre élèves», incluse dans le présent numéro, en est le résultat);
- recueillir des avis sur nos produits et services de communication actuels, et déterminer comment les peaufiner afin de mieux répondre aux besoins de notre public.

La rétroaction permet aux 37 membres de notre conseil et aux membres de notre personnel de servir l'intérêt du public avec davantage d'assurance et d'efficacité. En étant mieux à même de prévoir les besoins et changements à l'horizon, le personnel enseignant de l'Ontario et le public seront mieux servis. ■

PORTES OUVERTES

Saviez-vous que notre immeuble est de style postmoderniste et l'œuvre de l'architecte John H. Daniels?

Pour souligner le 20e anniversaire de l'Ordre, nous avons participé à la 18e édition de Portes ouvertes Toronto en mai dernier. Cet évènement permet au public de découvrir gratuitement 150 bâtiments de Toronto parmi les plus symboliques sur le plan architectural, historique, culturel et social.

Nous avons accueilli plus de 400 personnes qui en ont profité pour en apprendre plus sur nous, notre travail et la façon dont nous fixons la norme pour un enseignement de qualité.

De plus, les visiteurs ont appris comment nous certifions les enseignants, et régissons et réglementons la profession enseignante de l'Ontario dans l'intérêt du public. Ils ont visité notre bibliothèque, feuilleté quelques-unes de nos milliers de ressources, exploré nos salles d'audience et découvert ce qu'il faut pour obtenir l'autorisation d'enseigner en Ontario.

Ils ont arpenté les couloirs et admiré les travaux artistiques d'élèves de partout en Ontario. Ils ont également pris quelques minutes pour admirer le photomontage qui représente les moments déterminants de notre histoire. ■

RÉCOMPENSES BIEN MÉRITÉES

Une fois de plus, *Professionally Speaking* (la version anglaise de *Pour parler profession*) a été reconnue à l'échelle internationale en 2017 à la remise des prix Tabbie, remportant trois prix : un prix bronze dans la catégorie des meilleures chroniques (Great Teaching [Pratiques exemplaires]), un prix parmi les 25 meilleurs numéros (mars 2016) et un prix parmi les 25 meilleurs articles de fond (*No Limit to Learning* [*L'apprentissage sans limites*], mars 2016). De plus, la revue de l'Ordre s'est aussi démarquée à l'échelle nationale : elle a été retenue comme finaliste dans la catégorie Revue professionnelle de l'année à la cérémonie des Editors' Choice Awards 2017.

Pour parler profession s'est également illustrée à la 40e édition des Prix du magazine canadien, ayant été nominée dans la catégorie Meilleur article professionnel. Les Prix du magazine canadien ont pour mission de souligner l'excellence des publications canadiennes d'affaires et d'intérêt général.

Les prix Tabbie sont présentés par TABPI (Trade Association Business Publications International), organisme qui reconnaît l'excellence éditoriale et visuelle des revues de langue anglaise se consacrant à une profession, à une association ou à un domaine commercial à l'échelle mondiale. Les Editors' Choice Awards sont présentés par la Canadian Society of Magazine Editors, organisme qui souligne le travail de haute qualité des rédacteurs dans l'industrie de la revue canadienne. ■

20e ANNIVERSAIRE DE L'ORDRE

MOMENTS FORTS DE NOTRE 20e ANNIVERSAIRE

En juin dernier, nous avons célébré 20 ans de protection de l'intérêt du public. Voici un aperçu de plusieurs évènements qui ont réuni des intervenants en éducation et des membres du public au nom de l'excellence réglementaire.

PORTES OUVERTES

Les 27 et 28 mai, l'Ordre a participé à l'évènement Portes ouvertes Toronto, qui a permis de faire découvrir gratuitement au public 150 bâtiments de la ville parmi les plus symboliques sur le plan architectural, historique, culturel et social.

Notre personnel a offert à plus de 400 personnes des visites guidées de nos locaux situés au 101 de la rue Bloor Ouest. Le public en a appris plus sur nous, notre travail et la façon dont nous fixons la norme pour un enseignement de qualité en Ontario.

REGARD SUR LE PASSÉ

Des registraires d'hier et d'aujourd'hui se sont rassemblés pour saluer 20 ans de protection de l'intérêt du public. De gauche à droite : Michael Salvatori, EAO, chef de la direction et registraire, accompagné de Margaret Wilson, EAO, Doug Wilson et Brian McGowan, anciens registraires.

Des présidents d'hier et d'aujourd'hui se remémorent les points tournants de l'histoire de l'Ordre. De gauche à droite : Elizabeth Papadopoulos, EAO, Donna Marie Kennedy, Larry Capstick et Marilyn Laframboise, EAO, anciens présidents; Angela De Palma, EAO, actuelle présidente (centre).

ASSEMBLÉE ANNUELLE DES MEMBRES

Un débat sur les 20 ans d'histoire de l'Ordre s'est tenu à l'assemblée annuelle des membres, le 8 juin. De gauche à droite : Dave Cooke, ancien ministre de l'Éducation; Avis Glaze, ancienne commissaire de la Commission royale sur l'éducation; Margaret Wilson, EAO, première registraire et chef de la direction de l'Ordre; et Donna Marie Kennedy, première présidente du conseil.

PHOTOS : DENNI RUSSEL, DENNI RUSSEL PHOTOGRAPHY; ANDRE VAN VUGT, GIANTVISION PHOTOGRAPHY

ASSEMBLÉE ANNUELLE DES MEMBRES 2017

REGARD SUR LE PASSÉ ET L'AVENIR

«Notre mandat est clair, nos objectifs sont harmonisés et nos efforts nous rapprochent progressivement de notre objectif d'accroître le professionnalisme en enseignement dans l'intérêt du public», a souligné Michael Salvatori, EAO, chef de la direction et registraire, lors de son rapport à l'assemblée annuelle des membres, le 8 juin dernier à Toronto.

L'année 2016 fut pavée de nouveautés : nouvelle loi, nouvelles pratiques et nouveaux développements, et nouvelles relations.

La *Loi protégeant les élèves* a renforcé la protection des élèves et nous a permis de simplifier et d'améliorer notre processus disciplinaire. «La nouvelle loi tient compte de la plupart de nos recommandations. Nous croyons que les élèves de l'Ontario sont ainsi plus en sécurité», de dire M. Salvatori.

Le registraire a également parlé de la collaboration étroite entre l'Ordre et les facultés d'éducation de l'Ontario, laquelle a permis de mettre en œuvre le programme de formation à l'enseignement prolongé afin de mieux préparer les futurs enseignants pour les salles de classe diversifiées d'aujourd'hui.

Nous avons continué d'accroître notre visibilité auprès des parents et membres de la profession, mis au point un nouveau questionnaire d'évaluation de l'admissibilité du personnel enseignant pour aider les pédagogues formés à l'étranger à mener à bien le processus d'inscription, et échangé nos pratiques exemplaires avec le réseau de communicateurs en réglementation.

L'année dernière fut également une année de premières. C'était la première fois que nous menions une campagne uniquement sur les médias sociaux afin de faire participer les Ontariens. Dans le cadre de notre campagne «En un mot», organisée pour marquer la Journée mondiale des enseignantes et des enseignants de l'UNESCO, nous les avons invités à décrire leur enseignant préféré en un seul mot.

Angela De Palma, EAO, présidente du conseil, a parlé d'une autre première : c'était la première fois que nous mettions l'art au service de nos normes de déontologie. Réunies sous le thème «Explorer les Normes de déontologie de la profession enseignante par l'art anishinaabe», les affiches, créées par Bruce Beardy, membre de l'Ordre et des Premières Nations, constituent une ressource pédagogique qui vise à engager des conversations et à exposer les étudiants en enseignement aux cultures et visions du monde des Premières Nations.

M^me^ De Palma a également parlé du travail mené par le conseil en 2016 pour améliorer sa façon de gouverner, modifier les recommandations professionnelles, simplifier le processus d'agrément des programmes de formation à l'enseignement, actualiser les cours menant à une QA et en élaborer de nouveaux.

«Avec notre plan stratégique comme boussole, nous continuons à orienter notre travail de façon à assurer que votre conseil et les décisions des comités servent et protègent mieux l'intérêt du public», a affirmé M^me^ De Palma.

La réunion a aussi marqué le 20^e^ anniversaire de l'Ordre. Un débat d'experts intitulé «Regard sur le passé et l'avenir» s'est penché sur l'histoire de l'Ordre et son avenir.

Animé par M. Salvatori et M^me^ De Palma, le débat a réuni Margaret Wilson, EAO, première chef de la direction et registraire de l'Ordre; Donna Marie Kennedy, première présidente du conseil; Dave Cooke, ancien ministre de l'Éducation; et Avis Glaze, ancienne commissaire de la Commission royale sur l'éducation. Tous ont joué un rôle important dans la création de l'Ordre.

Entre autres, les participants ont évoqué les raisons pour lesquelles l'Ordre a été créé. «Il fallait un organisme pour agir dans l'intérêt du public – l'intérêt des élèves. L'Ordre doit être considéré comme un organisme de protection des consommateurs», a expliqué M. Cooke, ministre de l'Éducation à l'époque.

M^me^ Wilson a parlé de la logistique associée à la création de l'Ordre et du besoin d'embaucher du personnel, de trouver des locaux et de mettre en place un conseil. «Nous nous sommes battus pour faire avancer les choses. Avec le temps, l'Ordre a pris de l'expansion et commencé à voler de ses propres ailes», a déclaré M^me^ Wilson.

M^me^ Kennedy se souvient des nombreux débats qui ont eu lieu au début et que tout le monde était prêt à tout pour réussir. Elle a ajouté que les membres du conseil aux talents très divers ont contribué aux premiers succès de l'Ordre, surtout quand il a fallu se battre contre le projet de loi 160, lequel visait à embaucher des personnes qui ne sont pas membres en règle de l'Ordre.

M^me^ Glaze, ancienne commissaire de la Commission royale sur l'éducation, qui a recommandé la création de l'Ordre, s'est dite ravie des progrès de l'organisme. «L'Ordre est un organisme chef de file de calibre mondial», a-t-elle dit.

Pour ce qui est de l'avenir, M^me^ Kennedy a souligné la nécessité de faire participer davantage d'enseignants aux activités de l'Ordre, tandis que M^me^ Glaze espère que l'Ordre continuera à mettre en avant l'inclusion et la diversité. M^me^ Wilson est d'avis que l'Ordre, le Ministère et les fédérations doivent collaborer plus étroitement.

M. Cooke a abondé dans le même sens, mais a ajouté que le rôle de l'Ordre est de protéger l'intérêt du public. «En gardant cela à l'esprit, des progrès seront réalisés», a-t-il dit. ■

RÉUNION DU CONSEIL

LES 8 ET 9 JUIN 2017, LE CONSEIL DE L'ORDRE A :

- souligné le renouvellement des nominations de Jean-Luc Bernard, EAO (du 18 juillet 2017 au 17 juillet 2019), de Godwin Ifedi (du 19 mars 2017 au 18 mars 2020), d'Elizabeth Edgar-Webkamigad, EAO (du 19 mars 2017 au 18 mars 2020) et de Ronna Warsh (du 16 avril 2017 au 15 avril 2020) à titre de membres nommés du conseil;
- reçu le rapport trimestriel du registraire;
- reçu le rapport trimestriel de la présidente;
- approuvé la distribution de la recommandation professionnelle intitulée «Mieux réagir à l'intimidation entre élèves» à tous les membres de l'Ordre;
- appuyé la pratique d'inviter les membres du public à faire une présentation liée au mandat de l'Ordre au conseil;
- accepté les états financiers audités de l'Ordre du 31 décembre 2016;
- renouvelé le mandat de KPMG en tant qu'auditeurs de l'Ordre pour l'exercice 2018;
- approuvé une politique favorisant l'utilisation d'ordinateurs portatifs par les membres du conseil pour les activités de l'Ordre;
- renvoyé aux membres du personnel la question de la publication des décisions disciplinaires sur des sites web de tiers en vue d'une étude plus approfondie; leur rapport sera soumis à l'examen des comités d'enquête et de discipline;
- approuvé l'ajout de quatre postes à temps plein au sein de l'Unité des enquêtes et des audiences pour alléger la charge de travail et raccourcir les délais;
- recommandé au ministère de l'Éducation de modifier le Règlement sur les qualifications requises pour enseigner de façon à permettre aux postulants certifiés dans un autre territoire de compétence canadien, mais dont le certificat ou brevet a été suspendu pour non-paiement de la cotisation, de présenter une demande d'inscription à l'Ordre sans avoir à remettre en vigueur leur certificat ou brevet de leur province ou territoire d'origine. ■

MISSION

L'Ordre réglemente la profession enseignante en Ontario dans l'intérêt du public en fixant des normes d'exercice et de déontologie élevées pour ses membres et en veillant à ce qu'elles soient respectées.

VISION

Digne de confiance pour réglementer la profession enseignante.

VALEURS

L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario s'engage à défendre :

- l'intérêt du public
- la qualité, l'excellence et le professionnalisme
- l'honnêteté et l'intégrité
- la reddition de comptes et la transparence
- l'efficience, l'efficacité et la responsabilité financière
- la durabilité
- l'inclusion et le respect de la diversité
- le respect et le travail d'équipe entre les membres du conseil de l'Ordre, le personnel de l'Ordre et les intervenants communautaires, chaque partie respectant le rôle de l'autre.

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

1) Encourager davantage de membres à participer au travail de l'Ordre, plus particulièrement les membres dans des milieux non traditionnels, y compris les enseignantes et enseignants à la retraite, les Premières Nations, les Métis et les Inuits.
2) Élaborer des stratégies pour faciliter le perfectionnement professionnel continu des membres.
3) Établir un plan de communication à long terme complet comprenant d'autres organismes de réglementation par l'entremise du site web de l'Ordre et d'autres véhicules de communication pour :
   - informer le public des objectifs et des processus de l'autoréglementation
   - développer, parmi les membres du public, une appréciation de la valeur de l'autoréglementation
   - améliorer la transparence de l'Ordre.
4) Améliorer l'efficacité et le processus de reddition de comptes du conseil et de ses comités par :
   - le perfectionnement professionnel sur la bonne régie
   - la clarification des rôles appropriés des membres du conseil et du personnel
   - la simplification et l'amélioration des processus du conseil
   - le recensement, l'examen et l'amélioration des pratiques des comités
   - la mise en œuvre de mesures officielles pour veiller à la reddition de comptes
   - la sollicitation de tierces parties pour mener des examens périodiques.

C'est facile d'être vert!

Les membres peuvent désormais choisir de recevoir leur trousse de renouvellement par courriel.

Faites le changement dans la section réservée aux membres à **oct-oeeo.ca/connexion**.

Cette option est disponible seulement :
- si vous n'avez pas encore renouvelé votre inscription à l'Ordre;
- pour les années à venir.

Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario | Fixer la norme pour un enseignement de qualité

Merci à nos commanditaires

Tournoi de golf de bienfaisance annuel 2017 de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Nous remercions sincèrement les commanditaires et donateurs qui nous ont permis de ramasser près de 29 000 $ lors de notre tournoi de golf de bienfaisance en juin dernier, pour financer notre programme de bourses.

Trois bourses de 2 000 $ sont remises annuellement à des étudiantes et étudiants en enseignement dont le rendement scolaire exceptionnel reflète un enthousiasme pour la profession enseignante et des idéaux élevés.

Nous tenons à souligner l'exceptionnelle contribution de nos commanditaires principaux :

- Commanditaire or : McCarthy Tétrault
- Commanditaire argent : Co-operators Assurance Groupe
- Commanditaires de restauration : Studio 141 Inc.
- Commanditaire du concours de coups roulés : Meltwater

Autres commanditaires : AIIM - Avant Imaging & Integrated Media Inc. • BMO • ctc TrainCanada • Groupe Assurance Cowan • Homewood Health • i3Vision Technologies • MPH Group • PwC • Right Management ManpowerGroup • Root Cellar Technologies • ROSSCLAIR Contractors Inc. • Slater Hill • SML Graphic Solutions Inc. • TC Imprimeries Transcontinental • Telus • The Archery Club • Xposure Managed Network

Nous remercions également : Canderel • Cesmic • Cleese Catering • ClubLink • Dell • Dovetail Communications • Drechsel Business Interiors • eSCRIBE • Hallmark Housekeeping Services Inc. • Helen Melanson • Hotel Yoga & Fitness Inc. • Humanscale • Knoll • Lisa Shamai Cuisinière • Liss Gallery • Maltese Media • Plexman Photography • Ryan - Professional Tax Services Firm • ServiceMaster • Swerve Design Group • Two Crazy Ladies • Urban Fare Catering & Food Shop • Venngo

Ordre des ensei i l'Ontari | Fi la norme pour un ensei li

ÉTUDE DE CAS DU COMITÉ D'ENQUÊTE

DES LIMITES NÉBULEUSES

Le comité d'enquête de l'Ordre étudie toutes les plaintes déposées contre les membres de l'Ordre et examine l'information qui en découle. Il peut rejeter la plainte ou la renvoyer, en totalité ou en partie, au comité de discipline ou au comité d'aptitude professionnelle en vue d'une audience.

Le comité d'enquête peut donner un avertissement ou une admonestation par écrit ou en personne au membre, fournir des rappels ou des avis par écrit, ou ratifier un protocole d'entente conclu en vertu du processus de règlement des plaintes.

Conformément à la loi, les affaires dont l'enquête est en cours sont confidentielles. Fondé sur des faits réels, le cas suivant informera nos membres sur des questions importantes liées à la conduite des enseignantes et enseignants, y compris les gestes appropriés et inappropriés. Les détails ont été modifiés par souci de confidentialité.

Un conseil scolaire a envoyé un avis à l'Ordre dans lequel il était allégué que M^me^ Stéphanie, une enseignante de musique, avait :

1) utilisé de façon inappropriée des moyens de communication électroniques en envoyant des textos à des élèves de 10^e^ et de 11^e^ année;
2) invité des élèves à dîner dans son condo;
3) discuté en détail de sa vie privée avec des élèves, notamment de ses fréquentations;
4) eu une relation personnelle inappropriée avec un élève.

À l'issue de son enquête, le conseil scolaire a suspendu M^me^ Stéphanie pendant trois jours. Elle a dû suivre un cours sur les limites à respecter.

M^me^ Stéphanie a reconnu avoir donné son numéro de téléphone à des élèves lors de déplacements avec la chorale. Elle a aussi reconnu avoir invité des élèves à dîner chez elle après les répétitions de la chorale. Elle a dit que ses gestes avaient été bien intentionnés et qu'il fallait tenir compte du contexte global des évènements en question.

M^me^ Stéphanie a nié avoir discuté en détail de sa vie privée avec des élèves. Elle a également nié avoir eu une relation inappropriée avec un élève, soulignant à cet égard qu'elle s'était liée d'amitié avec les parents de cet élève.

L'enquête du conseil scolaire a révélé que M^me^ Stéphanie avait séjourné en Colombie-Britannique avec l'élève et ses parents. Elle est également sortie seule avec l'élève pour prendre un café et l'a reçu dans son condo pour régler un problème de plomberie.

Les parents et leur fils ont fourni des lettres visant à défendre M^me^ Stéphanie. Ils n'ont pas voulu que des mesures soient prises à son encontre.

Si vous aviez été membre du comité d'enquête, qu'auriez-vous fait?

LE RÉSULTAT

Le sous-comité a décidé de ne pas renvoyer l'affaire au comité de discipline. Cependant, il a adressé une admonestation écrite à M^me^ Stéphanie. Une admonestation est un moyen d'ordre non disciplinaire pour le comité d'enquête de communiquer ses préoccupations à un membre.

Dans leur décision, les membres du sous-comité ont indiqué que M^me^ Stéphanie et les témoins étaient d'accord pour dire qu'il y avait eu échange de textos et que des élèves avaient été invités à dîner chez elle. Ils ont également indiqué que plusieurs élèves avaient dit que M^me^ Stéphanie avait divulgué des renseignements sur sa vie privée.

Les membres du sous-comité ont estimé que la relation avec l'élève et ses parents, y compris le séjour en Colombie-Britannique avec eux, était inappropriée.

Le sous-comité a admonesté M^me^ Stéphanie pour qu'elle fasse preuve de discernement en toutes circonstances et qu'elle utilise de façon appropriée les moyens de communication électroniques et les médias sociaux, tel qu'il est énoncé dans la recommandation professionnelle de l'Ordre du même nom.

Le sous-comité l'a également admonestée pour veiller à ce qu'elle respecte en tout temps des limites appropriées et qu'elle maintienne des relations professionnelles au sein de la communauté scolaire. On lui a fortement conseillé d'éviter toute situation qui pourrait être interprétée comme une transgression des limites. ■

AUDIENCES

Des sous-comités formés de trois membres du comité de discipline tiennent des audiences publiques relativement aux allégations d'incompétence et de faute professionnelle portées contre les membres de l'Ordre.

Si l'on conclut qu'un membre est coupable de faute professionnelle ou d'incompétence, son certificat de qualification et d'inscription peut être révoqué, suspendu ou assorti de conditions. Dans les cas de faute professionnelle seulement, le membre peut également recevoir une réprimande, une admonestation ou du counseling, et le comité peut imposer une amende, ordonner au membre de payer des frais ou que soit publiée son ordonnance dans *Pour parler profession*.

L'Ordre émet des recommandations professionnelles (**oct-oeeo.ca/recommandations**) afin d'orienter le jugement et la pratique professionnels de ses membres. Pour plus de renseignements sur les normes de déontologie de la profession enseignante, consultez **oct-oeeo.ca/déontologie**.

Membre : Francesco G. Canacari
N° de membre : 194270
Décision : Révocation

Un sous-comité de discipline a révoqué le certificat d'enseignement de Francesco G. Canacari, membre de l'Ordre et ancien enseignant du Greater Victoria School District, en Colombie-Britannique, en raison d'infractions criminelles.

M. Canacari a reçu l'autorisation d'enseigner en octobre 1992. Il n'a

AUDIENCES

pas assisté à l'audience publique du 20 décembre 2016 et n'y était pas représenté par un avocat.

Le sous-comité a entendu que M. Canacari a été reconnu coupable d'un chef d'accusation pour harcèlement criminel et de deux chefs d'accusation pour entrée ou présence illégale dans une maison d'habitation. Pour chacun des trois chefs d'accusation, il a été condamné à une peine de prison de deux mois à purger dans la collectivité, sous réserve de plusieurs conditions, suivie de deux ans de probation.

Par la suite, le ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique a annulé son certificat d'enseignement.

Le sous-comité a reconnu M. Canacari coupable de faute professionnelle et a enjoint au registraire de révoquer son certificat de qualification et d'inscription.

Dans sa décision, le sous-comité a écrit : «[I]l est absolument inadmissible que les enseignants adoptent une conduite criminelle à l'intérieur comme à l'extérieur de l'école.»

Membre : Roberto Castellano
N° de membre : 212742
Décision : Révocation

Un sous-comité de discipline a ordonné la révocation du certificat d'enseignement de Roberto Castellano, ancien enseignant du Dufferin-Peel Catholic District School Board, pour avoir infligé continuellement des mauvais traitements d'ordre verbal et sexuel.

M. Castellano a reçu l'autorisation d'enseigner en février 1997. Il n'a pas assisté aux audiences des 28 et 29 novembre 2016, et n'y était pas représenté par un avocat.

Il a adopté une conduite très grave. Il a infligé à maintes reprises des mauvais traitements à des élèves de sexe féminin qui suivaient ses cours en leur adressant des remarques d'ordre sexuel et en les touchant de façon sexuelle sur une période de plusieurs années.

Le sous-comité a appris que M. Castellano avait appelé des élèves par des sobriquets, fait des remarques suggestives et touché constamment des élèves de sexe féminin sans justification.

Il a, en outre, posé des gestes à caractère sexuel, notamment en saisissant une élève par les fesses, en poussant une élève sur sa chaise en plaçant les mains près de sa poitrine et en se pressant le corps contre le dos d'une élève, tout en lui chuchotant des mots à l'oreille.

M. Castellano s'est aussi comporté de façon inappropriée, entre autres :

- en disant à une élève qu'elle devrait jouer dans des «films pour adultes»;
- en disant à une élève de s'asseoir en utilisant un langage inapproprié;
- en parlant à une élève de sa virginité;
- en disant à une élève qu'il n'avait pas eu une relation sexuelle depuis longtemps.

Des accusations d'agression sexuelle ont été portées contre lui. Cependant, les accusations ont été retirées après que M. Castellano eut signé un engagement de ne pas troubler l'ordre public lui interdisant de se trouver sur le terrain de l'école ou dans des établissements du conseil scolaire et de communiquer avec les élèves qui avaient formulé les allégations.

Le sous-comité de discipline a reconnu M. Castellano coupable de faute professionnelle et a enjoint au registraire de révoquer son certificat de qualification et d'inscription.

Dans sa décision, le sous-comité a écrit : «[I]l serait irréaliste actuellement de s'attendre à ce que M. Castellano puisse se réadapter. Son inconduite s'est aggravée avec le temps malgré les mesures prises pour la corriger, c'est-à-dire un avertissement du directeur de l'école et un cours sur la transgression des limites. M. Castellano a montré qu'il n'est pas disposé à rectifier son comportement ou est incapable de le faire.»

Membre : Barbara Jeffries (anciennement Cheechoo), EAO
N° de membre : 585421
Décision : Réprimande

Un sous-comité de discipline a réprimandé Barbara Cheechoo, membre de l'Ordre, pour avoir omis de communiquer efficacement avec les parents et l'administration de l'école.

M^me^ Cheechoo a reçu l'autorisation d'enseigner en juin 2010. Elle était représentée par un avocat, mais ni l'un ni l'autre n'a assisté à l'audience du 8 décembre 2016.

Le sous-comité a appris que les tâches de M^me^ Cheechoo comprenaient la planification, la supervision et l'organisation d'une collecte de fonds pour le voyage scolaire annuel. Les parents et tuteurs ont signé des contrats avec M^me^ Cheechoo dans lesquels les élèves s'engageaient à ne pas prendre de retard dans leurs travaux scolaires et à recueillir des fonds pour le voyage.

Au cours de l'année scolaire, l'enseignante a réalisé, d'une part, que certains élèves gardaient l'argent qu'ils avaient recueilli lors des activités de collecte de fonds et, d'autre part, que certains élèves ne faisaient pas leurs travaux scolaires comme ils l'auraient dû.

Par la suite, M^me^ Cheechoo a avisé le directeur adjoint qu'elle annulait le voyage.

Certains élèves étaient déçus de l'annulation. Les parents l'étaient d'autant plus qu'ils ont appris la nouvelle de leurs enfants, et non de M^me^ Cheechoo ou de l'école. Les parents ont appelé l'école pour demander à rencontrer M^me^ Cheechoo. Celle-ci ne les a pas rappelés.

Elle a fini par informer le directeur de l'école qu'elle renonçait à assumer la responsabilité du voyage.

Ensuite, certains parents, y compris deux membres du conseil scolaire, ont discuté de la question plus en détail lors d'une réunion du conseil scolaire. Durant cette réunion, le conseil scolaire a donné à M^me^ Cheechoo et aux parents la directive de régler la question entre eux. Les parents ont tenté de fixer une rencontre avec M^me^ Cheechoo afin de prendre en charge la planification et l'organisation du voyage, mais cette dernière a refusé de les rencontrer.

Le sous-comité de discipline a reconnu M^me^ Cheechoo coupable de faute professionnelle et a ordonné qu'elle reçoive une réprimande.

Dans sa décision, le sous-comité a écrit : «[U]ne réprimande écrite […] permettra au comité d'adresser ses préoccupations directement à M^me^ Cheechoo et aura un effet dissuasif sur elle en particulier.»

AUDIENCES

Membre : Pascal Chéron, EAO
N° de membre : 533351
Décision : Réprimande et conditions
Un sous-comité de discipline a réprimandé Pascal Chéron, enseignant du Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud, parce qu'il a eu recours à des pratiques irrégulières liées à l'élaboration de plans d'enseignement individualisé (PEI).

M. Chéron a reçu l'autorisation d'enseigner en septembre 2008. Il a assisté à l'audience du 8 mars 2017 et y était représenté par un avocat.

Le sous-comité de discipline a reconnu M. Chéron coupable de faute professionnelle et lui a ordonné de se présenter devant lui immédiatement après l'audience pour recevoir une réprimande.

Dans les 120 jours suivant la date de la décision, M. Chéron doit également suivre à ses frais et réussir un cours sur la déontologie professionnelle.

Dans sa décision, le sous-comité a écrit : «[Le comité] reconnaît que M. Chéron se conformait aux directives de ses superviseurs, qu'il était en période de probation et qu'il craignait véritablement pour sa sécurité d'emploi […] lorsqu'il a participé à des pratiques irrégulières dans l'élaboration des PEI. Toutefois, M. Chéron a enfreint les normes de la profession et son inconduite doit être adressée.»

Membre : James Robert Mervyn Coulter
N° de membre : 205068
Décision : Révocation
Un sous-comité de discipline a révoqué le certificat d'enseignement de James Robert Mervyn Coulter, ancien enseignant du Toronto District School Board.

La révocation est liée à des condamnations au criminel pour accès à de la pornographie juvénile et possession de pornographie juvénile. M. Coulter a écopé d'une peine de prison de six mois, suivie de trois ans de probation, pour ses crimes.

M. Coulter a reçu l'autorisation d'enseigner en juin 1994. Il s'est représenté lui-même et n'était pas présent à l'audience publique du 17 janvier 2017.

Le sous-comité a reconnu M. Coulter coupable de faute professionnelle et a enjoint au registraire de révoquer son certificat de qualification et d'inscription.

Dans sa décision, le sous-comité a écrit : «La conduite de M. Coulter constitue un sérieux abus de la confiance du public, et le rend indigne de posséder le droit d'enseigner en Ontario.»

Membre : Adam Terrance Thomas Coysh
N° de membre : 623508
Décision : Révocation
Un sous-comité de discipline a révoqué le certificat d'enseignement d'Adam Terrance Thomas Coysh, ancien enseignant du Toronto District School Board, pour avoir infligé des mauvais traitements d'ordre sexuel à une élève.

M. Coysh a reçu l'autorisation d'enseigner en septembre 2011. Il était présent à l'audience du 9 mars 2017 et s'y est représenté lui-même.

Reconnu coupable au criminel d'exploitation sexuelle, M. Coysh a été condamné à une peine d'emprisonnement de 90 jours à purger de façon intermittente et à 12 mois de probation.

Le sous-comité de discipline a reconnu M. Coysh coupable de faute professionnelle et a ordonné la révocation de son certificat de qualification et d'inscription.

Dans sa décision, le sous-comité a écrit : «Le comité estime que M. Coysh a abusé de sa situation de confiance et d'autorité; par sa conduite sexuelle, il a transgressé les limites professionnelles appropriées avec une élève.»

Membre : Rémi Gagnon
N° de membre : 106296
Décision : Révocation
Un sous-comité de discipline a révoqué le certificat d'enseignement de Rémi Gagnon, enseignant du Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario, en raison d'une relation de nature sexuelle avec un élève.

M. Gagnon a reçu l'autorisation d'enseigner en juin 1995. Il n'a pas assisté à l'audience publique du 14 décembre 2016 et n'y était pas représenté par un avocat.

L'enseignant a entretenu une relation personnelle inappropriée avec un élève. Cette relation était de nature sexuelle.

M. Gagnon a été accusé au criminel et reconnu coupable d'exploitation sexuelle. Cependant, la Cour supérieure a accordé l'appel de M. Gagnon et a ordonné un nouveau procès.

Le sous-comité a reconnu M. Gagnon coupable de faute professionnelle et a enjoint au registraire de révoquer son certificat de qualification et d'inscription.

Dans sa décision, le sous-comité a souligné que sa conduite était répréhensible : «Les relations de nature sexuelle entre enseignants et élèves sont strictement interdites et entraînent de lourdes conséquences.»

Membre : John Robert D. Gerwin
N° de membre : 264903
Décision : Suspension, réprimande et conditions
Un sous-comité de discipline a suspendu John Robert D. Gerwin, enseignant de l'Upper Grand District School Board, pour avoir transgressé les limites.

M. Gerwin a reçu l'autorisation d'enseigner en juin 1990. Il était présent à l'audience du 26 janvier 2017 et y était représenté.

M. Gerwin a omis de respecter les normes de la profession en transgressant les limites avec une élève par des gestes et des conversations indésirables.

Il n'a pas respecté l'interdiction de son employeur «de discuter de problèmes d'ordre personnel avec les élèves et de se trouver seul en présence de tout élève».

M. Gerwin a eu de nombreuses conversations avec une élève, lesquelles l'ont mise mal à l'aise. Il a envahi son espace personnel en lui touchant le bras et l'épaule. Il a également fait des remarques sur son apparence physique, lesquelles l'ont mise mal à l'aise; l'élève et son petit ami lui ont fait remarquer le problème.

Le conseil scolaire a congédié M. Gerwin. Il l'a réintégré, après trois ans sans travail ni salaire, pour enseigner aux adultes.

Le sous-comité de discipline a reconnu M. Gerwin coupable de faute professionnelle et a suspendu son certificat de qualification et d'inscription pendant trois mois. Il lui a ordonné de se présenter devant lui immédiatement après

AUDIENCES

l'audience pour recevoir une réprimande.

De plus, M. Gerwin doit suivre à ses frais et réussir des cours sur les limites professionnelles et sur la gestion de classe, et ce, avant de reprendre un poste en enseignement ou tout poste qui exige d'être titulaire d'un certificat de qualification et d'inscription.

Dans sa décision, le sous-comité a écrit : «Les cours sur les limites professionnelles appropriées et sur la gestion de classe aideront M. Gerwin à se réadapter. Ils lui rappelleront ses obligations en tant qu'enseignant et l'aideront à prendre de meilleures décisions dans ses interactions avec les élèves.»

M. Gerwin a également été reconnu coupable de faute professionnelle en 2014 pour avoir entretenu une relation inappropriée avec une élève.

Membre : Michel Joseph Guilbault
N° de membre : 580243
Décision : Révocation

Un sous-comité de discipline a révoqué le certificat d'enseignement de Michel Joseph Guilbault, ancien enseignant du Conseil scolaire catholique de district des Grandes Rivières, pour avoir entretenu une relation personnelle inappropriée avec une élève et pour avoir eu des échanges de nature romantique et sexuelle avec elle.

M. Guilbault a reçu l'autorisation d'enseigner en juillet 2009. Il n'était pas présent à l'audience du 30 janvier 2017 et n'y était pas représenté.

Le sous-comité a entendu que M. Guilbault et l'élève se sont envoyé des messages inappropriés par différents moyens, y compris MSN Instant Messenger, des textos et Facebook.

M. Guilbault a été arrêté et accusé d'un chef de communication par un moyen de télécommunication avec une personne de moins de 16 ans en vue de faciliter la perpétration de contacts sexuels. Les accusations criminelles ont par la suite été retirées en échange d'un engagement de ne pas troubler l'ordre public.

Le sous-comité a reconnu M. Guilbault coupable de faute professionnelle et a ordonné au registraire de révoquer son certificat de qualification et d'inscription.

Dans sa décision, le sous-comité a écrit : «M. Guilbault a abusé de la confiance et de l'autorité associée à son rôle d'enseignant et a ébranlé la confiance que le public accorde à la profession enseignante.»

Membre : Eric William Hamm
N° de membre : 622716
Décision : Révocation

Un sous-comité de discipline a révoqué le certificat d'Eric William Hamm, ancien enseignant, pour avoir infligé à une élève des mauvais traitements d'ordre sexuel.

M. Hamm a reçu l'autorisation d'enseigner en juillet 2011. Il était représenté par un avocat, mais ni l'un ni l'autre n'était présent à l'audience du 1er mars 2017.

M. Hamm n'a pas été accusé au criminel, mais son nom a été enregistré en tant que suspect dans le cadre d'une enquête pour agression sexuelle, ce qui veut dire qu'il figurera dans toute vérification de l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables.

Le sous-comité de discipline a reconnu M. Hamm coupable de faute professionnelle et a ordonné la révocation de son certificat de qualification et d'inscription.

Dans sa décision, le sous-comité a écrit : «En entretenant une relation de nature romantique et sexuelle avec l'élève, M. Hamm a adopté une conduite répréhensible. Cette élève était particulièrement vulnérable, car elle venait de l'étranger, vivait loin de chez elle et était confiée aux soins de M. Hamm, superviseur résident.»

Membre : Nicole Laura Jones, EAO
N° de membre : 571310
Décision : Réprimande et conditions

Un sous-comité de discipline a ordonné que Nicole Laura Jones, enseignante du Grand Erie District School Board, soit réprimandée pour ses pratiques d'évaluation inadéquates.

Mme Jones a reçu l'autorisation d'enseigner en août 2009. Elle était présente à l'audience du 18 janvier 2017 et y était représentée.

Elle travaillait avec des élèves dans le cadre d'un programme alternatif comportant des stages d'éducation coopérative et des activités d'apprentissage autonome.

Elle a donné à trois de ses élèves des notes de bulletin finales, accompagnées de commentaires, pour des travaux qu'ils n'ont pas effectués et/ou qu'elle n'a pas évalués.

À l'issue de l'enquête de l'école, Mme Jones a reçu une lettre disciplinaire et a été suspendue de ses fonctions, sans salaire, pendant quatre jours.

Le sous-comité de discipline a reconnu Mme Jones coupable de faute professionnelle et lui a ordonné de se présenter devant lui immédiatement après l'audience pour recevoir une réprimande.

De plus, elle doit suivre à ses frais et réussir un cours sur la mesure et l'évaluation des élèves.

Dans sa décision, le sous-comité a écrit : «Le comité estime que, pour avoir fait appel à des pratiques d'évaluation inadéquates, Mme Jones mérite la réprimande de ses pairs. Cette réprimande permettra au comité d'adresser directement à Mme Jones ses préoccupations, ce qui aura un effet dissuasif sur elle en particulier.»

Membre : Roman Zenon Kalarus, EAO
N° de membre : 441145
Décision : Réprimande

Un sous-comité de discipline a réprimandé Roman Zenon Kalarus, enseignant du Toronto District School Board, pour avoir fait des remarques désobligeantes et insultantes à propos d'une collègue. Il a également agi de façon répréhensible et irrespectueuse avec une élève.

M. Kalarus a reçu l'autorisation d'enseigner en mai 2001. Il était présent à l'audience du 10 mars 2017 et y était représenté par un avocat.

Le sous-comité de discipline a reconnu M. Kalarus coupable de faute professionnelle et lui a ordonné de se présenter devant lui immédiatement après l'audience pour recevoir une réprimande.

Dans sa décision, le sous-comité a écrit : «Les gestes de M. Kalarus sont l'antithèse du comportement respectueux et inclusif que les enseignantes et enseignants doivent adopter et donner en exemple.»

AUDIENCES

Membre : Steven Michael Kastner, EAO
N° de membre : 459836
Décision : Réprimande et conditions

Un sous-comité de discipline a réprimandé Steven Michael Kastner, ancien enseignant du York Region District School Board, pour avoir adopté à maintes reprises une conduite inappropriée et contraire à l'éthique.

M. Kastner a reçu l'autorisation d'enseigner en août 2002. Il était présent à l'audience du 19 décembre 2016 et y était représenté par un avocat.

Le sous-comité a entendu que M. Kastner a commis les actes contraires à l'éthique suivants :

- a retiré de l'école deux manuels et a essayé de les vendre;
- a sorti un portefeuille d'un sac à main qui se trouvait dans la salle du personnel de l'école, n'a pas pris l'argent dans le portefeuille et l'a laissé dans la salle du personnel;
- a sorti un portefeuille d'un sac à main qui se trouvait dans la salle du personnel de l'école, a pris de l'argent dans le portefeuille, puis a remis le portefeuille dans le sac à main.

M. Kastner a, par la suite, démissionné du conseil scolaire.

Le sous-comité de discipline a reconnu M. Kastner coupable de faute professionnelle et lui a ordonné de se présenter devant lui après l'audience pour recevoir une réprimande.

De plus, il lui a ordonné de suivre à ses frais et de réussir un cours sur la déontologie.

Dans sa décision, le sous-comité a écrit : «[Le cours] rappellera [à M. Kastner] ses obligations en tant qu'enseignant et l'aidera à prendre de meilleures décisions à l'avenir.»

Membre : Riaz Khamis, EAO
N° de membre : 429402
Décision : Réprimande et conditions

Un sous-comité de discipline a réprimandé Riaz Khamis, enseignant du Toronto District School Board, pour avoir transgressé les limites avec des élèves de sexe féminin.

M. Khamis a reçu l'autorisation d'enseigner en août 1999. Il était présent à l'audience du 28 février 2017 et y était représenté par un avocat.

Le sous-comité a entendu que M. Khamis a pris des photos d'élèves de sexe féminin à leur insu et sans leur consentement. Il a trahi leur confiance et leur sentiment de sécurité. De plus, M. Khamis a permis à une élève d'accéder à son téléphone sachant que des photos de femmes nues y étaient téléchargées.

Le conseil scolaire a suspendu M. Khamis de ses fonctions pendant trois jours sans salaire et a exigé qu'il prouve à la direction de son école qu'il a comblé ses besoins en matière de perfectionnement professionnel concernant les paramètres qui définissent les interactions convenables entre les élèves et les enseignants.

La suspension a été réduite à deux jours à l'issue du règlement du grief.

Le sous-comité était troublé par le fait que, quelques années auparavant, le conseil scolaire avait suspendu et muté M. Khamis dans une autre école, entre autres conditions, pour une inconduite semblable.

Le sous-comité de discipline a reconnu M. Khamis coupable de faute professionnelle et lui a ordonné de se présenter devant lui immédiatement après l'audience pour recevoir une réprimande.

De plus, M. Khamis doit suivre à ses frais et réussir un cours sur les limites professionnelles à respecter avec les élèves.

Dans sa décision, le sous-comité a écrit : «[Le] cours doit aborder cette inconduite répétée : il doit porter sur un modèle d'inconduite évident de traitement peu délicat et inapproprié des élèves de sexe féminin.»

Membre : Marc Lamoureux
N° de membre : 262654
Décision : Suspension, réprimande et conditions

Un sous-comité de discipline a suspendu le certificat de Marc Lamoureux, ancien directeur adjoint du Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud, pour avoir participé à certaines pratiques irrégulières concernant l'élaboration de Plans d'enseignement individualisé (PEI) et l'administration de tests de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE).

M. Lamoureux a reçu l'autorisation d'enseigner en juin 1994. Il était présent à l'audience du 13 février 2017 en compagnie de son avocate.

Parmi ses pratiques irrégulières, notons qu'il a :

- signé le PEI de 11 élèves sans s'assurer que les parents avaient été consultés et qu'ils avaient bien signé le PEI au moment de son élaboration, et sans s'assurer que les autres enseignants concernés avaient été avisés que ces élèves avaient un PEI;
- permis à des élèves de répondre aux tests d'une manière qui n'était pas conforme aux directives de l'OQRE.

Le conseil scolaire l'a rétrogradé au poste d'enseignant, sans possibilité d'accéder à un poste de gestion ou de haute direction au sein du conseil scolaire pour une période de un an.

Le sous-comité de discipline a reconnu M. Lamoureux coupable de faute professionnelle et a suspendu son certificat de qualification et d'inscription pendant huit mois. Il lui a ordonné de se présenter devant le comité immédiatement après l'audience pour recevoir une réprimande.

De plus, M. Lamoureux doit suivre à ses frais et réussir un cours sur la déontologie de la profession, et ce, dans les 90 jours suivant la date de l'ordonnance. S'il se conforme à cette exigence, les deux derniers mois de la suspension ne prendront pas effet.

Dans sa décision, le sous-comité a affirmé : «Les directrices et directeurs adjoints d'école doivent remplir le rôle et exercer les responsabilités qui leur sont confiées, et montrer l'exemple quant au respect de la déontologie. M. Lamoureux n'a pas répondu à ces attentes et il a contrevenu aux directives de l'OQRE et du ministère de l'Éducation.»

Membre : Sheila Angela O'Shea
N° de membre : 421862
Décision : Suspension, réprimande et conditions

Un sous-comité de discipline a suspendu le certificat de Sheila Angela O'Shea, enseignante de l'Hamilton-Wentworth

AUDIENCES

Catholic District School Board, pour avoir adopté un comportement verbalement et physiquement abusif.

Mme O'Shea a reçu l'autorisation d'enseigner en septembre 1998. Elle a assisté en partie aux audiences tenues le 23 mars 2016 et le 12 janvier 2017, et s'y représentait elle-même.

Le sous-comité a entendu la preuve que Mme O'Shea a crié après les élèves, a eu des contacts physiques avec eux, les a disciplinés en les envoyant dans le couloir sans leur dire d'aller au bureau de la directrice de l'école et sans en aviser le bureau, et a crié après des membres du personnel et de la direction (y compris menacé de poursuivre la directrice de l'école).

Parmi les exemples de mauvais traitements d'ordre physique qu'elle a infligés aux élèves, notons qu'elle a :

- soulevé un élève pour le déplacer avec force;
- agrippé un élève par le bras pour le faire sortir de la classe, même après que celui-ci lui eut demandé de nombreuses fois de ne pas le toucher;
- agrippé un élève par la chemise et l'a poussé sur le torse avec la main.

De plus, le sous-comité a entendu qu'elle s'était mal conduite dans trois écoles différentes et durant une période assez longue.

Le sous-comité de discipline a reconnu Mme O'Shea coupable de faute professionnelle et a suspendu son certificat de qualification et d'inscription pendant six mois. Il lui a ordonné de se présenter devant le comité pour recevoir une réprimande, et ce, avant d'occuper un poste en enseignement ou tout poste exigeant d'être titulaire d'un certificat.

En outre, Mme Shea doit suivre à ses frais et réussir un ou plusieurs cours sur la gestion de la colère, sur les limites à respecter et sur la transgression des limites.

Dans sa décision, le sous-comité a affirmé : «On s'attend à ce que tous les membres de la profession enseignante, quelles que soient leurs circonstances personnelles, traitent les élèves avec respect et offrent un milieu d'apprentissage sécuritaire.»

Membre : David Andrew Renn
N° de membre : 527319
Décision : Révocation

Un sous-comité de discipline a révoqué le certificat d'enseignement de David Andrew Renn, ancien enseignant du Grand Erie District School Board, pour s'être comporté maintes fois d'une certaine façon avec les élèves et donc avoir adopté un modèle de conduite répréhensible.

M. Renn a reçu l'autorisation d'enseigner en janvier 2008. Il n'était pas présent à l'audience publique du 31 janvier 2017 et n'y était pas représenté par un avocat.

Le sous-comité a entendu que M.Renn a envoyé des textos inappropriés et sexuellement explicites à une élève et, sachant qu'ils étaient inacceptables, il lui a demandé de les effacer.

Il a aussi fait des remarques inappropriées et obscènes teintées d'allusions grivoises à l'élève en classe, ce qui l'a rendue mal à l'aise.

De plus, il a échangé des textos personnels et inappropriés avec une autre élève, dans lesquels il faisait allusion à la consommation d'alcool et de stupéfiants, entre autres.

La Société d'aide à l'enfance a enquêté sur les allégations. Elle ne s'est pas penchée sur la question de protection de l'enfance en raison de l'âge des élèves. Toutefois, elle a estimé qu'il y avait un risque de récidive élevé si M. Renn était dans une position d'autorité parce qu'il n'avait éprouvé aucun remords ni assumé la responsabilité de ses gestes.

Par la suite, le conseil scolaire a congédié M. Renn.

Le sous-comité a reconnu M. Renn coupable de faute professionnelle et a enjoint au registraire de révoquer son certificat de qualification et d'inscription.

Dans sa décision, le sous-comité a écrit : «M. Renn a eu un comportement abusif avec des élèves, lequel a miné la confiance du public pour la profession enseignante.»

Membre : Gary George Somerfield
N° de membre : 169611
Décision : Réprimande et conditions

Un sous-comité de discipline a réprimandé Gary George Somerfield, ancien enseignant du Lakehead District School Board, pour avoir eu des épisodes récurrents de comportement inapproprié durant lesquels il a fait peur à une élève et l'a mise mal à l'aise.

M. Somerfield a reçu l'autorisation d'enseigner en juin 1986. Il n'était pas présent à l'audience du 13 octobre 2016 et n'y était pas représenté par un avocat.

Le sous-comité a entendu que M. Somerfield était seul dans sa salle de classe en compagnie d'une élève. Il avait fermé la porte. Il lui a montré une photo d'elle qu'il avait téléchargée du compte Instagram de l'élève, puis lui a demandé si ça lui disait quelque chose.

L'élève lui a demandé où il avait obtenu la photo et il lui a tendu la main en lui disant : «Je m'appelle Gary.» L'élève ne lui a pas serré la main et est restée perplexe. M. Somerfield lui a demandé si elle comprenait pourquoi il avait fait ça et elle lui a répondu que non. Il lui a ensuite dit : «Dans ce cas-là, on doit se parler.» Elle lui a demandé pourquoi à plusieurs reprises et il lui a répondu qu'il ne pouvait pas lui répondre à l'instant.

L'élève est sortie de la classe. L'échange l'avait mise très mal à l'aise et elle a commencé à pleurer. Par la suite, M. Somerfield a pris sa retraite du conseil scolaire.

Le sous-comité de discipline a reconnu M. Somerfield coupable de faute professionnelle et lui a ordonné de se présenter devant le comité pour recevoir une réprimande, et ce, avant d'occuper un poste qui exige d'être titulaire d'un certificat de qualification et d'inscription.

De plus, il doit suivre à ses frais et réussir un cours sur les limites appropriées et sur la transgression de ces limites avant d'occuper un poste en enseignement.

Dans sa décision, le sous-comité a affirmé : «Les enseignants se doivent de créer un milieu d'apprentissage sécuritaire pour les élèves, mais M. Somerfield a fait le contraire.»

Membre : William Douglas
John White, EAO

AUDIENCES

N° de membre : 432924
Décision : Réprimande et conditions

Un sous-comité de discipline a réprimandé William Douglas John White, enseignant du Toronto District School Board, pour avoir eu un comportement verbalement et physiquement abusif de façon récurrente, et ce, bien que la direction de l'école lui eût précédemment conseillé d'adopter un comportement approprié avec ses élèves et le personnel.

M. White a reçu l'autorisation d'enseigner en novembre 2002. Il était présent à l'audience du 22 février 2017 et y était représenté par un avocat.

Son comportement inapproprié comprend, entre autres, avoir monté le ton et crié à une élève de se lever de terre. Après qu'une élève eut ignoré M. White, qui lui demandait de s'asseoir et de reprendre la tâche qui lui avait été assignée, elle s'est assise par terre en tailleur. Comme elle ne se levait pas, M. White lui a mis la main gauche sous l'aisselle droite et le pied droit contre la cuisse droite pour tenter de la soulever. Par deux fois, il a tiré assez fort pour la lever du sol. Cependant, il n'a pas été capable de la mettre debout.

Par la suite, la mère de l'élève a informé l'école que sa fille se plaignait de douleurs au bras droit depuis l'incident. Le conseil scolaire a suspendu M. White de ses fonctions pendant cinq jours sans salaire. À la suite d'un grief, la suspension a été réduite à deux jours.

Le sous-comité de discipline a reconnu M. White coupable de faute professionnelle et lui a ordonné de se présenter devant le comité immédiatement après l'audience pour recevoir une réprimande.

De plus, M. White doit suivre à ses frais et réussir un cours sur la gestion de la colère mettant l'accent sur les élèves ayant des besoins particuliers.

Dans sa décision, le sous-comité a affirmé : «On s'attend à ce que les membres de la profession traitent les élèves et le personnel avec respect en tout temps. Ils doivent se conduire d'une façon posée et professionnelle, sans avoir inutilement recours à la force physique, et ce, même dans des circonstances difficiles ou qui présentent un défi.»

Membre : Carole Wilson
N° de membre : 259137
Décision : Suspension, réprimande et conditions

Un sous-comité de discipline a suspendu le certificat de Carole Wilson, ancienne directrice du Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud, pour avoir participé à certaines pratiques irrégulières concernant l'élaboration de Plans d'enseignement individualisé (PEI) et l'administration des tests de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE).

M^me^ Wilson a reçu l'autorisation d'enseigner en juin 1992. Elle était présente à l'audience du 13 février 2017 en compagnie de son avocate.

Parmi ses pratiques irrégulières, notons qu'elle a :

- approuvé l'élaboration de PEI pour certains élèves afin qu'ils puissent profiter d'accommodements pour les tests de l'OQRE. En particulier, elle a approuvé le PEI de deux élèves sans s'assurer que les parents avaient été consultés, qu'on leur avait demandé de signer le PEI de leur enfant au moment de son élaboration ni que les autres enseignants concernés avaient été avisés que ces élèves avaient un PEI;
- accordé et approuvé des reports de tests de l'OQRE pour certains élèves, reports qui n'étaient pas conformes aux règles pertinentes, car ils ont été effectués sans consultation avec les élèves et leurs parents;
- omis de superviser adéquatement et de former un collègue qui permettait aux élèves de répondre aux tests d'une manière qui n'était pas conforme aux directives de l'OQRE.

Le conseil scolaire l'a rétrogradée au poste de directrice adjointe, sans possibilité d'accéder à un poste de haute gestion pendant un an.

Le sous-comité de discipline a reconnu M^me^ Wilson coupable de faute professionnelle et a suspendu son certificat de qualification et d'inscription pendant neuf mois. Il lui a ordonné de se présenter devant le comité immédiatement après l'audience pour recevoir une réprimande.

De plus, M^me^ Wilson doit suivre à ses frais et réussir un cours sur la déontologie de la profession, et ce, dans les 90 jours suivant la date de l'ordonnance. Si elle se conforme à cette exigence, les deux derniers mois de la suspension ne prendront pas effet.

Dans sa décision, le sous-comité a affirmé : «Les directrices et directeurs d'école doivent remplir le rôle et exercer les responsabilités qui leur sont confiées, et montrer l'exemple quant au respect de la déontologie. M^me^ Wilson n'a pas répondu à ces attentes et elle a contrevenu aux directives de l'OQRE et du ministère de l'Éducation.» ■

Consultez le texte intégral des sommaires à **oct-oeeo.ca/Décisions**.

Faites-nous savoir où vous travaillez

Nous avons simplifié pour vous la démarche requise pour nous donner ce renseignement.

Allez sur notre site pour nous fournir l'adresse de votre employeur à **oeeo.ca**.

Vous pouvez aussi nous joindre au **416-961-8800** (sans frais en Ontario : **1-888-534-2222**).

Veuillez nous fournir l'adresse de votre employeur, que vous travailliez en éducation ou ailleurs.

Si votre conseil scolaire ou votre école privée retient votre cotisation annuelle à la source, nous inscrirons son adresse à votre dossier.

En vertu de nos règlements administratifs, les enseignantes et enseignants agréés de l'Ontario sont tenus de nous fournir l'adresse à jour de leur employeur. Si vous avez plus d'un employeur, assurez-vous qu'ils figurent tous dans votre dossier.

SENSATION MUSICALE

La chanteuse de jazz primée nous dit comment son parcours scolaire a nourri son sens éthique et artistique.

DE LAURA BICKLE

NOM : Diana Panton, EAO

- Née à Hamilton (Ontario)
- Fréquente l'Earl Kitchener Elementary School (jardin à 5e), la Ryerson Middle School (6e à 8e) et la Westdale Secondary School (9e au CPO), à Hamilton
- Étudie le jazz au Banff Centre for the Arts, à 19 ans
- Obtient un diplôme avec mention en sciences humaines, une mineure en musique et une maîtrise en littérature française à l'Université McMaster, à Hamilton
- Décroche un diplôme en enseignement au campus d'Hamilton de l'Université Brock
- Sort son premier album en 2005, intitulé *…yesterday perhaps*
- Gagne un prix Juno en 2015 pour le meilleur album de jazz vocal (son 6e album, *Red*)
- Nommée Woman of Distinction in Arts|Culture|Design en 2017 par le YWCA d'Hamilton
- Gagne le prix Juno pour le meilleur album pour enfants en 2017 pour son premier album du genre, intitulé *I Believe in Little Things*
- Enseigne les arts et l'art dramatique en 9e et en 10e année dans le programme d'immersion française à la Westdale Secondary School, à Hamilton

Décrivez-vous à l'élémentaire.
Créative, spéciale, unique.
Au secondaire?
Active, éclectique, indépendante.
Votre matière préférée?
Le français. J'ai toujours cru qu'étudier une autre langue est un honneur et un privilège.
Vos œuvres littéraires préférées?
Cyrano de Bergerac, *Roméo et Juliette* et *Manon des sources*.
Vos auteurs préférés?
Pablo Neruda et Maryse Condé.
Qu'êtes-vous en train de lire?
Lait et miel de Rupi Kaur et *La force des discrets* de Susan Cain.
Élève, que rêviez-vous de devenir?
Architecte.
Vous auriez aimé apprendre…?
Le design textile dans les cours d'art.
Quelles étaient vos activités préférées durant la récré?
Jouer au *kickball* ou effectuer des «missions de sauvetage» qui consistaient à tirer un élève jusqu'en haut de la glissade. Autrement, j'allais m'assoir dans un coin tranquille pour réfléchir.
Repas préféré à l'école?
Celui de mon amie qui avait un sandwich au beurre d'arachide Kraft[MD]!
Leçon de vie apprise au jardin d'enfants?
Comment épeler mon nom.
Dans quels domaines excelliez-vous?
Les compétences verbales et artistiques.
Quand auriez-vous aimé fréquenter l'école?
Aujourd'hui, parce qu'il y a tellement de cours intéressants qu'il n'y avait pas à mon époque.
Qualité que vous appréciez chez un enseignant?
Avoir de l'esprit.
Quel cours aimeriez-vous créer?
La nutrition et la planification financière devraient être obligatoires. Des cours sur l'organisation et sur la préparation aux tests seraient aussi utiles.
Qu'est-ce qui a attisé votre passion pour la musique?
Dès l'âge de 6 ans, quand je marchais de l'autobus jusque chez moi en chantant des chansons sur la nature au fur et à mesure que je les inventais.
Quel meilleur conseil vos enseignants vous ont-ils donné?
Faire ce que l'on aime.
À quoi votre parcours scolaire vous a-t-il le mieux préparée?
Comment gérer plusieurs projets, organiser mon temps, prioriser les tâches, donner le meilleur de moi-même et travailler en équipe.
Comment l'école a-t-elle influencé votre philosophie de l'enseignement?
On m'a toujours dit que les arts étaient un merveilleux passe-temps mais pas une option de carrière. J'essaie d'inculquer à mes élèves le principe selon lequel les cours d'art peuvent mener à des débouchés professionnels; ils peuvent mener à une carrière enrichissante. ■

PHOTO : JO DICKINS

VOTRE PARCOURS vers la retraite

A — 15-20 ANS
avant la retraite

Il n'est jamais trop tôt pour commencer à préparer sa retraite. Contactez-nous en ligne, nous sommes là pour vous aider.

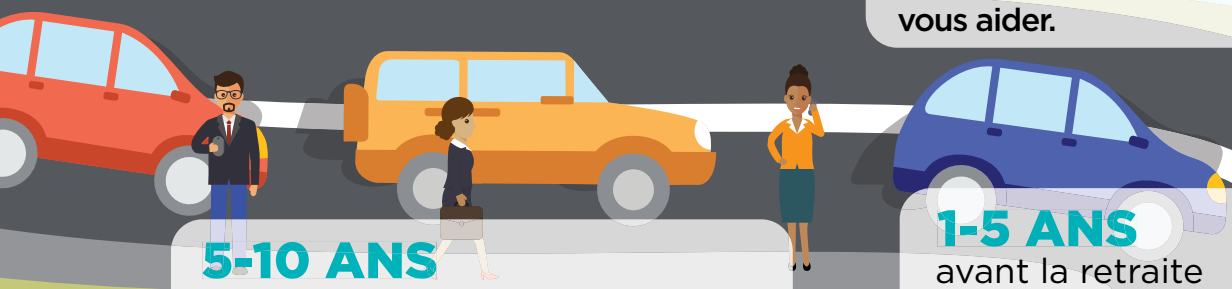

B — 5-10 ANS
avant la retraite

Commencez à penser à vous préparer à la retraite. Assistez à un de nos ateliers de planification de la retraite.
www.rto-ero.org/fr/liste-des-ateliers-de-planification-a-la-retraite

C — 1-5 ANS
avant la retraite

Vous êtes admissible à joindre ERO/RTO maintenant. Faites-vous des amis ou joignez vos collègues et profitez des programmes et services d'ERO/RTO pour faciliter votre transition vers la retraite.

D — 6 MOIS
avant la retraite

Prenez rendez-vous avec votre conseiller financier pour vérifier et examiner votre rente. Envisagez vos besoins en assurance :
www.rto-ero.org/fr/nos-regimes-dassurance

E — 60 JOURS
avant la retraite

Envoyez votre formulaire d'adhésion de membre à ERO/RTO ainsi que votre demande au régime d'assurance collective avant l'échéance de votre régime actuel. Informez votre employeur de votre intention de prendre votre retraite.

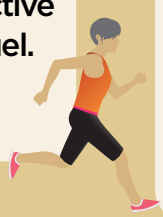

RETRAITE

- Assistez aux activités d'ERO/RTO et impliquez-vous
- Planifiez des voyages
- Faites du bénévolat
- Oubliez tout et relaxez!

Depuis 1968 ERO RTO Since 1968

Joignez-vous à RTO/ERO

www.rto-ero.org/fr/pour-une-retraite-heureuse-joignez-vous-a-ero-rto

1-800-361-9888 (sans frais)

rto_ero

facebook.com/rto.ero

Enseignantes et enseignants agréés de l'Ontario

Allez au cinéma… à nos frais!

Demandez une soumission aujourd'hui et obtenez deux laissez-passer Cineplex.

Les 1000 premiers membres qui nous appellent pour obtenir une soumission rapide d'assurance groupe automobile* ou habitation, recevront deux laissez-passer Cineplex!** Vous bénéficierez des services, des garanties et des taux exceptionnels. **Et vous pourriez économiser jusqu'à 40 %!**†

Appelez le 1-800-387-1963 aujourd'hui.

Connecter à votre compte MemberPerks pour plus de rabais.
enseignantsontario.venngo.com

co-operators[MD]
Assurance groupe automobile et habitation

Ce programme d'assurance groupe est offert uniquement par l'entremise de notre Centre de communications et de notre site Web.

Co-operators[MD] est une marque déposée du Groupe Co-operators limitée, utilisée sous licence. Les produits d'assurance groupe automobile et habitation sont souscrits par la Compagnie d'assurance COSECO et administrés par H.B. Gestion d'assurance collective ltée, des sociétés du Groupe Co-operators limitée. *L'assurance automobile n'est pas offerte en Colombie-Britannique, au Manitoba ni en Saskatchewan. **Offre valide pour les 1000 premiers membres qui nous appellent pour obtenir une soumission jusqu'au 31 décembre 2017, ou jusqu'à l'épuisement des stocks. Des conditions s'appliquent : une seule offre promotionnelle par ménage. Pour être admissible, vous devez obtenir une soumission pour une nouvelle gamme de produits auprès d'un de nos représentants en assurance de dommages. Les soumissions obtenues en ligne ne sont pas admissibles. Par « soumission pour une nouvelle gamme de produits », on entend une gamme pour laquelle le client (actuel ou potentiel) ne détient actuellement aucune assurance auprès de Co-operators. Pour connaître toutes les règles complètes du concours, écrivez-nous à l'adresse suivante : Marketing, assurance collective, 5600 Cancross Court, Mississauga (Ontario) L5R 3E9. †Les membres peuvent économiser jusqu'à 40 % une fois toutes les réductions prises en compte. Ce pourcentage est établi selon les taux de base de COSECO pour les clients qui résident en Ontario et au Québec. Les réductions offertes, la couverture d'assurance et les conditions d'admissibilité peuvent varier d'une province a l'autre. Co-operators s'engage a protéger la vie privée de ses clients, ainsi que la confidentialité, l'exactitude et la sécurité des renseignements personnels recueillis, utilisés, conservés et divulgués dans le cadre de ses affaires. Pour en savoir plus, visitez le www.cooperatorsassurancegroupe.ca. Cineplex n'a ni commandité ni approuvé la présente promotion. HBG602F (07/17)